


600015771R



ARIÈGE, ANDORRE ET CATALOGNE.

Nimes, Imprim. Baldy et Roger.

ARIÈGE
ANDORRE ET CATALOGNE

GUIDE HISTORIQUE

PITTORESQUE ET DESCRIPTIF

AUX BAINS D'USSAT ET D'AX

contenant

l'Histoire de l'ancien pays de Foix et de ses Comtes jusqu'à Henry IV
et l'Histoire de la vallée d'Andorre jusqu'à nos jours

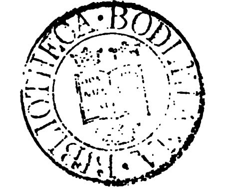
AVEC 20 DESSINS IMPRIMÉS A DEUX TEINTES

PAR L. BOUCOIRAN



A PARIS, CHEZ GIRAUD, RUE VIVIENNE, 7
A NIMES, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1854


BIBLIOTHECA BODLEIANA

AVANT-PROPOS.

Les nombreux touristes et les malades qui viennent chaque année chercher des distractions au milieu des riants paysages de l'Ariège ou y amoindrir les douleurs amassées dans le séjour des villes, oublient, dès qu'ils touchent ce sol pittoresque, les préoccupations et les soucis de la vie ordinaire. Les détails vulgaires auxquels ils se sont soustraits laissent à l'âme sa liberté d'allure, aux goûts tous leurs loisirs et leur essor. Les amis des courses pédestres, les admirateurs de la belle nature ou ceux qui se livrent à des recherches d'histoire naturelle, sentent s'éveiller en eux, au milieu de sites si divers, une foule de sensations nouvelles qui les rajeunissent, en les reportant aux heures juvéniles où l'enthousiasme était facilement excité.

Parmi les beautés que la nature prodigue dans sa multiple existence, les divers accidents que le paysage présente sont de celles qui trouvent le moins de profanes. Si les beaux arts exigent une initiation particulière pour être compris, la nature pittoresque parle à tous les yeux avec la même éloquence, et trouve le chemin du cœur pour l'apaiser ou pour l'exalter. Le paysage n'est donc pas le domaine exclusif du peintre; il appartient aussi au vulgaire et à plus forte raison au poète et à l'homme de goût. Il ne se compose pas seulement de tout ce qui constitue un tableau, c'est-à-dire des lignes, du coloris et de la perspective aérienne, mais encore des souvenirs qui s'y rattachent, des peuples qui l'habitent ou qui l'ont habité, des sons qui y retentissent pour attrister l'âme ou la réjouir, de l'air qu'on y respire et qui vient donner au visiteur une nouvelle énergie en l'enivrant de ses parfums.

C'est au souvenir des impressions que j'ai si souvent ressenties en parcourant diverses vallées des Pyrénées, ou en feuilletant parfois des croquis bien rudimentaires qui me rappelaient d'heureuses journées, un soleil éclatant sur de frais ombrages, des eaux bondissantes au milieu du tableau romantique des montagnes, que j'ai résolu de publier mes souvenirs et quelques esquisses sur l'Ariège, en recourant aussi souvent que possible, pour les recherches historiques, aux travaux de mes devanciers les plus consciencieux et les plus érudits.

Après un court séjour à Ussat, je ne tardai pas à m'apercevoir qu'il manquait aux étrangers qui fré-



quentent les eaux, un livre qui, sous une forme quelque peu attrayante, leur apprît ce qu'est et même ce que fut le pays au milieu duquel ils avaient à vivre quelque temps. J'ai rassemblé mes forces pour tenter de combler cette lacune, et dans le faisceau de mes esquisses et de mes matériaux, j'ai choisi ce que j'avais désiré le plus connaître moi-même en arrivant, pour le livrer aux hasards de la publicité.

Le lecteur n'aura pas à regretter les nombreux emprunts que M. Ad. Garrigou m'a permis de faire à ses *Etudes Historiques*, et j'ai dû m'incliner humblement devant son savoir et devant sa position plus favorable à de telles études.

Je ne pourrai parler du Couseran que d'une façon tout-à-fait accessoire, quoiqu'il forme une bonne partie du département de l'Ariège; le cadre géographique que je me suis imposé ne m'a pas permis de l'admettre. Je m'associe pourtant aux vœux de ce coin de la France si délaissé, pour qu'il soit doté un jour de la grande voie de communication qu'on y sollicite, vers l'Espagne, au moyen d'un tunnel sous les Pyrénées. La vallée de Saint-Girons prendrait alors toute l'importance industrielle que mérite ce beau pays.

J'étais assis, pendant une belle soirée d'août, devant l'hôtel Louet, à Ussat, constatant sur une carte que je me trouvais à deux pas de la mystérieuse vallée d'Andorre et de la Catalogne. Quelques personnes parlaient de ces deux curieuses contrées dans des termes qui piquaient ma curiosité; on racontait quelques arrestations opérées récemment dans les Ports

de l'Andorre par un bandit; mais les uns disaient qu'il avait été exécuté à Urgell, et les autres assuraient qu'il pouvait bien encore surgir de quelque embuscade. Je ne sais si les récits que l'on fit sur ce gardeur de chèvres (el cabret) qui s'était fait bandit ne servirent, comme tout obstacle, qu'à exciter davantage mes désirs, toujours est-il que, sans désirer lui disputer le passage, je n'en fus pas moins résolu à partir dès le lendemain. On m'apprit, du reste, à un poste de douane, que si je n'avais rien à craindre de celui-là, le pays que j'allais parcourir était assez fécond en mauvaises rencontres pour ne pas devoir m'y aventurer seul.

Je partis pour l'Andorre soutenu par ce grain d'enthousiasme que fait naître une ardente curiosité; j'étais plein d'admiration pour ce petit pays qui a su conserver pendant dix siècles sa neutralité entre deux royaumes jadis peu sympathiques et en hostilités fréquentes. J'étais donc tout disposé à le juger favorablement. Cependant, après avoir vu, il est de mon devoir de rester impartial. L'hospitalité des vallées est franche, cordiale et sans esprit d'inquisition; on y accueille un étranger sans cette importunité de questions ou de conjectures qui caractérise les habitants des petites villes. Cela tient sans doute à la rareté des relations extérieures, à l'absence des diligences, des cafés et des journaux. La fréquentation, pendant si peu de jours, d'un peuple simple et primitif ne m'a pas sans doute tout appris sur ses mœurs et son caractère, mais j'ai du moins un léger avantage sur

ceux qui en ont parlé sans l'avoir visité. Indépendamment des renseignements que j'ai recueillis moi-même, je me suis souvent aidé des recherches historiques d'un homme simple, qui a payé sa dette de reconnaissance à l'Andorre en écrivant quelques pages de son histoire et qui saisit toutes les occasions qui se présentent pour être utile aux Français, qu'il a fréquentés pendant de longues années d'exil pour lui et d'affreux déchirements pour sa patrie.

Don Luis Dolmau de Baqüer aurait une histoire touchante à écrire en racontant, dans le style de Silvio Pellico et avec la même résignation religieuse, ses quinze années d'exil, et l'histoire des partis en tirerait d'utiles enseignements, s'il pouvait se faire que l'expérience des uns servît jamais aux générations suivantes.

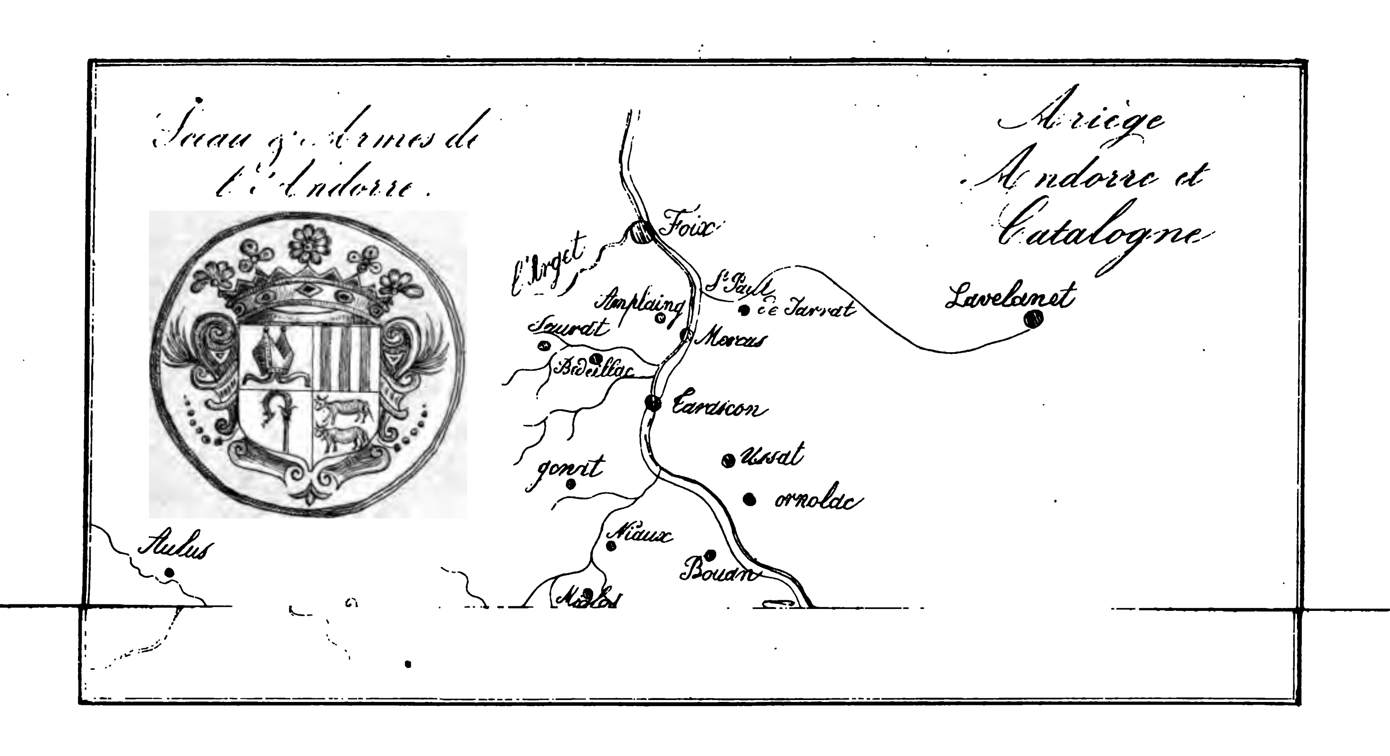
Ce récit sur l'Andorre me semble un besoin pour moi et pour le public. Je ne pense pas qu'il existe aucun itinéraire pittoresque et artistique de ce petit pays. On a copié souvent le résumé de ses institutions et de ses origines, mais on a oublié de décrire le paysage et les impressions qu'il éveille. J'éprouverai donc un certain plaisir à étudier les Andorrans au milieu de la nature qui les entoure et qui est si bien en harmonie avec leurs mœurs simples et austères.

Et vous, Mesdames, qui venez visiter annuellement les bains d'Ax et d'Ussat, vous êtes en nombre assez imposant pour qu'on tienne compte de vos exigeances; je vous dois bien cette faible esquisse, car à peu d'entre vous il serait permis de venir étudier

cette petite république sur place ; vos vêtements les plus robustes ne résisteraient pas plus que vos pieds délicats à la fatigue, et vous craindriez avec quelque raison que le hâle des *arrieros* ne s'imprimât trop profondément sur vos fronts.

Le côté artistique de ce livre n'est pas tel que je l'aurais voulu, et en le commençant j'avais mieux préjugé de mes forces ; c'est que je n'avais jamais mis mes croquis aux prises avec les rigides moyens de reproduction. J'ai fait ici la triste expérience que la pointe aiguë d'un burin est beaucoup moins docile que le crayon courant sur le papier. Je suis donc obligé de demander pour mon livre l'indulgence du public, comme tout équivoque ténor qui prétexte un rhume.




Sceau et Armes de l'Andorre.
Ariège
Andorre et
Catalogne
Foix
l'Arget
Amplaing
St Paul
de Jarrat
Lavelanet
Mercus
Bedeillac
Tarascon
Ussat
ornolac
Niaux
Bouan
Aulus

ARIÈGE, ANDORRE
ET CATALOGNE.

LES PYRÉNÉES.

Le versant septentrional de la longue chaine des Pyrénées qui s'étend des bords de la Méditerranée (vers le cap Creux, en Catalogne) et vient s'abaisser dans les flots de l'Océan, à Fontarabie, présente, comme dans la plupart des hautes montagnes, des régions très-riches en grands effets pittoresques et en belles scènes de la nature.

En France, cette chaine se relie, à l'est, aux Alpes par la montagne Noire et les Cévennes et se continue en Espagne, en se dirigeant vers le sud-ouest, sous les noms de monts Cantabres, monts des Asturies et de la Galice, et ne se termine qu'aux caps Ortégal et Finistère, sur l'Océan Atlantique.

Les Pyrénées proprement dites ont une longueur de quatre-vingt-dix lieues, du cap Creux à Fontarabie, et une largeur moyenne de dix lieues. On les divise en trois sections : les Pyrénées-Orientales, entre le cap Creux et le pic

de Carlitte; les Pyrénées-Centrales, entre le pic de Carlitte et le mont Perdu ; les Pyrénées-Occidentales, entre le mont Perdu et l'Océan.

A partir dû chainon des Albères, les Pyrénées se présentent d'abord sous la forme de montagnes peu élevées, séparées par des cols nombreux et d'un accès facile. Leur hauteur moyenne est de 600 mètres d'abord. A partir du col de Pertus, la chaine s'élève insensiblement, et jusqu'au col de la Perche, près de Mont-Louis, elle a 1,600 mètres de hauteur. Au-delà, leur faite se hérisse de pics aigus et de rocs escarpés. La hauteur augmente avec l'escarpement et l'àpreté des lieux, les cols se rétrécissent et deviennent de plus en plus impraticables pendant une grande partie de l'année. Entre le col de la Perche et le port de Rat, près de Vic-Dessos, la hauteur est de 2,300 mètres; elle est de 2,400 entre le pic d'Estats et le Montcalm; de 2,600 entre le val d'Arran et le val d'Ossau. A partir de là et surtout au pic d'Anie, la chaine recommence à s'abaisser, et elle arrive à n'avoir plus dans le pays Basque que 1,500 mètres et même 800, lorsqu'elle se rapproche de la mer.

Le centre de la chaine (les Hautes-Pyrénées), large de 30 lieues, forme un chaos de montagnes absolument inabordables, sauf pendant quelques mois d'été; aussi, c'est absolument aux extrémités que se trouvent les routes qui unissent la France à l'Espagne. Ces routes sont celles de Perpignan à Barcelone par le fort de Bellegarde et Figuières; de Perpignan à Campredon par Prats-de-Mollo et le col d'Arles; de Perpignan à Urgell par Mont-Louis et le col de la Perche ; d'Ax à Puycerda par le port de Puymorin. Depuis ce port jusqu'à celui de Campfranc dans l'Aragon, on trouve des passages très-nombreux, fréquentés par les contrebandiers, mais qui n'ont pas la même importance commerciale ou militaire. Le col de Campfranc est traversé par la route d'Oloron à Jaca ; viennent ensuite les deux routes de Bayonne à Pampelune, l'une par la vallée de

Roncevaux et l'autre par la vallée de Bastan, et enfin la route qui longe le golfe de Gascogne, de Bayonne à Irun.

Le versant français des Pyrénées est en général plus doux et plus abordable que le versant espagnol. Les contreforts de la chaine sont nombreux et ont une très-grande hauteur, puisqu'ils portent les pics les plus élevés, comme le mont Perdu et la Maladetta, sur le versant espagnol, le Canigou et le pic du Midi, sur le versant du nord de la chaîne. Lorsqu'on escalade quelque grande hauteur, on voit au-dessous de soi les contreforts des Pyrénées s'abaisser en terrasses successives sillonnées de profondes vallées. Du côté de l'Espagne, au contraire, les rameaux de l'arête, courts ou longs, toujours très-élevés et très-âpres, s'abaissent brusquement sur les plaines de l'Ebre. L'une des terrasses les plus remarquables du versant français est celle de la Bigorre, appelée aussi plateau de Lannemezan; elle renferme des richesses paléontologiques du plus haut intérêt pour le géologue.

Située au centre de la chaîne qu'elle contribue à élargir, la haute terre de Bigorre forme une sorte de promontoire au milieu des plaines et en avant de la vallée d'Aure; elle donne naissance à une foule de rivières, tributaires de la Garonne, qui, de ce plateau, rayonnent en tous sens et fécondent les plus riches départements méridionaux.

Les grands cours d'eau qui prennent leur source dans les Pyrénées françaises sont le Tech, la Têt, l'Aude, l'Ariège, le Salat, la Garonne, la Neste, la Save, le Gers, les deux Baïse, l'Adour, les gaves de Pau et d'Oloron, la Nive, la Nivelle, la Bidassoa; et en Espagne, la Monga, le Ter, la Sègre, la Balira, les deux Noguerra, la Cinca, le Gallegos, l'Aragon, l'Arga.

Les pics les plus élevés du centre de la chaîne sont:

Le pic de Nethou.	3,400 mètres.
Le mont Perdu.	3,351

Le cylindre du Marboré.	3,332	mètres.
La Maladetta.	3,312	
Le Vignemale	3,298	
Le pic du Midi	2,877	

Les hauteurs les plus remarquables de l'Ariège sont :

Le pic d'Estats	3,141	mètres.
Le Montcalm	3,080	
Le pic de Carlitte.	2,921	
Le pic de Siguer	2,901	
Le pic de Lanoux.	2,856	
Le pic de Fontargente	2,788	
Le pic du port de la Cabanne. . . .	2,743	

Le système général des Pyrénées, comme celui de toutes les grandes chaines, se compose de chainons à peu près parallèles qui vont se raccorder à l'arête centrale. Leur élévation augmente successivement depuis les plaines de France et d'Espagne jusqu'à cette barrière formidable qui forme la séparation naturelle des deux royaumes. La charpente est, comme dans les autres grandes chaines, constituée par le dur granit que l'on regarde comme formant les fondements et l'enveloppe solide du globe. On trouve ensuite, dans les élévations qui étagent les deux versants, des granits moins durs, des schistes, des calcaires, des dépôts argileux et calcaires, puis des grès, des calcaires coquilliers et enfin des agrégats composés de fragments de roches plus anciennes, d'abord irrégulièrement amoncelés et liés ensemble par une sorte de ciment. Plus bas encore se trouve un mélange de matières entrainées par les eaux dans les dernières inondations qu'a subi la surface du globe.

On ne rencontre dans cette chaine importante que peu de trace d'éruptions volcaniques ; le feu central ne parait pas s'être fait jour jusqu'à la dure épiderme du granit, autrement que par les soulèvements des conglomérats qui

surgissent du bassin d'Ax et par la haute température de ses eaux sulfureuses. Tandis que les cratères et les roches basaltiques abondent dans le Vivarais et l'Auvergne, on ne cite ici que les basaltes de Castelfullit, près de Campredon, dont les alentours entièrement volcanisés ont fait supposer aux géologues que là était le principal siége des phénomènes volcaniques qui ont contribué au soulèvement de la chaîne des Pyrénées.

Les pics les plus élevés sont sur les contreforts de l'arête principale, au lieu de se trouver sur l'épine dorsale elle-même. Aussi, tandis qu'au nord la hauteur des cimes se gradue en proportion de leur éloignement de l'arête, c'est tout le contraire au midi : d'où résulte que le partage des eaux dévie vers le midi, où un chaînon d'un terrain crétacé devient la haute chaîne. Le faîte primitif, relégué ainsi sur les pentes septentrionales, est traversé par les vallées qui ont été ouvertes dans sa masse.

Telle est la constitution de la vallée d'Aran et des sources de la Garonne au pied de la Maladetta. On ne peut se rendre compte de cette disposition qu'en supposant des soulèvements successifs de la masse granitique, ou des mouvements de bascule opérés par les effets de la force électrique, assez semblables à la course désordonnée de ce qu'on appelle vulgairement les carreaux de la foudre.

Les contreforts des Pyrénées vont en s'abaissant vers la plaine et en s'y divisant ; quelques-uns conservent une grande élévation sur des hauteurs considérables et même jusqu'à la plaine, où ils se précipitent brusquement ; d'autres se terminent déjà dans le sein des montagnes à la rencontre de deux vallées. Le point de départ commun à deux rameaux opposés est ordinairement marqué par un exhaussement de l'arête, comme au pic Vignemale. La direction des vallées résultant nécessairement de celle des contreforts, celles-ci sont généralement perpendiculaires à la chaîne ; quelques-unes lui sont parallèles ; mais les pre-

mières sont les plus longues, les plus étroites et composées d'une suite d'étranglements qui ont servi, avant l'époque historique, de digues naturelles aux lacs nombreux qui s'échelonnaient dans presque tout leur parcours. Les bassins qui en sont résultés augmentent généralement en dimension en se rapprochant de la plaine.

De même que le point de départ de deux contreforts opposés coïncide avec un exhaussement du faîte, de même aussi le point de départ de deux vallées est marqué par une dépression. Ces dépressions offrent les passages naturels d'un versant à l'autre. On nomme les moins hautes des *cols*, et les passages les plus élevés, des *ports*.

Plusieurs vallées des Pyrénées présentent, au lieu d'une gorge rapide et étroite ou d'une suite de petits bassins qui s'élèvent par étages jusqu'au faîte de la chaîne, un seul bassin plus ou moins étendu et quelquefois un immense amphithéâtre comme ceux de Heas et de Gavarnie, où la nature a prodigué au pied des glaciers des beautés pittoresques de premier ordre ; c'est ce que nous appelons des cirques, et les montagnards, des *oules* (chaudières).

Sur notre chaîne pyrénéenne, la limite des neiges perpétuelles est à 2,800 mètres au-dessus du niveau de la mer et sur les pentes septentrionales, car, sur le versant méridional, on ne trouve déjà plus de neiges au milieu d'août, si ce n'est dans des cavités où le soleil ne pénètre guère, ou qui sont abritées des vents d'Espagne par d'autres montagnes. Les glaciers n'y occupent pas de grandes vallées supérieures, comme sur les Alpes, et ils sont loin d'égaler en étendue ceux de la Suisse. Les principaux sont ceux de la Maladetta et du mont Perdu, en Espagne, de la Brèche-de-Rolland, de Vignemale et de Néouvieille, au-dessus de la vallée d'Aure.

Les neiges amoncelées sur les pentes et les couloirs présentent à ceux qui parcourent les montagnes aux premières chaleurs du printemps, un phénomène qui se renou-

velle souvent et qui frappe l'imagination par son imposante et terrible majesté : ce sont les avalanches qui ont formé et qui forment tous les jours ces profonds ravins où s'entassent, jusqu'aux cours obstrués des Gaves, les roches suspendues, amoncelées, qui n'attendent qu'une avalanche nouvelle pour se précipiter bruyamment jusqu'aux vallons inférieurs. Incessamment suspendue sur la tête du pauvre berger ou sur sa cabane, l'avalanche est presque toujours trop soudaine pour qu'il puisse l'éviter ; plus forte que les torrents des montagnes, elle entraine tout avec elle et ne laisse que les ruines des arbres fauchés sous elle ; les objets même qu'elle n'a pas frappés aux alentours en éprouvent l'effet désastreux : on a vu des cabanes renversées et les plus gros arbres couchés à terre par la pression de l'air que produit sa course rapide.

Quelque terrible que soit ce phénomène, il n'est pourtant que la conséquence fortuite d'un immense bienfait de la nature ; ces provisions de neige qu'elle amasse sur les montagnes alimentent nos fleuves et nos rivières pendant toute l'année. Peut-on se plaindre de ce que ces greniers de réserve fléchissent quelquefois sous le fardeau ? C'est une loi de la nature qu'il ne puisse y avoir quelque bien sans qu'il en résulte un mal passager.

L'avalanche n'est pas toujours produite par les vents déchainés, elle se forme aussi par un temps calme ; il ne faut qu'une pierre fortuitement détachée d'un sommet pour amener en un instant de grandes ruines. Quand le rideau de neige formé sur les montagnes commence à s'épaissir, on craint le moindre souffle, la moindre vibration ; le voyageur pusillanime n'ose agiter son fouet ; les pasteurs retiennent leur haleine, modèrent la marche de leur troupeau, en ôtent les sonnettes, tant ils craignent de porter aux alentours le moindre ébranlement dans l'atmosphère. Mais ce ne sont là que les exagérations de la terreur que ce phénomène inspire à ceux qui en ont été les témoins,

et il est probable qu'il faudrait des vibrations plus fortes pour déterminer un éboulement de neige.

L'état de dégradation et de ruine que présentent de toute part les Pyrénées est surtout le résultat de toutes les contractions et dilatations qu'elles éprouvent périodiquement depuis tant de siècles qu'elles se trouvent soumises à des températures variables. Les tremblements de terre n'en sont qu'une cause souvent énergique, mais très-accidentelle. Les dévastations amenées sous les coups des avalanches et des orages sont les conséquences inévitables de la dislocation lente opérée par les deux premières causes. Ces dévastations sont visibles ; à chaque pas l'on rencontre des éboulements de roches énormes dont la masse la plus considérable se trouve sur le chemin de Gavarnie.

Quelque imposante que soit la vue de notre grande chaîne, il est bon de présenter ici un rapprochement qui ne peut que faire rêver à la majesté de la création ; c'est que ce système de hautes cimes, en plongeant dans la mer, va s'implanter à de très-grandes profondeurs sur les solides bases de l'écorce du globe.

Les bas-fonds de la mer, disent les géologues navigateurs, sont encore bien supérieurs aux plus hautes montagnes. En voici quelques exemples :

Dans l'Océan Pacifique, les officiers de la *Vénus* trouvèrent 3,142 mètres de profondeur. Sur un autre point, la sonde ne toucha pas le fond par 3,785 mètres. Dans l'Atlantique, à l'ouest de Sainte-Hélène, le capitaine Ross trouva 9,143 mètres avec un plomb de sonde pesant 225 kilogrammes, qui mit 9 heures à descendre. Enfin, non loin des côtes des Etats-Unis, le lieutenant Walsh, de la marine américaine, a sondé par 10,424 mètres. C'est la plus grande profondeur connue.

L'ARIÈGE.

—

On ne peut avoir un véritable intérêt à parcourir un pays que lorsque l'on connaît les faits les plus saillants qui ont marqué sa place dans l'histoire. Mais avant d'aborder les études historiques, il est bon de connaître le sol sur lequel se sont développés les faits que l'on veut caser dans sa mémoire. La scène une fois déterminée, les diverses phases historiques se déroulent sous les yeux du lecteur et lui présentent cette couleur locale qui imprime son cachet de réalité aux faits antérieurs.

Le département de l'Ariège, formé principalement de l'ancien comté de Foix, auquel on a ajouté le Couseran, s'appuie, au sud, sur la chaîne des Pyrénées. Il est partagé, par le haut contrefort du mont Bassier, en deux grands bassins à peu près d'égale largeur, qui dépendent l'un et l'autre du bassin général de la Garonne; l'un forme la vallée de l'Ariège, qui contient les villes d'Ax, Tarascon et Foix, et l'autre est le bassin du Salat, où se trouvent les eaux d'Aulus et Saint-Girons. Ce département est limité, à l'ouest et au nord, par le département de la Haute-Garonne, et à l'est, par celui de l'Aude.

Ce pays se dessine à l'œil sous des aspects variés et se distingue par une multiplicité de dépressions et d'escarpe-

ments qui ont été précisément le théâtre des événements que le lecteur verra se dérouler dans le cours de ces récits. Vu de la limite par laquelle arrive le voyageur, il présente une région d'abord plane et horizontale qui se termine vers le sud par un amphithéâtre de montagnes adossées les unes aux autres, et couronnées, sur le dernier plan, par des crêtes abruptes presque toujours couvertes par les neiges que les hivers amoncellent dans leurs anfractuosités.

En s'avançant vers Foix, une vaste plaine s'étend entre l'Ariège et la Garonne. Cette plaine est bientôt coupée par des coteaux et par un grand nombre d'atterrissements tertiaires qui, arrosés par des cours d'eau échappés des monts supérieurs, donnent naissance à des vallons parallèles ou perpendiculaires. Au-dessus de Foix, le cours saccadé de toutes les sources qui alimentent l'Ariège nous avertit, de même que le Salat au-dessus de Saint-Girons, que nous allons pénétrer au sein d'une nature plus accidentée et plus sauvage.

Entre le 42me et le 43me degré de latitude, des montagnes abruptes dressent leurs faîtes menaçants sur d'étroites vallées qui serpentent, se croisent, se bifurquent, s'enchâssent les unes dans les autres jusqu'aux cimes dont la croupe détermine les deux versants des Pyrénées.

On communique des unes aux autres par une pente insensible aujourd'hui et qui, dans des temps plus reculés, devait former des degrés et des barrières naturelles que l'action des eaux et sans doute aussi les efforts des premiers habitants ont fait insensiblement disparaître.

Les eaux qui couvraient ces sortes de bassins, dont il reste encore un grand nombre, n'abandonnèrent point tout-à-coup les lieux qu'elles occupaient; le fond de ces bassins s'élevait peu à peu au moyen des détritus charriés par les torrents et alimentés par des pluies et des neiges considérables, et formait le sol exhaussé qui devait plus tard constituer les vallées.

On remarque, en remontant vers le haut pays, les traces de diverses digues naturelles au pont d'Ornolac, au Pas-d'Aulos, au-dessus duquel s'est nivelée la petite plaine de Las Escabanos ; au pas d'Albiez, en amont duquel s'étend le riant bassin de Lassur ; enfin, à l'étranglement de Leocate (*Leoucas*, amas d'eau), près d'Unac, où les eaux ont dû s'élever entre des rocs escarpés jusqu'au niveau du sol de Savignac. On peut faire enfin les mêmes observations en remontant tous les ruisseaux et constater sur place que des bassins d'eau ont fini par constituer les fertiles vallées que l'on foule aujourd'hui.



PREMIERS HABITANTS DES PYRÉNÉES.

—

Quels furent les premiers habitants des Pyrénées? Avant de répondre à cette question complexe, il faut rechercher l'origine des premiers habitants des Gaules avant la conquête romaine.

Les historiens établissent que les langues modernes du Midi : l'espagnol, l'italien, le français, le roman d'autrefois et les patois actuels, à l'exception de quelques mots, dérivent du latin, et que les langues du Nord doivent leur origine à l'idiôme teuton ; qu'avant l'invasion romaine d'une part, teutone de l'autre, une langue quelconque était parlée dans les Gaules.

La physiologie distingue trois idiômes appartenant à cette époque reculée, c'était le basque ou vascon, le breton gallois ou kimrik et le gaëlik.

Les radicaux de la langue basque diffèrent du latin autant que du kimrik et du gaëlik. Les dénominations des fleuves, des montagnes, des villes, des tribus de l'ancienne Ibérie, bien antérieurement à la domination romaine, sont nées de la langue basque, qui a de même imprimé son cachet, quoique d'une manière moins saillante, au nom de presque toutes les localités du versant septentrional des Pyrénées et de toute la côte de la Méditerranée. La langue

basque était donc la langue mère, non-seulement de tous les dialectes qui ont été depuis parlés dans l'Ibérie, mais encore dans la partie du midi des Gaules renfermant les Pyrénées, et surtout dans ces contrées que les Grecs et les Romains ont désignées, la première, sous le nom d'Aquitaine (versant nord des Pyrénées), la seconde, sous celui d'Ibero-Ligurie (versant oriental de ces montagnes et littoral de la Méditerranée jusqu'au Rhône).

Antérieurement à l'apparition des Gaëls ou Celtes dans les Gaules, la famille Ibérienne ou Basque occupait toute la chaîne des Pyrénées. D'où sortait cette famille? Le *Manuel de la Langue Basque*, de Lécluse, nous apprend que cette langue paraît tenir de près à la langue punique. Cette opinion semblerait rattacher l'Ibère aux populations de l'Afrique; tandis que d'autres font sortir cette tribu de l'Asie occidentale et la rattachent à une invasion qui aurait précédé celle des Gaëls et des Kimriks, peuples de race indo-germanique.

Les Gaëls ou Celtes, peuples de race blonde, qui envahirent, comme nous allons le voir, la tribu Ibérienne, et vinrent s'établir en Espagne, où ils donnèrent naissance à la tribu Celtibérienne, ne nous sont guère mieux connus. On s'accorde à les faire émigrer de l'Asie, traverser le nord de l'Europe et envahir toutes les côtes septentrionales des Gaules, d'où ils refluèrent ensuite sur l'Espagne et l'Italie. Animés d'un esprit d'association, auquel il faut attribuer la marche progressive de leurs conquêtes, ils surent, plus habiles en cela que les Ibères, prendre ce qu'ils reconnaissaient de supérieur à leurs institutions, chez les peuples avec lesquels ils se mettaient en contact. Naturellement bons et hospitaliers, ils ne reculaient devant aucune alliance; aussi, dans les siècles qui vont suivre, les trouvons-nous mêlés aux peuples marchands que les côtes fertiles de la Méditerranée attiraient, accueillant la civilisation, embrassant avec avidité toutes les nouveautés; tandis que, re-

tranchés derrière leurs montagnes, les Ibères ne recevaient les étrangers qu'avec une sorte de défiance et repoussaient toute espèce d'innovation.

1,500 ans avant Jésus-Christ, les enfants d'une des tribus gaëliques, les Celtes, s'avancent vers les Pyrénées, franchissent ces montagnes en refoulant les tribus qui les habitaient, et passent en Espagne, où ils donnent naissance à une famille mixte, celle des Celtibères.

L'invasion du trop plein du pays des Gaëls dans le continent espagnol (Ibérie) occasionna à son tour un déplacement de quelques tribus ibériennes; l'une d'elles, les Ligures, refoulée du sud-est de la Péninsule, s'avança vers les Pyrénées et chassa les Sicanes, autre tribu ibérienne établie sur les bords du fleuve Sicoris (la Sègre). Ces Sicanes passent les Pyrénées et, repoussés par les indigènes, franchissent les Alpes et vont chercher un asile en Italie. C'est cette famille ibérienne des Sicanes qui a dû porter en Italie et en Sicile un germe de la langue basque dont la langue latine se sera emparé, et plus tard, lorsque les Romains soumirent l'Espagne et le midi des Gaules, ils ont d'autant plus facilement implanté leur langue, qu'elle reflétait d'une façon lointaine l'idiôme des vaincus.

Les Ligures, à leur tour, ne restèrent pas longtemps possesseurs des bords de la Sègre; repoussés par le tourbillon celtibérien qui s'était répandu dans toute l'Espagne, ils suivirent le chemin que leur avaient frayé les Sicanes, à travers le pays connu de nos jours sous les noms de Foix et de Roussillon; mais, plus heureux que leurs devanciers, ils n'eurent pas à aller chercher aussi loin un asile et se fixèrent sur le plus prochain littoral de la Méditerranée.

Les tribus ibériennes, qui, avant ces invasions, occupaient toute la chaîne, avaient donc été mises en contact, volontaire ou forcé, avec un élément nouveau, le gaël, et ensuite avec deux variétés de la propre race ibérienne, les Ligures et les Sicanes, qui, quoique sortis de la même

souche, devaient néanmoins présenter quelque dissemblance. Ce frottement de l'indigène avec ces trois éléments étrangers eut pour conséquence une modification dans la division géographique de la contrée. La partie jusque-là compacte des Ibères des Pyrénées se vit forcée, à l'aspect de ces hordes diverses venues tantôt du Nord, tantôt du Midi, d'abandonner la portion de son territoire si souvent violée, aux migrations qui se succédaient sur la partie la plus féconde et la plus abordable; elle alla se retrancher alors vers le centre de ces montagnes, vierges jusque-là de toute invasion.

Vivant là au sein d'une nature sauvage qui la mettait à l'abri de toute atteinte, elle conserva ses mœurs primitives, ses institutions différentes de celles des autres peuples. Nous la verrons, à une époque plus rapprochée de nous, reparaitre, sous le nom de la tribu des Aquitains, vivace comme dans cette époque reculée, et jalouse de sa liberté, résister à l'oppression romaine.

Les géographes grecs et latins nous présentent la frontière méridionale des Gaules, du Rhône à l'Océan, partagée en deux segments dont le cours de la Garonne aurait été la séparation naturelle. Ils donnent au premier, embrassant l'espace compris entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, le nom d'Aquitaine, et à celui qui est circonscrit par la Méditerranée, le Rhône, les Cévennes, la Garonne et les Pyrénées, le nom de Ibero-Ligurie.

Le nom d'Aquitaine, adopté par les auteurs anciens pour désigner la plus grande de ces deux contrées quelque temps avant et pendant la domination romaine, ne paraît pas avoir été le mot générique employé par les indigènes. Le terme Aquitains, de *aquas tenentes*, a dû être la traduction du nom que les peuples des Pyrénées portaient avant leur contact avec les armées romaines; mais ce nom primitif a été perdu pour l'histoire. Quelques historiens modernes pensent l'avoir retrouvé dans celui de Basques et montrent

par des inductions et des rapprochements ingénieux que les noms de Vascons, Euskes ou Osques, Basques, Escualdunac sont d'origine commune et qu'ils doivent s'appliquer à une seule et même famille.

En présence des faits empruntés à la science et à l'analogie, on peut être amené à dire que ceux qui les premiers s'établirent sur la pente et près du sommet des montagnes dont la base était mouillée par l'eau des lacs et des cascades, durent, pour se distinguer des habitants des plaines limitrophes, prendre ou recevoir un nom qui rappelât, dans leurs rapports avec leurs voisins, leur position éminemment hydrographique. Ce nom ne put être que celui des habitants des eaux, des lacs, des cascades ou des montagnes retenant les eaux.

Quel nom leur a-t-on donné dans l'antiquité? La géographie et l'histoire restent muettes à cet égard, du moins avant l'époque romaine, où ils furent désignés par la traduction de ce mot en celui d'Aquitains.

Les historiens modernes et notamment G. de Humboldt ont été amenés à conclure que la langue basque avait imprimé son cachet à toutes les localités de ces parages dont les noms anciens nous sont restés, et comprenant sous la désignation de Basques, les Ibères d'Espagne et ceux des Pyrénées, ils en ont fait une famille entièrement distincte des Gaëls et des Kimriks.

Bien que le basque primitif dût être différent du langage gaëlik et kimrik, la philologie a remarqué entre ces trois langues une parenté qui a fait soupçonner à quelques savants qu'elles pourraient bien avoir eu toutes trois un berceau commun dans le sanscrit. Partant de cette parenté, à défaut de notions précises sur le langage ibérien, M. Garrigou cherche une explication plausible des radicaux d'où ont été tirés les termes de Vascon et Baske, en tenant compte des modifications attachées forcément à la différence des temps et des lieux. Il trouve d'abord dans l'an-

cien kimrik le monosyllabe *av* signifiant *eau*, et dans les langues modernes, le radical *wath*, *was*, *bas*, *vas* ayant la même signification. Dans les patois du Midi, où ont dû se conserver les racines ibériennes, les mots *gaves*, *gabes*, *ax*, *d'ax*, *ac* rappellent une signification analogue qui était passée en même temps dans l'*aqua* des Latins.

De ces observations philologiques naît la conséquence naturelle que les mots *Bas-cos*, *Vas-cos*, *Baskes* et leurs dérivés portent notre pensée vers les peuples prenant leur nom des eaux près desquelles étaient situées leurs demeures, vers un pays couvert de lacs, d'étangs, de gaves et où l'on trouve encore des lieux désignés par les dérivés aquatiques, tels que Acs, Ascou, Axiat, Aston, Bascans, etc., ainsi que de nombreuses localités dont les dénominations se terminent par *ac*. Cette circonstance semblerait prouver que le pays a dû faire partie, à une époque dont il ne reste aucun souvenir, de cette patrie primitive des Bas-kes ou Vascons qui, alors en corps de nation, se sont trouvés plus tard réduits en tribus nomades et rejetés vers l'Occident.

Lorsque les Romains firent la conquête de l'Aquitaine, qui avait jusque-là conservé son indépendance, ses mœurs et sa religion primitive, ils trouvèrent cette contrée habitée par des peuplades ou tribus qui avaient chacune leur divinité particulière. Les Basques d'aujourd'hui, ceux du moins des campagnes, peuplent encore leurs montagnes d'êtres mystérieux qui leur apparaissent dans les forêts au milieu de l'orage ou au fond des ravins à certaines heures solennelles.

Cette croyance mêlée de terreur qui portait les anciens Ibères à chercher une divinité protectrice dans tout ce qui frappait leur imagination, se continua sous les Celtes et les Romains, et comme nous savons que ces tribus avaient jusque-là vécu en s'isolant, il faut en conclure que tous les noms de divinités retrouvés là, qui n'appartiennent ni à la théogonie celtique, ni à celle des Grecs et des Romains,

sont sans contredit indigènes et, par conséquent, Ibériens ou Basques.

On cite parmi les divinités topiques adorées dans les pays circonvoisins et qui rappellent des noms de villes et de localités :

Averan,	Lavelanet.
Arm-Astoni,	Aston.
Edelat,	Bedeillac.
Baegert,	Bagert, Bazerques.
Dunzioni,	Unzent, Nalzent.
Leherenn,	Leran.
Saurhausi,	Saurat.
Ilhumber,	La grotte de Lombribo, Solombrier.
Serona,	Serou.
Hohisi-Bulluca,	Boulou.
Rocco-Harauzo,	Rocco-Raoüzado, près de Tarascon.

Ces noms ont tous une analogie frappante avec les appellations locales qui sont en regard et ont peu de rapport avec les idiômes grec et latin. Autant qu'on peut en juger par la distance où nous sommes de ces temps obscurs, on voit que l'adoration des premiers habitants des Pyrénées s'adressait aux grands accidents de la nature, qui les impressionnaient. Les montagnes, les grottes, les torrents, les lacs, les grandes érosions, l'action des vents dans les gorges ou sur les forêts séculaires leur inspiraient une secrète terreur et tournaient leurs pensées bornées vers l'instinct de la conservation ; ils invoquaient mentalement des génies tutélaires qui pussent les défendre contre les dangers dont ils se croyaient à chaque instant menacés au milieu de cette nature imposante et sauvage.

Par un rapprochement des dénominations géographiques de l'Ibérie et des provinces méridionales des Gaules, M. de Humboldt a fait triompher une vérité historique longtemps méconnue. M. Am. Thierry, qui a fait une étude appro-

fondie de cette importante question, en tire des conclusions semblables, ainsi qu'on le verra par la citation suivante :

« Si on jette les yeux sur une carte des cantons Escal-
» dunac et des territoires environnants, soit en France,
» soit en Espagne, on sera aisément convaincu que la lan-
» gue basque a été parlée autrefois dans une zône bien plus
» grande qu'aujourd'hui. En France, elle recule pas à pas
» devant la langue romane, qui la presse et semble la for-
» cer dans la retraite ; mais les noms des montagnes, des
» rivières, des villes, des villages restent derrière elle,
» comme pour attester son passage et indiquer les domai-
» nes où elle a cessé de régner. Au moyen de ces nomen-
» clatures, on reconnaît que la langue basque a été celle
» de toute la région située entre les Pyrénées et la Garonne,
» c'est-à-dire de toute l'Aquitaine de César ; qu'elle a été
» parlée aussi, mais moins généralement ou moins long-
» temps, au nord de la Garonne, où l'on trouve plusieurs
» noms basques entremêlés aux noms gaulois ; que vers
» l'extrémité orientale des Pyrénées, où les dénominations
» basques reparaissent moins altérées et plus nombreuses,
» ont dû exister autrefois des populations Escaldunac très-
» condensées. Du pied des Pyrénées orientales, les mêmes
» indications nous conduisent tout le long de la Méditerra-
» née, sur les deux versants des Alpes maritimes et jus-
» qu'en Italie. Ces contrées sont précisément celles qu'oc-
» cupaient, aux premiers jours de notre histoire, les Aqui-
» tains et les Ligures ; et ces mots, où se révèle l'existence
» d'une race d'hommes parlant le basque, appartenaient
» aux idiômes de ces deux peuples. Ligure (*li gora*, pays
» haut) est d'ailleurs un mot basque qui signifie *monta-*
» *gnard.* Pareil examen fait dans l'ancienne Espagne, dé-
» montre avec une évidence incontestable que la même
» langue devait être parlée, à la même époque, dans la
» plus grande partie de cette péninsule, et, par conséquent,

» que le basque est un débris vivant des vieilles langues de
» l'Ibérie. L'histoire resterait muette sur l'origine des Aqui-
» tains et des Ligures, qu'il y aurait là assez de proba-
» bilités pour conclure que ces deux peuples étaient Ibères.
» Mais l'histoire nous le dit positivement; elle nous dit
» encore que les plus anciens géographes, par des consi-
» dérations fondées sur la ressemblance des races, prolon-
» geaient l'Ibérie au nord des Pyrénées, entre les golfes
» de Gascogne et de Lyon. Ainsi se trouve confirmé, par
» l'examen des langues, ce premier fait ethnographique :
» que les Aquitains et les Ligures n'appartenaient point à
» la famille gauloise, mais à la famille ibérienne. »



FOIX.

Que l'on arrive aux Eaux de l'Ariège par Toulouse ou par Carcassonne, on fait une station obligée à Foix, l'un des plus minces chef-lieux de France. Cette ville, anciennement capitale du comté de Foix, est fort pittoresquement située au pied des collines inférieures des Pyrénées. Elle est groupée autour de l'énorme rocher granitique sur lequel s'élève le château, au confluent de la rivière l'Arget et de l'Ariège. Les rochers nuds et à pic de la montagne de Saint-Sauveur se dressent au nord-ouest et ceux du Pech la bornent au nord. Ce n'est que du côté du sud-est, sur les deux rives de l'Ariège, que s'étend la surface plane de son territoire. La ville a été bâtie dans un espace resserré et assez accidenté, de la manière la plus irrégulière; les rues en sont étroites et tortueuses, tandis que la promenade qui la borne à l'est est remarquable par ses belles lignes d'ormeaux.

L'ancien château des comtes de Foix s'élève sur un rocher isolé qui baigne, à l'ouest, dans les eaux turbulentes de l'Arget. Cet imposant débris de la féodalité est composé de trois grandes tours gothiques solidement bâties en grès et appartenant à différentes époques. La plus petite a été fondée sur des substructions plus anciennes, et elle

annonce par son antique physionomie qu'elle date de l'époque la plus reculée. Celle du milieu serait l'ouvrage d'un des premiers comtes de Foix, et la tour ronde, la plus remarquable des trois, aurait été construite par Gaston Phœbus, au milieu du quatorzième siècle. Habitées par les comtes jusqu'au seizième siècle, ces tours servaient à la fois, comme nous le verrons plus tard, de palais et de prison. Cette dernière destination est la seule qui leur soit restée. Les deux tours du nord sont jointes entre elles par un bâtiment voûté contre lequel le palais de justice a été adossé. Elles sont à 428 mètres au-dessus du niveau de la mer et à 58 de celui de la ville même.

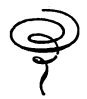
L'origine de Foix est assez obscure, quoique l'on y ait rattaché certaines fables qui feraient remonter sa fondation à près de 600 ans avant Jésus-Christ, par une colonie grecque sous la conduite de Fuxée. De telles origines échappent à tout contrôle, lorsqu'elles n'ont pas pour s'étayer un monument ou tout au moins une inscription lapidaire.

La ville de Foix coule aujourd'hui, entre ses deux torrents, des jours beaucoup moins agités que leurs eaux limpides, une existence moins altière qu'aux treizième et quatorzième siècles, car la commune centralisation la dispense de commander, comme alors, aux destinées de la France. Elle a pourtant encore sa bonne part de bonheur dans son existence plus modeste; elle la doit à l'esprit facile et cordial de ses habitants et aux agréables relations qu'ils échangent avec les étrangers qui y séjournent ou même qui ne font que la traverser.

Grâce à cette libre franchise qui caractérise les populations pyrénéennes dans leurs jours de joie, la ville de Foix organise chaque année, pour sa fête patronale du 8 septembre, une nouvelle et splendide fête; et au souvenir de Charlemagne, qui se mêle dans ce pays à tant d'institutions, elle peut inscrire à cette époque une page souriante et gracieuse sur le livre d'or de ses annales.

Pendant un mois à l'avance, les jeunes gens méditent et discutent leurs projets d'amusements, les jeunes filles rêvent des toilettes et des élégances nouvelles pour éclipser leurs rivales, et chacune, employant à cette occasion la ruse, la duplicité, la diplomatie et de longues épargnes, ne les confie qu'à sa propre imagination.

La fête du 8 septembre, qui dure plusieurs jours, attire chaque année de nombreuses populations environnantes, et huit jours après, au doux souvenir de tant de peines et de joies, on est encore heureux, à Foix, d'entendre retentir dans les journaux des environs les détails de ces splendides fêtes.



HISTOIRE DU COMTÉ DE FOIX.

—

De même que tout le pays des Gaules, ce qui devint, au moyen-âge, le comté de Foix paraît avoir été couvert primitivement de vastes forêts, aux plus anciennes époques de notre histoire, sur lesquelles l'antiquité classique laisse tomber de loin en loin quelques lueurs. On trouve ces antiques forêts maîtresses du sol, qu'elles n'ont cédé que par lambeaux à l'agriculture; leurs massifs séculaires, renaissant de leurs propres débris, comme on le voit encore dans les régions inexploitées, couvraient alors sans interruption les lignes de nos montagnes, trop souvent déboisées aujourd'hui. Le cri des bêtes sauvages s'y mêlait seul au murmure des vents et des eaux primitives, et aux premiers temps de notre histoire, le seul bruit humain qui troublât encore leurs solitudes était le tumulte des chasseurs qui marchandaient leur vie au milieu des proies abondantes.

Pendant les anciennes périodes historiques, ce doit être au bord des eaux que se sont formés les premiers centres de société; les vallées des fleuves ont partout servi de route aux migrations et aux conquêtes; leurs alluvions déboisés et toujours fertiles, à cause des inondations périodiques, offraient aux troupeaux des agglomérations celtiques leurs premiers pâturages ou leurs épais fourrés.

Le long contrefort pyrénéen (la montagne de Col-de-

Port) qui forme la séparation des eaux du Salat et de l'Ariége, parait être la ligne de séparation de l'Aquitaine et de la Gaule-Narbonnaise. Au levant de cette limite, l'indigène, souvent envahi, s'est mis en contact avec l'étranger, et de ce continuel commerce était née la réforme de ses mœurs primitives; tandis que du côté du couchant, vers les montagnes plus escarpées, il conserva le cachet de sa sauvagerie primitive. Aussi, lorsque Rome envoya ses consuls dans les Pyrénées, la partie orientale de ces montagnes leur laissa les ports libres, tandis que le Couseran, premier boulevard aquitanique, opposa une vigoureuse résistance aux troupes de la République.

Après la conquête, l'administration des provinces commença, à l'image de Rome, à prendre une forme plus régulière, et le pays à s'enrichir de monuments dont les débris nous révèlent la magnificence. Telle bourgade aujourd'hui déserte fut alors le siége d'une puissante tribu, et si l'on trouve sur le sommet des montagnes quelques traces de substructions, ce sont les fondements des tours élevées pour transmettre des ordres ou pour surveiller le pays. Pendant trois siècles, chaque génération vit s'enfouir sous des ruines les monnaies au type des empereurs romains, en témoignage des luttes dont le pays était le théâtre.

Cette domination n'effaça point pourtant au sein de la contrée tous les souvenirs d'une époque antérieure, puisque le souvenir des divinités druidiques est venu jusqu'à nous.

Mais Rome fut à son tour débordée; des peuples à demi-sauvages vinrent des régions les plus élevées de l'Asie-Méridionale lui disputer la possession d'une contrée que ses légions avaient soumise.

Le Goth, vainqueur, ne détruisit pas toutefois l'ouvrage du vaincu, et la langue, la législation de la ville éternelle purent survivre à sa domination.

De l'union des deux éléments romain-gothique surgit, à la faveur d'une religion nouvelle qui avait pour mission le renversement de la force brutale, une société régénérée; tandis que le Christianisme tendit à faire cesser la servitude et exerça une influence salutaire sur l'esprit des populations, le municipe communal initia l'administré à la connaissance de ses droits politiques.

Les Barbares, en arrivant dans l'empire, détruisaient tout, d'abord; puis, lassés ou étonnés, ils acceptaient la civilisation ancienne, la langue et la religion des vaincus, ajoutant à ces éléments ceux qui leur étaient particuliers et préparant ainsi les germes d'où est sortie l'Europe moderne.

Après les premières luttes de l'invasion, le Midi n'eut pas beaucoup à souffrir de leur conquête, car ces hordes barbares, trouvant leurs délices de Capoue au milieu des raffinements d'une société en décadence, respectèrent l'Aquitaine comme le champ d'asile où ils reviendraient se reposer de leurs fatigues et de leurs combats. Nos contrées méridionales finirent par apprendre qu'elles n'avaient à supporter de l'invasion que les contributions du passage; et lorsque les Aquitains trouvèrent l'hospitalité onéreuse, ils n'eurent qu'à montrer les Alpes du doigt, en disant: « *Rome est plus loin*, » et les Barbares, convoitant une plus riche proie, s'écoulèrent vers l'Italie.

La tradition civilisatrice ne fut altérée en rien par la loi changeante de la conquête; au contraire, de ces prises de possession successives, de ce va et vient d'armées et de peuples, il résultait des frottements continuels sous lesquels finit par s'effacer peu à peu l'enveloppe barbare, et le conquérant se transformait à mesure sous l'action du vaincu.

Si l'on en croit pourtant un historien plein d'imagination (1) qui a esquissé, en poète, un jour d'invasion, les

(1) M. Mary-Lafon.

grandes cités du Midi auraient ouvert amicalement leurs portes aux Barbares. Mais, tout en citant cette page à cause de son style chatoyant, nous comptons lui laisser toute la responsabilité de son opinion :

« On faisait les vendanges ; tout respirait dans la Nar-
» bonnaise la joie bruyante de l'automne. La population
» de ces belles contrées, répandue dans les vallons de
» l'Aude, en revenant le soir à la cité, en regagnant ses
» bourgs et ses villages, les trouva occupés par ces nou-
» veaux hôtes aux cheveux blonds et aux yeux bleus. Elle
» les accueillit sans trop de répugnance. Il est présumable
» que ces masses d'hommes causèrent d'abord quelques
» désordres : un surcroît de deux ou trois cent mille indi-
» vidus ne pouvait tomber à l'improviste dans un pays sans
» presser un peu les habitants. Toutefois, et quoique ce
» renfort inattendu accélérât probablement les vendanges
» et empêchât bien des corbeilles d'arriver au pressoir,
» comme les Goths, venant pour habiter la Narbonnaise,
» traitaient le peuple avec douceur, le peuple abandonna
» la cause de Rome et fut partout avec eux. »

Quant à nous, nous aimons mieux croire que les Visigoths eurent quelque peine à s'installer dans la Gaule et qu'ils finirent sans doute par y dépouiller leur nature violente et féroce, puisque Théodoric, roi de Toulouse soumise, y promulgua le premier recueil de lois où l'on ne trouve déjà plus l'arbitraire ni les préoccupations de la conquête.

Le passage des Visigoths embrasse plusieurs siècles de luttes qui ont laissé bien des ruines, mais peu de dates pour l'histoire locale : luttes entre leurs chefs et Rome, luttes entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, pendant que les conciles, devenus de véritables parlements, s'arrogèrent presque exclusivement l'élection à la couronne et le pouvoir législatif, sous le prétexte de préserver les libertés du peuple contre la noblesse.

Les luttes entre les factions aristocratiques et cléricales finirent par amener, comme on sait, les Arabes en Andalousie, en 710. De nouvelles hordes vinrent encore fouler le sol de la patrie; il y eut des luttes cruelles, des populations entières furent détruites par le fer, et des villes ruinées par l'incendie. Le farouche Sarrasin, animé par son fanatique Evangile, avide de domination et de richesses, franchit la mer, traversa l'Espagne conquise, se jeta sur les Pyrénées, et ne se retira qu'après avoir tout ruiné, tout réduit en cendres.

Au pied des Pyrénées existaient des villes dont la création se rattachait aux époques les plus reculées; le pied du Maure a effacé la place même où furent ces aggrégations. Des restes de colonnes, de statues, trouvés sur divers points, témoignent du degré de splendeur et de civilisation auquel la contrée était parvenue. Dès le moment où le Sarrasin eut touché le sol des Gaules, tous ces monuments s'effacèrent. L'on doit supposer que l'ennemi dut séjourner ou passer souvent dans la contrée, pour avoir ainsi anéanti jusqu'au moindre vestige de l'antique civilisation.

Charlemagne prit à tâche d'arrêter toutes les invasions en anéantissant la Barbarie dans la Germanie, en pliant à la civilisation les peuples païens de la Saxe, en donnant à son empire des limites naturelles, comme l'Oder ou l'Elbe, ou en élevant des retranchements dans les parties attaquables; et la France pouvait, comme le reste de l'Europe occidentale, se croire à l'abri de nouvelles attaques.

Sous lui, de nouvelles institutions sortant du chaos même où d'incessantes invasions avaient laissé la contrée, poussent de profondes racines; l'alleu (1), le fief, l'aprision

(1) Un des alleus les plus singuliers qui aient été concédés par Charlemagne, dit une vieille chronique, est celui qu'il avait donné à un musicien qui l'avait guidé dans sa marche en Italie contre les Lombards. Il de-

naissent de la conquête. Les populations effrayées s'inféodent à qui les défend.

Les dangers continuels auxquels les habitants des campagnes étaient exposés à cette époque, donnèrent lieu à l'établissement de la féodalité, en nécessitant la création de ces nombreuses sociétés locales qui, plus tard, en se réunissant, devaient constituer la nation française. Ils forcèrent en effet les hommes, jusqu'alors séparés, sans lien, sans gouvernement, à se réunir autour d'un château, à accepter la puissance d'un supérieur, à créer enfin les premiers éléments de l'ordre politique.

Toutes les agglomérations primitives ont dû puiser à la même source ce besoin d'autorité supérieure qui les dirigeât; une famille a fini par gagner un ascendant sur les autres familles, une tribu sur les autres tribus, et l'autorité s'est ainsi constituée du libre arbitre de toute société rudimentaire. C'est donc par la féodalité que tous les fragments de l'empire ont commencé à se reconnaître, à se constituer.

Les invasions des Barbares exercèrent une puissante action sur son établissement. Charlemagne avait institué les comtes pour défendre des portions de territoire, et Charles-le-Chauve leur accorda, peu de temps après, l'hérédité. Ainsi, ces comtes, d'abord magistrats amovibles, devinrent des souverains héréditaires. La France d'alors se couvrit de châteaux-forts dans lesquels les seigneurs se renfermaient au besoin avec leurs serfs pour se défendre contre l'ennemi commun.

vait monter sur une haute montagne, y donner fortement du cor, et aussi loin que le son s'en entendrait, tout, terres et gens, serait à lui. Le donneur de cor sonna en effet; puis il descendit de la montagne, parcourut terres et villages, et à chaque manant qu'il rencontrait il demandait : « As-tu entendu le cor? » Si l'autre répondait : « Oui, » en nouveau seigneur, il lui appliquait un soufflet, en lui disant : « Tu es mon homme. » De là le nom de *Transcornati* que portèrent longtemps ses descendants.

Par l'établissement des monastères, une puissance s'éleva dans les mêmes temps, qui fit participer les hommes aux avantages de l'association et féconda un pays laissé longtemps en friche ou dévasté.

En dehors des limites de la France actuelle, le territoire du Rhin à la Sègre, de la Méditerranée à l'Océan, était coupé par de grandes lignes qui servaient de bornes aux trois royaumes d'Italie, de France et de Germanie. Ces royaumes se subdivisaient en duchés ou provinces ; les ducs avaient ordinairement sous leurs ordres douze comtes qui commandaient dans les villes et leur territoire, faisaient les levées d'hommes, les conduisaient à la guerre, et administraient la justice en personne, ou par des suppléants qui la rendaient en leur absence. On nommait ceux-ci vicomtes ou viguiers. Les vigueries se subdivisaient en ministériats, et toutes ces fractions d'autorité étaient soumises à l'autorité royale.

Le pouvoir ecclésiastique ne resta pas étranger à cette réorganisation, et l'ordre des divisions épiscopales concourut à donner de la force aux nouvelles institutions civiles. Enfin, dans le Midi des Gaules, la justice se renforça simultanément des codes romain et visigoth.

Charlemagne fit faire un grand pas à l'humanité. Ce guerrier franc, doué d'un génie éminent, sentait profondément le besoin de l'ordre et cherchait les moyens d'éclairer sa nation en la disciplinant et en la rendant plus heureuse ou le moins malheureuse possible.

Il semblait qu'il eût communiqué une partie de son génie à chacun des hommes notables de la nation ; tous étaient électrisés par l'exemple et l'activité du prince. Ce fut à ce zèle général que l'on dut tant de capitulaires, dans la plupart desquels, malgré la barbarie des temps, on se plait à retrouver quelques inspirations de la plus noble des passions, l'amour du bien public.

Ses faibles successeurs crurent suppléer à son génie en

étendant leur pouvoir apparent ; au lieu de perfectionner les institutions de son père en fortifiant les assemblées générales *(Champs de Mai)*, Louis-le-Débonnaire, redoutant ces assemblées, cessa de les convoquer et voulut gouverner en maître absolu.

Charles-le-Chauve vit également son pouvoir anéanti par les actes qu'il croyait devoir lui donner de la force. L'organisation complète du système féodal, par l'érection des duchés et comtés en fiefs héréditaires, porta le dernier coup à ces actes de l'autorité suprême, dont elle détruisit la force. Chaque duc, chaque comte, devenu maître absolu dans son fief, n'y souffrit plus d'autres lois que les siennes, de sorte que le lien social cédait sous l'action délétère des intérêts de famille.

Sous Charlemagne, les vallées de l'Ariège furent le théâtre d'une guerre cruelle; chaque gorge, chaque position stratégique rappelle encore, après dix siècles, le nom et les exploits du vainqueur des Sarrasins. Combats, victoires, fondations pieuses, la tradition rapporte tout à lui. C'est qu'en effet, sa puissante intervention, après une ère de deuil et de ruine, pénétra la société d'alors d'admiration et de reconnaissance.

L'établissement des vigueries du Sabartès, de Cueille, du Chercorp et d'autres qui divisaient les plaines du bas pays et les vallées du Couseran, paraît remonter jusqu'au règne de ce grand prince. Il en est de même de la création de divers ministériats, dont celui de Lordat était le plus important.

Sous Charles, les tours appartenant à la domination celtibérienne furent relevées. Il ajouta à ces antiques fortifications, le long des torrents, de nouvelles citadelles échelonnées sur toutes les cimes les moins abordables de nos montagnes. Grâce à ces travaux de défense, la frontière était mise à l'abri d'un coup de main de la part des Arabes d'Espagne.

Sous les successeurs de ce roi, le bas pays de Foix eut

sa phase d'animation et de luttes. Les comtes héréditaires se retranchent derrière d'épaisses murailles, et pendant les longues heures de loisir, ils trament des complots contre un voisin trop puissant ou contre des marchands nomades qui passent sous le manoir féodal avec leurs mules richement caparaçonnées, tandis que, dans la plaine, le serf laboure ou bèche la terre du seigneur et maitre, garde ses troupeaux, exploite ses carrières.

Des ducs de Gascogne, eux-mêmes issus de la lignée Mérovingienne, sortirent les comtes de Foix. Le fils d'un comte de Comminges épousa une fille de la maison de Carcassonne, d'origine visigothe, et les enfants de ces derniers dominèrent sur la contrée, soit vers le Carcassès, soit dans le Couseran. Ils ne prirent néanmoins d'abord que les titres de seigneurs des principaux alleus soumis à leur autorité. L'alleu de Foix ne fut érigé en comté qu'au commencement du onzième siècle.

A la suite des comtes de Foix figurent déjà, vers la même époque, les noms de leurs premiers barons, tenant tous par les liens du sang à la famille comtale : chevaliers ou damoiseaux qui, après avoir fait leurs premières armes, gagné, comme on le disait, leurs éperons dans des escarmouches de voisin à voisin, contre les comtes d'Urgell, de Cerdagne et de Roussillon, plus souvent encore dans les luttes locales, suivirent l'impulsion guerrière que le clergé dirigeait vers la Palestine, où ils se distinguèrent sous la bannière de leur suzerain.

D'un côté, l'amour de la patrie et de la nouveauté ; de l'autre, la politique des rois de France peu affermis ou à demi dépossédés dans leur autorité souveraine ; enfin, une adroite tactique du clergé, qui comptait reconquérir, au détriment des absents, une influence qui allait chaque jour s'affaiblissant, déterminèrent l'impulsion électrique vers l'Orient.

L'historien de la localité ne suivra pas d'étape en étape

vironnés de l'affection de leurs vassaux, dont ils n'avaient cessé d'étendre les priviléges. Leurs successeurs héritèrent de leurs vertus guerrières; aussi les voyons-nous, à quelque temps de là, étouffés par l'horizon rétréci des vallées du Sabartès, descendre dans les plaines et guerroyer avec leurs voisins.

Les rois de France et d'Aragon ne sont pas même pour eux de trop redoutables adversaires; le premier de ces deux monarques, grandi par la défaite récente de quelques grands feudataires du Nord, ne croira pas trop s'abaisser en venant faire la guerre en personne à l'un de ces comtes révoltés. Celui-ci attendra de pied-ferme Philippe-le-Hardi derrière les murs crénelés du château de Foix. Ses soldats et lui, ont juré de s'ensevelir sous les ruines de la forteresse, plutôt que d'en venir à une honteuse capitulation. Mais de lâches conseillers paralisent cette chevaleresque détermination en faisant valoir l'inutilité de la résistance. Pour la première fois, le panonceau aux trois pals de gueule, l'étendard du pays, sera remplacé sur le donjon par une bannière étrangère dont l'apparition annoncera au loin aux vassaux la captivité de leur chef et l'asservissement de la patrie.

Toutefois, le moment n'est pas encore venu de la dépendance totale de ce petit état oligarchique mitigé par des institutions républicaines. Deux siècles d'existence individuelle s'écouleront, sans que la main envahissante de la royauté se soit appesantie sur lui, et ces deux siècles ne seront pas sans gloire, ni pour le pays, ni pour la famille seigneuriale qui lui a octroyé de larges priviléges.

La maison de Foix fut appelée à régner sur le Béarn, vers la fin du treizième siècle. Cette réunion de deux souverainetés dans la famille de nos comtes devint le prétexte d'une guerre longue et acharnée qui ensanglanta souvent la contrée; mais les luttes des maisons de Foix et d'Armagnac n'empêchèrent pas le germe d'émancipation que j'ai anté-

cet appel le convie à une émancipation plus ou moins prochaine ; le second, parce qu'il tend à anéantir une autorité rivale, celle du clergé : serf et suzerain embrassent l'idée de réforme et la propagent.

La guerre seule, une guerre d'extermination pourra arrêter les progrès de cette fièvre brûlante qui s'est emparée du Midi de la France. Jaloux de la prospérité de cette terre féconde devenue riche par son commerce et nouvellement régénérée par les arts, les fanatiques et les stipendiés du Nord se croisent à la voix d'Innocent III, et descendent comme une terrible avalanche le long du Rhône. Le glaive de Montfort, sous la direction des légats de Rome, reprend l'œuvre de ruine du farouche Sarrasin.

Le pays de Foix a, dans cette lutte, sa part de désolation et de résistance. Rassemblant autour de lui ses alertes montagnards, le comte de Foix, un des partisans les plus zélés des nouvelles doctrines religieuses et surtout de la réforme sociale qui grandit sous leur drapeau, porte la terreur dans l'armée des Croisés, et défend pied à pied son territoire envahi. Tantôt accablé par le nombre, il se retire dans les gorges des Pyrénées, attendant que du haut des tours télégraphiques, le signal de la guerre ait amené sous ses guidons ses alliés d'Espagne et ses barons dispersés dans les retranchements inaccessibles des rochers ou dans les châteaux fortifiés. Tantôt s'élançant à la tête de ses fantassins dévoués, il envahit la plaine et tombe sur les derrières de l'armée ennemie. Trois fois l'intrépide Montfort a franchi le Pas-de-la-Barre, traçant sur son passage un sillon de sang et de feu, trois fois il est repoussé par les troupes comtales et forcé de chercher un asile dans l'abbaye de Pamiers, qui est devenue sa place d'armes, Vatican provisoire d'où partent les foudres d'excommunication des légats, et où s'organise, sous les ordres d'un moine espagnol, une nouvelle phalange pour poursuivre l'hérésie jusque dans ses derniers retranchements.

Demandons à l'histoire quelques enseignements sur les causes de ce drame lugubre, où viennent se dessiner, sous le pinceau passionné des témoins oculaires, les hommes, les faits, les localités. Elle nous montrera la lutte éternelle du privilége contre l'idée d'émancipation. L'esprit de domination, cette intime essence dont a été pétri le cœur humain, a été de tout temps la principale cause des maux qui ont affligé les sociétés, et lorsque cette tendance oppressive n'a pas encore été mitigée par la morale chrétienne et les bienfaits de l'éducation, elle a dégénéré en une affreuse tyrannie.

Le clergé veut dominer la société autrement que par l'influence morale; le grand s'unit au peuple pour amoindrir la prépondérance du clergé; le peuple par la réforme religieuse, croit s'abriter contre l'exploitation, et donne tête baissée dans la mêlée.

L'autorité féodale seconde cet élan, mais avec l'arrière-pensée, une fois son rival en puissance réduit, de briser le levier dont il s'est servi. Le pouvoir monarchique enfin se voit étouffé par la hiérarchie féodale, débordé par la puissance ecclésiastique. Il gardera d'abord la neutralité, mais le lendemain de la lutte, on le verra ramasser les couronnes comtales dont le champ-clos est jonché, et s'approprier, au nom du plus fort ou du plus habile, la prérogative souveraine.

Que l'esprit de réforme ait poussé de fanatiques sectaires à publier des doctrines erronées; que les Bulgares aient réveillé le manichéisme; que les Henriciens, les Pétrobusiens, les Arnaldistes aient poussé les populations crédules à des excès condamnables, on ne saurait le nier; mais, à côté de ces erreurs, des vérités sévères se faisaient jour, et depuis les prédications solennelles de saint Bernard jusqu'aux instructions familières du marchand de Lyon, Pierre Valdus, tout concourait à signaler les abus que le clergé et les grands faisaient de l'autorité.

L'assimilation des Barbares avait été une des causes de l'altération des rites religieux ; la civilisation avait eu son interrègne pendant plusieurs siècles d'invasions, et lorsque ces populations sauvages adoptèrent le christianisme, les prêtres furent facilement les maîtres de ce grossier amalgame de nouvelles croyances et de vieilles mœurs. Ils imposèrent une foule de dogmes grossiers comme le temps qui les inspirait et des pratiques mesquines qui finirent par se confondre avec les institutions féodales. Cette religion, dans le principe si pure, avait, après neuf siècles d'existence, complètement dégénéré de sa simplicité primitive, et l'Evangile, défiguré et obscurci, était devenu plutôt un instrument de misère et de servitude, qu'une source où la raison humaine pût trouver des préceptes de morale et des motifs de consolation.

Tels furent les premiers symptômes qui annoncèrent cette fatale guerre des Albigeois. Plusieurs des chefs expièrent leur audace au milieu des flammes ; mais les sectes se multiplièrent en raison directe des persécutions. La guerre terminée, on ne vit pas moins se perpétuer des scènes de deuil et de sanglantes réactions dont chaque bourg du pays de Foix eut pour ainsi dire le douloureux spectacle. Quand tout fut soumis par la force, le bûcher inquisitorial travailla à faire disparaître la moindre trace d'hérésie.

Le règne de ces rigueurs n'eut que trop de durée, puisque, cinquante ans après la chute apparente des doctrines arnaldistes et vaudoises, qui s'étaient principalement propagées dans la contrée, l'histoire nous apprend que des familles entières étaient dépossédées et poursuivies au nom de l'inquisition.

Dans cette lutte, où d'autres états avaient succombé, le pays de Foix, malgré les défaites dont sa résistance héroïque avait été suivie, put conserver son infime nationalité. Il le dut principalement au courage des deux comtes Raymond Roger et Roger Bernard, valeureux seigneurs en-

des sentiments d'une nature différente : les uns, moines de cœur, pleurent sur leur Jérusalem détruite, regrettent le calme uniforme de leur vie claustrale ; les autres éprouvent un indéfinissable saisissement en rentrant dans le monde dont la force des préjugés paraissait les avoir séparés à jamais.

Ces pans de murailles que le voyageur heurte du pied avant de pénétrer dans le plantureux bassin de Pamiers, sont les restes du mas Saint-Antonin. Ces caveaux comblés, dont l'habitant de Mazères vient chaque jour détacher quelques briques, sont les cryptes de l'antique Boulbonne où repose la cendre de la famille Comtale.

Trois siècles auparavant, durant la guerre des Albigeois, au nom de l'ultramontanisme, tombaient sous les coups des croisés les villes et les castels : villages, maisons isolées, tout était frappé ; les récoltes étaient détruites et les populations décimées par le fer ou par le bûcher.

Aujourd'hui, au nom du protestantisme, c'est encore par la destruction que prime le parti vainqueur. La réforme atteint au paroxysme de l'intolérance. C'est une sanglante revanche du passé qui provoquera de nouvelles réactions.

Et cependant, dans les courts intervalles de paix, du sein même de ces luttes, surgissaient quelques améliorations industrielles et sociales. Les guerres que la France soutint contre diverses puissances de l'Europe avaient mis en contact les soldats de chaque localité avec des étrangers chez lesquels ils avaient puisé quelques connaissances dans les arts mécaniques. De temps immémorial, le même système de manipulation était suivi pour l'exploitation du minerai et la fabrication du fer. On ne connaissait guère que la méthode biscayenne et la forge à bras dont nous trouvons des traces jusque dans les plus hautes montagnes de l'Ariège.

La guerre amena au sein du pays de Foix des étrangers suisses et dauphinois qui apprirent aux habitants à substituer à la force de l'homme le moteur hydraulique. Dès ce

moment, le fond des vallées se couvrit de forges dites Genevoises, ou *moulinos de fer*, qui donnèrent à cette industrie une plus grande extension.

Cette révolution industrielle, qui s'étendit par suite à divers objets manufacturés, força les Etats à s'occuper de l'amélioration des voies de communication et à un meilleur aménagement des forêts.

L'organisation des diverses parties de l'administration gouvernementale s'était, comme nous le verrons par la suite, insensiblement élaborée au sein même des déchirements et des luttes.

La famille des Comtes de Foix, dont la puissance s'était accrue par la réunion à son domaine de la souveraineté du Béarn, avait joué un rôle important dans les luttes dont le Midi de la France venait d'être le théâtre. Elle tenait déjà par ses alliances à la famille royale elle-même. La mort violente de Henry III fit du dernier comte Henry de Navarre un roi de France. Dès ce moment, la nationalité du pays vint se confondre dans la puissance qui avait fait précédemment de nombreuses tentatives pour l'envahir.

Les jalousies princières, l'intérêt dynastique avaient donné de la force au protestantisme dans le pays de Foix; derrière les guerres de religion s'était cachée la politique de deux branches rivales, soutenant leurs prétendus droits à la souveraineté; mais, dès que Henry IV eut vaincu la Ligue, la royauté s'appliqua à faire cesser les intolérantes entreprises des deux partis; l'édit de Nantes ramena la paix matérielle; quant au calme moral, il n'était pas facile de le rétablir après les sanglantes mêlées qui avaient bouleversé de fond en comble la société.

Sous Richelieu, la guerre étrangère est à nos portes; à travers les cols qui nous séparent du Roussillon, la peste s'insinue jusqu'au fond des vallées les plus secrètes du pays de Foix; les populations des villages, dont l'existence était déjà si précaire, sont moissonnées par le redoutable fléau.

Vous que la contagion n'a point atteints, seigneurs du pays dont les ancêtres s'élevèrent, parce qu'ils furent utiles au peuple d'alors, gardez-vous de relever les créneaux de vos forteresses oligarchiques ; arrachez plutôt vos panonceaux du sommet de vos donjons, de peur que vos enfants n'aient à ajouter un gibet aux fantastiques signes dont votre blason est chamarré ! C'est que d'un mot l'ombrageux cardinal fait tomber les plus superbes pavots de l'aristocratie ; plus de cent châteaux sont démantelés et détruits dans les bassins de l'Ariége, du Salat et de l'Hers, par ordre du cardinal-ministre.

Sous ses tendances centralisatrices tombent tour à tour monuments d'un autre âge, libertés communales, libertés religieuses, priviléges de la noblesse et de la magistrature. La seule gloire nationale, soutenue au dehors par l'unité des vues de cet homme extraordinaire, apparait au milieu de tant de ruines et grandit derrière les échafauds politiques.

Le pays de Foix et le Couseran, pacifiés à l'avènement de Henry IV, ont repris, durant les vingt années qui suivirent la mort de ce prince, leur désolante animation du temps des guerres de la Réforme. L'émeute est partout : ici, parce qu'on soumet les habitants à la gabelle ; là, parce que le passage des troupes les force à payer de nouveaux subsides. Les mécontents se choisissent un chef, se retranchent dans quelque masure inaccessible ; de là, ils harcèlent les troupes royales, font contribuer journellement les gens des villes et des campagnes.

Pailles, le Mas-d'Azil, Pamiers, Crampagna, Limbrassac, sont tour-à-tour pris, repris, à demi ruinés. Les milices urbaines, à défaut de troupes régulières, s'organisent dans chaque communauté. Il est peu de semaines où la voix solennelle du tocsin n'appelle aux armes les populations épouvantées.

Et quel est le sujet de cette fébrile agitation ? D'une part, le souvenir des anciennes querelles religieuses qui s'est ré-

veillé; de l'autre, l'habitude où était le pays de se gouverner par ses propres lois, sa répugnance à subir le joug d'une royauté regardée comme étrangère, enfin la haine de l'administré pour toute autorité et l'abus que l'autorité fait elle-même de sa puissance.

Durant le règne de Louis XIV, la guerre étrangère absorbe tous les esprits, le pouvoir dynastique est à l'apogée de sa puissance. Si parfois quelque province, se ressouvenant de sa grandeur passée, fatiguée des lourds sacrifices qu'on lui impose, saisit la première occasion favorable, ne fût-ce que pour agiter ses chaînes, la répression ne se fait pas attendre. En 1685, les Pyrénées eurent, comme les Cevennes, leurs dragonnades, grâce au marquis de Boufflers et à l'intendant Foucault. Puis de persécutions en persécutions et sous l'influence de Mme de Maintenon et du père La Chaise, vint la révocation de l'édit de Nantes, qui avait pour un temps pacifié le pays; révocation impolitique autant que cruelle dont le moindre malheur fut de priver la France de ses plus utiles travailleurs.

Les protestants français portèrent à l'Angleterre, dit Lemontey, le secret et l'emploi des précieuses machines qui ont fondé sa prodigieuse fortune, tandis que la juste plainte de ces proscrits alla cimenter dans Augsbourg une ligue vengeresse. Le 18 octobre 1685 doit être compté au nombre des jours les plus néfastes de la France. Il l'a troublée, appauvrie, abaissée pour de longues générations. La politique de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV lui-même en fut frappée au cœur. Il n'était plus possible, dit M. de Felice, de conserver les alliés naturels de la France dans l'Europe protestante, lorsque le monde retentissait du lamentable cri des réformés. Le protestantisme se leva contre Louis XIV; il trouva son chef dans Guillaume d'Orange, et la révolution parlementaire de 1688 répondit à l'attentat royal de 1685.

Moins appuyé au dehors, le pays fut plus faible au de-

dans. Le sage Vauban écrivait, un an seulement après la révocation, que la France avait perdu cent mille habitants, soixante millions d'argent monnayé, neuf mille matelots, douze mille soldats aguerris, six cents officiers, et ses manufactures les plus florissantes. Le duc de saint Simon dit dans ses mémoires que le commerce fut ruiné dans toutes ses branches et le quart du royaume sensiblement dépeuplé. Au point de vue moral et social, les édits promulgués de 1660 à 1685, les dragonnades, la révocation et les actes qui en furent l'inévitable suite, attaquèrent jusque dans leurs derniers fondements *les sacrés et inviolables* principes de toute société humaine : la religion, la famille, la propriété. Jamais les modernes socialistes n'ont été plus loin dans leurs théories que n'allèrent contre les réformés Louis XIV, les jésuites et la magistrature.

Il parait probable que, de 1669 à 1760, l'émigration, plus d'une fois renouvelée ou suspendue, selon les alternatives de persécution et de repos, a fait sortir de France quatre à cinq cent mille personnes, qui appartenaient généralement à la portion la plus éclairée, la plus industrieuse et la plus morale de la nation.

Voici le résumé de l'édit de révocation :

« Plus d'exercice légitime du culte réformé dans le
» royaume.

» Ordre aux pasteurs d'en sortir dans le délai de quinze
» jours, et de n'y plus faire aucune fonction, sous peine
» des galères.

» Promesse aux ministres qui se convertiraient d'une
» pension plus forte d'un tiers que celle dont ils jouis-
» saient auparavant, avec la moitié réversible à leurs
» veuves.

» Dispense d'études académiques pour ceux d'entre eux
» qui voudraient entrer dans la carrière du barreau.

» Défense aux parents d'instruire leurs enfants dans la
» religion réformée, et injonction de les faire baptiser et

» de les envoyer aux églises catholiques sous peine de cinq » cents livres d'amende.

» Ordre à tous les réfugiés de rentrer en France avant » quatre mois, sous peine de confiscation des biens.

» Défense à tous les religionnaires d'émigrer, sous peine » des galères pour les hommes et de réclusion à vie pour » les femmes.

» Enfin, confirmation des lois contre les relaps. »

Sous le coup de ces sauvages mesures, les passions haineuses se réveillèrent et les consciences honnêtes furent révoltées. Dans la plupart des villes du Comté, une tolérance mutuelle semblait avoir remplacé les fanatiques démonstrations des générations précédentes, et il était permis d'espérer que la saine raison l'emporterait enfin sur la force brutale, lorsqu'un long gémissement, conséquence de l'édit, se fit entendre d'une extrémité de royaume à l'autre.

A cette proscription se rattache l'éloignement du seul homme de la contrée qui se soit fait un nom dans le monde savant. Le philosophe Bayle quitta alors Le Carla, lieu de sa naissance, pour chercher un asile d'abord à Genève et plus tard à Rotterdam, où il publia ses savants ouvrages.

Les guerres de religion n'avaient pas encore cessé pendant les débordements de la régence, puisque la marquise de Prie parvint à pousser son amant, le duc de Bourbon, à de nouvelles persécutions. D'ailleurs, l'administration était tombée dans le plus infime abaissement et le beau sexe des hautes classes, qui avait abdiqué tout sentiment de pudeur, était le promoteur et l'instrument de cette corruption. Le désordre était partout, dans les mœurs, dans les lois, dans l'administration, dans les finances.

Dès-lors, détournons les yeux de ce sinistre tableau qui ne fit que s'assombrir encore durant de longues années, et revenons aux institutions du pays de Foix qui avait été peu à peu absorbées par la royauté. Cette assimilation ne s'accomplit pas sans efforts et sans luttes.

Les tentatives pour établir la gabelle, la violation des franchises locales qui avaient été successivement octroyées par les comtes, la répugnance qu'inspirait un pouvoir inconnu, éloigné et souvent oppresseur, provoquèrent des résistances. Les troupes royales eurent plus d'un combat à livrer, plus d'un siége à faire. On vit les milices urbaines, origine des gardes nationales, s'organiser dans les villes les plus importantes et résister contre les tendances centralisatrices de l'Etat, comme l'ont fait de nos jours les montagnards de la Navarre et du Guypuscoa pour leurs antiques *fuëros*.

Entre autres priviléges dont jouissait la province, les droits sur le sel (la gabelle) n'y étaient pas connus, de sorte qu'à Foix on payait cette denrée, que l'on tirait des mines de Cardona en Catalogne, infiniment moins cher que dans les localités voisines du Languedoc. Les habitants étaient dispensés de loger des gens de guerre et ils ne tiraient pas à la milice.

La plupart des seigneurs avaient des justices particulières, et les villes principales, en dehors de l'administration communale, avaient des tribunaux consulaires qui jugeaient en premier ressort et avaient même le droit de condamner à la peine capitale. Le souvenir de ce triste privilége se conserve encore dans un grand nombre de localités où l'on montre la place des anciennes fourches patibulaires. Il n'y avait au-dessus de ces juridictions que le juge-mage ou d'appaux, dont le siége était à Foix, et la Cour souveraine du comte, qui connaissait principalement des crimes d'hérésie, de port d'armes et de fausse monnaie. Dans le bas-pays, les justiciables furent soumis à la sénéchaussée, d'abord de Carcassonne, plus tard de Toulouse.

Pour se faire une idée de ce que devait être alors la jurisprudence, il ne faut pas perdre de vue qu'à l'exception de quelques lois générales puisées dans les codes romains, et divers règlements relatifs aux fiefs et aux francs-alleus,

chaque ville avait, pour ainsi dire, des lois, des coutumes qui lui étaient propres, de même que des poids, des mesures et des règlements administratifs particuliers.

L'impôt se percevait par les baillis qui versaient le montant des recettes chez des trésoriers. La répartition des charges ordinaires se faisait par feux, désignés de temps immémorial dans le pays sous les noms de *feux-compoids* et *feux-allumants*; on n'y connaissait guère, en fait de tailles, que le droit de l'agrier, de *champart* ou tasque, et les dîmes ecclésiastiques perçues par les fermiers de l'évêque ou de l'abbé. Quant aux *corvées* proprement dites, charges honteuses et avilissantes qui réduisirent souvent dans d'autres provinces l'homme au rôle de la brute, si le pays n'en fut pas entièrement affranchi, rien du moins ne prouve que nos ancêtres aient eu à rougir de l'usage fait par l'oligarchie locale de cet odieux privilége.

Tout n'était pas servitude, pourtant, dans la société de cette époque; l'organisation municipale de chaque lieu un peu important en est la preuve. L'esprit local se montre souvent armé de ce même amour de la liberté qui est devenu l'aspiration décevante de nos temps modernes.

Dans le consulat de Foix, la communauté se gouvernait à peu près par elle-même, et la plupart des affaires étaient expédiées par les magistrats municipaux, le conseil de la cité, composé de trente membres, nommés ordinairement à vie, se complétait en indiquant à l'intendant de la province les citoyens notables dignes du consulat, lorsque le gouvernement ne mettait pas ces honneurs à prix. La garde civique faisait le service dans la ville de Foix, tandis que la maréchaussée, sous le commandement d'un prévôt, remplissait l'office de la gendarmerie actuelle.

Quant à l'administration civile des provinces, elle était ordinairement confiée, avant la révolution, à des intendants dont les fonctions ressemblaient à celles de nos préfets, sauf qu'ils régissaient des populations plus nombreuses. Le

pays de Foix, en raison de son peu d'importance sans doute, avait d'abord dépendu de l'intendance de Béarn, puis de celle de Roussillon, et enfin de celle d'Auch. Deux subdélégués, qu'on a plus tard appelés des sous-préfets, remplaçaient l'intendant dans cette contrée ; l'un, pour le bas-pays résidait à Pamiers, et l'autre à Foix pour le haut-pays.

Les Etats étaient les Conseils de département de nos jours, ou, plutôt, des états-généraux au petit pied. Les évêques, les abbés y siégeaient avec leurs insignes et prenaient habituellement la présidence et la droite ; les barons y figuraient l'épée au côté et occupaient la gauche ; il y avait pour les plus importants de ceux-ci, comme pour les hauts dignitaires de l'église, des places fixes ; les autres membres de la noblesse siégeaient par ordre de réception ou d'acquisitions des biens qui donnaient entrée aux Etats.

Ces assemblées se tenaient, avant la révolution, dans la salle basse de l'ancienne mairie du chef-lieu; c'était en automne et la session durait ordinairement trois jours. Les ordres réunis votaient les dépenses provinciales, décidaient de tels ou tels travaux à effectuer, et préludaient exactement par leurs attributions au rôle de nos conseils-généraux actuels.



HISTOIRE DES COMTES DE FOIX.

Le haut-pays de Foix a été connu, dès l'antiquité la plus reculée, sous le nom de Sabartès, et le lieu de Sabar, à l'entrée de la vallée de Vic-Dessos, paraît avoir été le siége d'une viguerie (*vicaria sabartensis*) ou délimitation territoriale dépendant du diocèse de Toulouse suivant les uns, du diocèse de Couseran suivant les autres. Elle s'étendait du col de Puymorin, du côté de l'Espagne, au Pas-de-la-Barre, au-dessous de Foix, en y comprenant les vallées de Vic-Dessos et de Saurat.

D'anciennes chartes font mention d'une autre délimitation voisine à laquelle on avait donné le nom de Barbatès. Cette dernière contrée s'étendait de la vallée d'Aran, jusque vers Saint-Bertrand-de-Comminges (autrefois *Lugdunum Convenarum*), en suivant le cours de la Garonne.

En 778, Charlemagne, voulant reconstituer l'ancien royaume de Toulouse en faveur de son fils Louis, ce nouvel Etat prit le nom de royaume d'Aquitaine, et Toulouse en fut le siége principal. Ayant ensuite divisé le pays en comtés, le roi franc établit dans chacun d'eux un gouverneur non héréditaire à son choix.

Chorson fut le premier comte électif de Toulouse. Charlemagne l'éleva même à la dignité de duc, sans doute pour

marquer la suprématie de la ville qui devait, à cause de son importance, être la capitale du nouveau royaume.

Wandrille fut préposé à la garde des Marches de Gascogne, limitrophes à l'occident du Sabartès; les Marches d'Espagne eurent aussi leur comte électif, de même que le Carcassès et le Rasès.

Le pays de Foix, n'existant point encore en corps de province ou de comté, n'eut pas de chef particulier.

Le bas-pays releva en première main de l'autorité comtale de Chorson et de ses successeurs, et les comtes de Foix ne rendirent plus tard hommage à ceux de Toulouse que pour toutes les terres qu'ils possédaient au nord du Pas-de-la-Barre, limite de l'ancien Sabartès. Le Couseran relevait des ducs de Gascogne, et la partie avoisinant le Chercorp, le long du Lhers, relevait des comtes de Carcassonne. Enfin le Capcir, Sault et Donesan firent partie des Marches d'Espagne confiées à la garde des comtes de Barcelonne. Le Sabartès au contraire conserva son indépendance réelle pendant la longue succession de ses comtes jusqu'à l'avènement de Henry IV à la royauté; il conserva ses franchises, se maintint en pays d'Etat, quoique, à diverses reprises, les comtes de Toulouse d'abord, et ensuite les rois de France eussent tenté de le soumettre à un vasselage direct et de lui enlever ses priviléges.

Pendant cette période d'indépendance primitive du Sabartès, un des fils de Wandrille, Athon, vicomte de Palhas, exerçait en 867 son autorité sur cette contrée et s'emparait des terres et fortifications de l'abbaye de Saint-Volusien. Le comté de Palhas, devenu plus tard la vicomté de Castelbou, embrassait en même temps la vallée d'Andorre.

Cette vallée, cependant, relevant depuis la même époque de nos rois, a conservé son indépendance et s'est maintenue jusqu'à nos jours sous forme de République. Il est probable que les priviléges qui lui furent accordés par

Charlemagne ou son fils Louis furent en même temps octroyés à la viguerie de Sabartès et à plusieurs autres vallées dont les habitants l'aidèrent à chasser les Maures. Plus tard les comtes de Carcassonne descendant eux-mêmes de ceux de Comminges et de Couseran, qui avaient de nombreux alleus dans cette contrée s'emparèrent de proche en proche de toute la terre et tournèrent sans doute au profit de leur famille les priviléges accordés à la localité. C'est ainsi qu'on peut expliquer cette indépendance du Sabartès par les priviléges accordés à l'Andorre et qui ont été conservés jusqu'à notre époque.

Si l'Andorre se maintint en République, se gouvernant par ses propres habitants, il faut l'attribuer à sa position géographique sur le versant méridional des Pyrénées, et sans doute aussi aux proportions si mesquines ou à la pauvreté de son territoire.

Lorsque le royaume d'Aquitaine fut absorbé, l'Andorre se trouva frontière immédiate du royaume de France et d'Aragon; ce voisinage a dû être la sauvegarde de ses libertés.

Le comte de Castelbou d'une part, celui de Foix de l'autre, étaient les sentinelles avancées qui veillaient à la garde des priviléges de ce petit pays, et empêchaient les empiétements l'un de l'autre.

L'Andorre ne commença à voir son indépendance attaquée que lors de l'union des maisons de Foix et de Castelbou; mais ces atteintes furent peu sérieuses; car les habitants, habitués à se gouverner par eux-mêmes et jaloux de leur liberté, veillaient au maintien de leur antique constitution.

Le Sabartès, au contraire, qui a dû avoir été doté des mêmes institutions, se trouva dans une position différente. Roger 1er, comte de Carcasonne et fils d'Arnaud de Comminges, légua à sa veuve Adélaïs et à ses enfants plusieurs alleus dans ce pays. Les successeurs de Roger acquirent insensiblement toute la terre ou par la conquête ou par les

[illegible]. Lorsque plus tard les comtes de Toulouse voulurent exiger d'eux l'hommage pour ces terres situées au nord du Pas-de-la-Barre, ces derniers repoussèrent cette prétention, en invoquant les priviléges octroyés par Charlemagne et ses successeurs en faveur des [illegible] qui étaient tombées sous la domination de leurs ancêtres. Lorsque le comté de Toulouse fut réuni à la couronne, les rois de France ayant voulu, à diverses reprises, forcer les comtes de Foix à leur rendre hommage comme à leurs souverains, indistinctement pour tous leur domaines, ceux-ci eurent toujours le soin de mettre une différence entre l'hommage rendu pour les terres du Sabartès, au sujet desquelles ils étaient vassaux directs de la couronne, et pour celles situées au nord du Pas-de-la-Barre qu'ils avaient tenues en fiefs des comtes de Toulouse, alors représentés par les rois de France.

C'est ainsi que le Sabartès, ayant reçu des institutions semblables à celles de l'Andorre, s'en vit peu à peu dépouiller : l'intérêt de famille des comtes qui exerçaient leur domination paralysa insensiblement l'action bienfaisante des conseils publiques, restes imparfaits des municipes romains ; et tandis que l'Andorre, se gouvernant par ses propres habitants, a trouvé le moyen de conserver pendant mille ans la paix et le bonheur, le pays de Foix, soumis au gouvernement d'un seul, fut le théâtre, durant cette longue période, de nombreuses et sanglantes révolutions.

En remontant maintenant à la source première de la maison de Foix, on trouve, au moyen de la charte d'Alaon, que leur famille est intimément liée à la souche des rois francs de la première race.

613. Clothaire II eut de Sichilde, sa seconde femme, Charibert II.

630. Celui-ci eut de Gizelle, sa femme, Childéric, mort assassiné par Dagobert, son oncle, en 631, et deux autres fils, Boggis et Bertrand.

Boggis eut deux fils, Eudes et Imitarius, ce dernier mort sans postérité. 637.

Eudes eut de Valtrude, Hunold, Athon et Rémistan. 688.

Athon eut de Vendrade, arrière-petite-fille de Sadregesile, duc d'Aquitaine, trois fils, Loup I, Artagalard, nommé par Charlemagne comte des Marches d'Espagne, et Itier comte d'Auvergne. 735.

Artagalard, né vers 745, eut de Ventade deux fils, Wandrille et Ermiladius. 745.

Wandrille, époux de Marie, fille d'Asnard, comte de Jaca en Aragon, avait eu quatre fils, Bernard, Athon, Antoine et Aznard. 774.

Bernard, comte de Gasgogne, épousa Theuda ; Athon, comte de Palhas, épousa Eynzeline; de cet Athon sortit plus tard la famille des vicomtes de Castelbou, dont la vicomté passa dans la suite à la maison de Foix ; Antoine, vicomte de Béziers, eut pour femme Aydora ; enfin, Aznard, vicomte de Soule, Louvigni et Alaon, s'unit à Gerberge, et mourut sans postérité dans le monastère de Peyrissas. 845.

On voit par cette charte que Wandrille descendait en ligne directe, par les mâles, de Clothaire II, et que les contrées limithrophes dn haut-pays de Foix, alors appelé le Sabartès, étaient gouvernées par les enfants de ce même Wandrille.

Un seigneur du nom d'Athon (sans doute un fils de Wandrille), commandait dans le Sabartès, et s'était emparé des biens appartenant à l'abbaye de Saint-Volusien, située entre l'Ariége et l'Arget, monastère dépendant à cette époque de celui de Saint-Tiberi, près de Béziers. Un concile fut tenu à Narbonne, relativement à cette spoliation, en l'année 876, à la suite duquel il y eut lieu à restitution. 867.

Cet Athon devait être vicomte de Palhas et viguier du Sabartès. De sorte que la famille de Wandrille, issue de la lignée mérovingienne, commandait sur toutes les gorges et terres qui avoisinent l'Espagne, depuis le col de

Puymorin jusqu'à la limite occidentale du Comminges.

900. L'art de vérifier les dates donne pour souverain, au pays de Comminges et de Couseran, le comte Asnard, père du comte Arnaud, qui, en 934, s'unit à Arsinde, héritière de la maison de Carcassonne.

934. Ce comte Arnaud, qui devint le chef de la nouvelle branche des comtes de Carcassonne par sa femme, et, par suite, des comtes de Foix, était fils de Bernard, l'aîné des enfants de Wandrille qui avait été préposé à la garde des Marches ou passages de Gascogne. Ces Marches étaient les ports d'Aulus, de Salau et de Babartès (vallée d'Aran).

960. Avant leur mort, Arnaud et Arsinde avaient déjà donné à leur fils aîné, Roger, comte de Carcassonne, le château de Castelpenent et le monastère de Saint-Volusien de Foix, fondé par Charlemagne.

987. Roger eut pour femme Adélaïx et, séjournant en leur château de Foix, ils donnèrent à Saint-Volusien la ville de Savinhac, Perles, Sensirac, Verdun, Prayols, Planis et Ferrières.

1012. Ce Roger eut trois enfants mâles et deux filles.

Raymond, l'aîné, lui succéda dans son comté de Carcassonne; il laissa à Bernard Roger, son second fils, la viguerie de Sabartès, la vicomté de Couseran, le château de Foix et la forêt de Boulbonne, située entre le Lhers et l'Ariège. Il donna à Pierre, son troisième fils, qui fut plus tard évêque de Gironne, l'abbaye de la Grasse et divers alleus ecclésiastiques ; l'une des deux filles épousa don Ramire, roi d'Aragon, et l'autre Garcie, roi de Navarre, de façon que la postérité des comtes de Carcassonne régnait sur les deux versants des Pyrénées.

Premier et deuxième comtes de Foix.

Bernard Roger, que l'on appela longtemps le seigneur de Foix, fit ériger son fief en comté par Raymond de Toulouse, son frère, et fixa le premier sa résidence dans le château de Foix, qui n'était alors que peu important. Nous avons vu que la ville était soumise à la puissance ecclésiastique de l'abbé de Saint-Volusien. Le trône des kalifes d'Espagne commençait alors à chanceler, il profita de leurs revers pour consolider son pouvoir au pied de l'immense barrière qui le protégeait contre eux. Il mourut sans enfant, et son frère Pierre, qui avait hérité de son comté, le transmit à son fils, Roger II. 1038.

Celui-ci, obsédé de sollicitations de la part de l'évêque de Toulouse, donna, dit un vieux chroniqueur, à l'abbaye de Cluny, le château de Lordat et divers autres alleus; mais on voit, par la suite, que la forteresse de Lordat resta toujours aux comtes de Foix. 1075.

Troisième comte de Foix.

Roger II, troisième comte de Foix, avait eu de long démêlés avec sa cousine Ermengarde, vicomtesse de Béziers, à laquelle il disputait le comté de Carcassonne comme fief masculin. Il renonça à ses prétentions en l'an 1095. 1095.

Entraîné par les prédications de Pierre l'hermite, il se hâta d'aller figurer parmi les princes qui marchaient à la tête de la croisade, afin de détourner les rigueurs dont l'Eglise l'avait atteint. Le légat, puis le pape Pascal II l'avaient frappé d'excommunication comme coupable de simonie ou

de ventes et trafics de biens ecclésiastiques. Il restitua une partie de sa proie en 1108, mais il était parti pour la Terre-Sainte sans avoir reçu l'absolution.

Il avait laissé le commandement du château de Foix à Pierre Raymond de Rabat et fait un accord avec Ermengarde par lequel il était convenu que Roger, mourant sans enfant, laissait à sa cousine les châteaux de Foix, Frédelas, Lordat, Castelpenent, Dun, Mirepoix et les honneurs qu'il avait en la comté de Comminges et de Couseran, et de même, la comtesse mourant, la vicomté de Béziers, la comté de Carcassonne devaient demeurer au comte de Foix. D'après son vœu, il devait, s'il revenait sain et sauf, faire bâtir une église en l'honneur de saint Volusien et y joindre une nouvelle abbaye. A son retour, il fit en effet bâtir l'église, qui ne fut terminée qu'en 1111. Avant de transférer les reliques du saint, qui étaient conservées dans une chapelle tombant en ruines, il les fit porter dans l'église de Montgauzi. Peu de temps après, le corps de saint Volusien fut de nouveau transféré de l'église de Montgauzi dans la nouvelle église, en présence de tous les hauts fonctionnaires du pays. Dans cette cette circonstance, le comte de Foix donna au patron du pays la ville de Gariac et plusieurs cazals au lieu d'Amplaing. L'acte de translation dit que, tandis que le cortège revenait de Montgauzi, la châsse ayant été placée sur une pierre qu'on nommait le roc de Balthorar, près de Foix, un aveugle de naissance toucha la pierre et recouvra incontinent la vue.

Roger fonda auprès du château de Frédelas, la ville de Pamiers, dont le nom, en souvenir de l'Orient, rappelait celui d'Apamée, en Syrie, d'où il rapporta, dit-on, des reliques. Roger II mourut en 1121, après s'être, par de grandes donations, reconcilié avec l'Eglise, et laissa quatre fils dont l'aîné porta le titre de comte de Foix et fit revivre ses prétentions sur la maison de Carcassonne.

Quatrième comte de Foix.

Roger III fut fait comte sous le pape Pascal et fut de plus seigneur des Marches de la Basse-Provence. Il fit paréage avec l'abbé de Saint-Antonin, auquel, entre autres choses, il donna la ville de Frédelàs pour les dommages que ses ancêtres lui avaient causés. Il eut de madame Eximène, sa seconde femme, un fils appelé Roger Bernard-le-Gros, et il mourut en 1149.

Dans ce temps, les seigneurs, chevauchant avec une nom- 1124.
breuse suite dans la contrée, allaient de gré ou de force passer leurs soirées dans les châteaux des seigneurs leurs prétendus vassaux. Ce droit ou albergue ne laissait pas que de devenir très-importun pour celui qui le subissait.

L'abbaye de Lézat, de laquelle dépendait le bourg de Saint-Ibars, fatiguée des trop fréquentes visites que le comte de Foix lui faisait, obtint enfin l'exemption de cette albergue.

Cinquième comte de Foix.

Roger Bernard-le-Gros, fils du précédent, fut fait comte 1144.
l'an 1144, sous Louis VII, roi de France. Il épousa Cécile, fille de Raymond Trencavel, vicomte de Béziers, d'après le conseil de Raymond, comte de Barcelonne, son cousin, qui lui donna en dot onze mille sous melgoriens, le château de Cinte-Gabelle, le château de Montaut, le bois de Boulbonne et la seigneurie d'Aussepans, entre la rivière de l'Ariège et le Lhers. « Il fut vaillant chevalier, de façon que personne » ne voulut rien lui ôter ou lui disputer qui lui appartînt, » et il tint son pays en paix et en concorde. »

[illegible]

[illegible] Bernard [illegible] Roger [illegible] fils [illegible] bataille.

[illegible] comte de Foix.

1188 [illegible] Roger [illegible] Roger Bernard [illegible] Philippe [illegible] la Normandie [illegible] Jérusalem [illegible] intrépide [illegible] plusieurs batailles [illegible].

1202 [illegible] Comminges et d'Urgel [illegible] allié [illegible] Castelbon [illegible] effet, il maria son fils Roger Bernard [illegible] Ermessinde, fille unique d'Arnaud [illegible] mariage [illegible] Tarascon, le 10 [illegible] 1202 [illegible] Castelbon et tous les autres lieux qui [illegible] à

sa femme, la vicomté de Castelbou, dont il se réserva la jouissance, excepté les vallées d'Andorre et de Saint-Jean. Le comte de Foix assigna pour douaire à sa belle-fille la terre de Lordat, jusqu'aux confins de ses états vers les Pyrénées. Raymond Roger, fort de cette alliance, attaqua le comte d'Urgell le 26 février 1203, mais il fut battu et resta prisonnier, de même que le vicomte de Castelbou, 50 chevaliers et 500 fantassins.

Pendant son absence, qui se prolongea jusqu'en 1207, les doctrines des Vaudois s'infiltrèrent dans le pays, tandis que l'abbé de Pamiers préparait le complet affranchissement de son monastère. L'autorité laissée durant cet intervalle à la comtesse Philippe et à son fils Roger Bernard, jeune homme aventureux, mais encore sans expérience, resta flottante et affaiblie, tandis que les vues ambitieuses de l'abbé Vital contribuaient à faire de Pamiers un des principaux boulevards de la nouvelle croisade.

Le comte de Foix, sorti de sa prison, retrouva le pays 1207.
complètement gagné aux idées nouvelles. La religion, qui paraissait, au premier aspect, le motif de ces discordes, n'en était que le moyen avoué, tandis que la véritable cause se trouvait, d'une part, dans la jalousie des seigneurs contre le clergé devenu si puissant, en raison des grands domaines qu'il possédait, et des moyens extrêmes qu'il employait pour en amasser de nouveaux, et de l'autre, dans l'orgueil de ce même clergé envers les laïques qu'il pressurait et dépouillait, en recourant au besoin à l'excommunication.

Dès que le comte de Foix comprit que la croisade qui attaquait alors Raymond VI, comte de Toulouse, cherchait à dépouiller d'anciens feudataires, au lieu de se borner à poursuivre l'hérésie, il se jeta résolument dans la mêlée pour défendre à son tour son domaine.

Il se lia d'amitié avec Raymond VI, prince faible et indécis qui ne marchait contre les Croisés que poussé par

les menaces et les dispositions plus belliqueuses de ses barons.

1209. Celui-ci venait de recevoir à Saint-Gilles une absolution ignominieuse du légat du Pape, assisté d'une douzaine de prélats de France. Raymond se laissa conduire sous le vestibule de l'église de l'abbaye, où l'on avait dressé un autel, sur lequel étaient placés le Saint-Sacrement et les reliques des Saints; le prince était nu jusqu'à la ceinture, et en cet état humiliant, on lui fit faire, devant toute l'assemblée, un serment dont voici quelques expressions: « L'an 12 du pontificat du seigneur pape Innocent III, le » 18 juin 1209, je, Raymond....., jure, sur les saints » Evangiles, en présence des saintes reliques, de l'Eucha- » ristie et du bois de la vraie croix, que j'obéirai à tous » les ordres du Pape et aux vôtres, maître Milon, notaire » du seigneur pape....... sur ce que les autres ayant fait » serment d'observer la paix, on dit que j'ai refusé de la » signer; sur ce qu'*on dit* que je n'ai pas gardé les serments » que j'ai faits pour l'expulsion des hérétiques et de leurs » fauteurs; sur ce qu'*on dit* que j'ai toujours favorisé les » hérétiques; sur ce qu'*on me regarde* comme suspect dans » la foi.....; sur ce qu'*on dit* que je n'ai pas voulu rendre » justice à mes ennemis lorsqu'ils m'offraient la paix; pour » avoir confié à des juifs les offices publics.....; en ce que » j'ai fortifié les églises et que je m'en sers comme de » forteresses, etc..... Si j'enfreins ces articles et les autres » qu'on pourra me prescrire, je consens que sept de mes » châteaux (qu'il désigne) soient confisqués au profit de » l'Eglise romaine, et qu'elle rentre dans le droit que j'ai » sur le comté de Melgueil; je veux et j'accorde de plus, » en cas que je sois excommunié, qu'on jette l'interdit sur » tous mes domaines, etc......» Le légat Milon, en vertu de ce serment, lui commanda d'exécuter, dans la suite, une infinité d'articles que l'intérêt du Pape et des ecclésiastiques, ses ennemis, exigeait.

Le comte pénitent promit d'obéir à tout, et pour lui faire expier ses prétendus crimes, qui n'étaient prouvés que par des *on dit*, le légat mit au cou du prince une étole dont il prit les deux bouts, et le fouettant avec une poignée de verges, il l'introduisit dans l'église. Après cette humiliante cérémonie, faite sous les yeux d'une foule immense, le prêtre Milon lui donna l'absolution. 1209.

L'armée de la croisade fut formée à Lyon en juin 1209. Elle se composait de 3 à 400 mille hommes. Arrivée à Montpellier le 12 juillet, elle y séjourna et fit ses préparatifs d'attaque. Là, le vicomte de Béziers se présenta humble et soumis devant les légats, mais il fut repoussé par eux. Béziers avait été assigné comme rendez-vous à deux autres corps de l'armée catholique de l'Ouest et du Nord. Toutes les troupes réunies sous les murs de cette place forte l'attaquèrent le 20 juillet, et elle céda sous le nombre, après une lutte désespérée, dès le 22. Les excès auxquels s'abandonnèrent les vainqueurs furent de nature à jeter l'effroi jusque dans le dernier recoin de toutes les provinces désignées à l'invasion. Dès ce moment, la lutte prit un caractère de férocité qui ne devait plus se démentir qu'après l'anéantissement de l'hérésie. De Béziers, cette horde sans discipline, passant comme un fléau dévastateur, vint assiéger la cité de Carcassonne, où le vicomte de Béziers s'était enfermé. Le 2 août, les faubourgs de cette ville furent attaqués ; mais les assiégés tenant bon encore le 14, les chefs des Croisés recoururent à la ruse pour se rendre maîtres de la place, et le vicomte, confiant dans une parole donnée, fut d'abord retenu prisonnier et périt ensuite par le poison.

Simon de Montfort, qui s'était distingué par son audace et son ambition dans les guerres contre les Anglais, en Guyenne, et les légats Arnaud de Cîteaux et Milon commandaient ces bandes armées.

Ils les dirigèrent vers le comté de Foix, où les appe-

lait l'abbé de Pamiers, qui était toujours en guerre sourde avec le comte son suzerain.

En passant, le chef de la croisade fit main-basse sur le château de Mirepoix, dont il dépouilla les co-seigneurs, pour le donner à Guy de Lévis, maréchal de la foi, un de ses lieutenants.

Saverdun ne tarda pas non plus à se soumettre, et le comte de Foix, voyant qu'il perdait en peu de temps la partie la plus riche de ses états et qu'il n'était pas de force à lutter contre un ennemi aussi redoutable, signa à Préxian, au mois de septembre, un traité de paix avec le général de la croisade. Deux mois après, cédant aux avis de Pierre d'Aragon et irrité des envahissements journaliers de Montfort, il lui déclara de nouveau la guerre.

1210. Au commencement du printemps, Simon de Montfort marcha sur Foix. La garnison l'attendait de pied ferme. Il l'attaqua dans un étroit défilé, entre Saint-Jean-de-Verges et La Barre, et la poussa jusqu'aux murs de Foix. Mais les habitants de cette ville, qui occupaient les créneaux des remparts, firent pleuvoir sur les assaillants une grêle de traits et de pierres. Cette vigoureuse résistance détermina la retraite des Croisés et épargna au haut-pays une première invasion.

1211. L'année suivante, le roi d'Aragon, Pierre II, que sa piété et son caractère recommandaient à l'Eglise, intercéda pour le comte de Foix, son parent, dans une assemblée qui se tint à Narbonne, et se porta son garant en s'appuyant sur un vieux titre de 1067. Il prétendit que le haut-pays de Foix relevait de lui et qu'en conséquence, il allait prendre possession des châteaux et particulièrement de celui de Foix, promettant de les remettre au légat du Pape, dans le cas où le comte de Foix viendrait à favoriser l'hérésie. Cette intervention arrêta les Croisés. Mais la trêve ne fut pas de longue durée.

Le comte, forcé de nouveau à reprendre les armes, se

rencontra avec Montfort aux siéges de Montauban et de Toulouse, et ce dernier, plein de fureur, se dirigea une seconde fois avec une partie de son armée vers le pays de Foix.

Pierre de Vaux-Sernai, qui suivait l'armée des Croisés et écrivait le journal de ses batailles, raconte ainsi cette nouvelle expédition :

« Simon de Montfort, levant le siége de Toulouse, s'a-
» vança vers un certain château du nom d'Auterive, situé
» sur la route du pays de Foix. Il mit une garnison dans
» cette place et continua sa marche jusqu'à Pamiers. Mais
» les routiers attaquèrent Auterive, et les propres habi-
» tants de la place voulurent leur livrer les Croisés laissés
» par Montfort. Ceux-ci se réfugièrent dans le château, asile
» mal fortifié, et voyant qu'ils ne pourraient opposer aux
» assaillants qu'une faible résistance, ils capitulèrent et
» obtinrent la faculté de se retirer, conservant leur vie et
» leurs bagages. A cette nouvelle, Montfort revint sur ses
» pas et détruisit par le feu de fond en comble cette ville.
» De Pamiers, il marcha sur le château de Varilhes,
» que les habitants avaient abandonné après l'avoir livré
» aux flammes. Montfort y logea comme il put ses troupes
» et pénétrant enfin sur les terres du comte, il ruina
» complètement plusieurs châteaux, brûla en entier le
» bourg de Foix, et après huit jours de dévastations, il
» rentra à Pamiers, détruisant tout sur son passage. »

Cette entreprise contre le Sabartès dut avoir lieu vers la fin de 1211 ; car, à quelque temps de là, Simon de Montfort célébra la fête de Noël à Castres, où Guy, son frère, vint le joindre. C'est sans doute à cette campagne que se rapporte ce que dit un historien du lieu, à propos des froids rigoureux qui forcèrent les Croisés à sortir du pays :

« Et adonc la dito armado es tirada devers lo dit coun-
» tat, ount an faict de grans mals e destructiou ; car per-
» tout oun passaban no y lessaban res que fouch sur la

» terra, que tout no lo destruisissian e gastessian. Et quant » an agut sejournat un temps en lo dit countat, es esta » força que ne sian partits, car l'hiber es coummençat de » beni e les grans fraidors; perque lor es estat força de » s'entornar. »

Durant ces luttes, la nécessité forçait l'autorité comtale, afin d'obtenir son appui, à faire des concessions à la bourgeoisie des villes murées qui n'étaient pas soumises à la domination capricieuse des seigneurs, de sorte que, derrière les vieux remparts de leurs places fortes, les habitants moins soumis au joug féodal avaient conservé l'antique tradition du municipe romain, qui produisit plus tard l'affranchissement des communes. Tandis que les autres localités du Sabartès étaient devenues, hommes, terres, églises et maisons, une marchandise féodale, Ax, Tarascon, Montrealp-de-Sos se maintinrent libres de toute domination seigneuriale, et nous les verrons, dans la suite, soumises sans doute à l'autorité des comtes de Foix, mais jouissant des priviléges que le temps et l'usage avaient consacrés.

1212 Pendant que Simon de Montfort poursuivait ses exploits dans le Quercy et l'Agenais, Guy, son frère, s'avançait vers le pays de Foix. De Carcassonne, il était allé soumettre le Chercorp et avait rasé le château de Montségur, citadelle formidable au sein des montagnes, qui devait être, trente ans plus tard, le dernier asile des Albigeois, lorsqu'il vint faire le siége de Lavelanet.

Les Croisés s'arrêtèrent, dit Pierre de Vaux, sous les murs d'un château nommé Avelanet; ils le prirent bientôt d'assaut et en passèrent les habitants au fil de l'épée. A la nouvelle de ce sac, les habitants des châteaux voisins brûlèrent leurs propres habitations et cherchèrent leur salut dans la fuite. Nos soldats pénétrant dans ces places à demi brûlées, en consommaient l'entière destruction. De là, se dirigeant vers Toulouse, les Croisés continuèrent leur œu-

vre sur tous les points abandonnés par les indigènes. Depuis la prise de l'Avelanet, ils ne rencontrèrent plus aucun obstacle, et on n'osait pas les attendre même derrière les plus solides fortifications. La terreur régnait dans ce pays et tous les habitants du comté étaient dans la stupeur.

Raymond Roger et son fils poursuivaient leurs courses 1212.
et venaient au secours des points menacés de leur domaine, faisant rentrer dans l'obéissance les places qui, sous l'empire de la crainte et de la terreur, avaient fait leur soumission aux Croisés. Simon de Montfort, de son côté, continuait ses attaques et ses dévastations, sous prétexte de venger les outrages qu'avait autrefois reçus l'évêque Navarre, un des plus zélés instigateurs de la guerre; il ravagea le Couseran et détruisit, depuis Saint-Girons jusqu'à Toulouse, par le fer et par le feu, toutes les places, bourgs et villages qui se trouvèrent sur sa route.

Pendant que s'opéraient de part et d'autre toutes ces courses dévastatrices, le comte de Toulouse alla conjurer le roi d'Aragon de ne pas l'abandonner à la fureur d'avides étrangers; celui-ci instruisit le Pape de la conduite des légats et de Simon de Montfort, mais il ne put empêcher leurs visées ambitieuses, qui ne tendaient qu'à la spoliation et non aux intérêts du catholicisme.

Après quelques pourparlers sans résultat au concile de Lavaur, les hostilités recommencèrent plus acharnées que jamais, et le 12 septembre 1213 eut lieu la bataille de Muret, qui fut fatale aux armes des comtes de Toulouse et de Foix, surtout par la perte qu'ils firent de leur plus puissant allié le roi d'Aragon, perte qui assura la victoire des Croisés. Montfort se jeta de nouveau dans le Sabartès, mais tous les châteaux sous lesquels il passa résistèrent à ses attaques. Ses farouches soldats se vengeaient de la résistance en brûlant les moissons et en détruisant les arbres et les vignes; le château de Foix tint bon encore, mais le bourg fut réduit en flammes. De là, cette horde d'extermi-

nateurs se porta dans les hautes vallées, pensant trouver un plus facile butin.

1214. Jusqu'au mois d'avril suivant, les Sabartésiens, réunis aux débris de l'armée de Raymond, continuèrent à guerroyer, et disputèrent pied à pied le terrain à Montfort. Toutefois, de guerre lasse et en vue de procurer une paix durable à ses sujets, Raymond Roger se rendit à Narbonne et se soumit, en avril 1214, au légat Pierre de Bénévent. Celui-ci feignit d'accepter avec franchise cette soumission et prit possession, au nom de l'Eglise, du château de Foix, dont n'avaient jamais pu se rendre maître les Croisés.

Dès qu'il se fut assuré du pays, il n'exécuta plus aucune des conditions de la trève, et força, par sa duplicité, les deux comtes et la noblesse à reprendre les armes.

Du printemps de l'année 1214 jusqu'en 1215, la guerre devint générale dans toutes les provinces du Midi, et l'armée de la croisade, victorieuse, exerça sans obstacle sa domination sur tout le Languedoc et les Pyrénées.

1215. Au concile de Montpellier, le légat disposa à sa volonté de tout le domaine des comtes de Foix; il donna à Montfort l'investiture de tout le pays, et remit provisoirement le château de Foix aux mains de l'abbé de Saint-Tibéri; mais celui-ci le livra bientôt à Montfort, qui y établit une garnison dévouée, et qui gouverna toute la contrée jusqu'à la fin de 1215.

A la suite de tous les conflits d'autorité dont ce malheureux pays eut à souffrir entre les légats et Montfort, Raymond Roger obtint une bulle du Pape pour rentrer en possession de ses domaines; il les avait vraisemblablement recouvrés, puisqu'en juillet 1215, Simon de Montfort l'attaqua de nouveau dans le bas Sabartés pour reprendre le château de Foix, et, malgré les ordres du Pape et de ses mandataires, recommencer cette guerre de pillage et de dévastation qui avait soulevé contre lui la réprobation générale.

Malgré la défense des commissaires d'Innocent III de por-

ter la guerre dans le pays de Foix, Montfort n'en persista pas moins dans ses prétentions de le réduire sous son vasselage. Raymond Roger réclama en vain contre cette infraction des traités. Pendant qu'il faisait lui-même des démarches, soit auprès du Pape, soit auprès des légats, alors à Perpignan, Roger Bernard, son fils, homme de résolution et que la guerre avait déjà mûri, avait reconstruit un château (Montgrenier) sur le rocher de Montgaillard, pour pouvoir s'opposer aux journalières dévastations de son adversaire.

Montfort vint mettre le siége sous Montgrenier en février 1217. Le moine de Vaux-Sernai, témoin oculaire de ce siége, en rend compte de cette manière: 1217.

« Dans ce temps là, le comte de Foix, cet invétéré et infatigable ennemi de la cause de Jésus-Christ, enfreignant » les ordres du Pape, et la trêve convenue, arriva d'un autre côté et se renferma dans un château qu'il avait construit au-dessus de Foix, qu'on appelait Montgrenier. Ce » fort était situé sur la crête la plus élevée d'une montagne, » et paraissait à l'œil inexpugnable et même inabordable, » de telle sorte qu'une troupe de malfaiteurs, ennemis de la » paix et de toute morale, y donnaient asile et secours aux » adversaires de l'Eglise. Notre noble comte de Montfort, » apprenant que, de ce repaire, les ennemis infestaient le » pays et lui causaient de grands dommages; qu'il fallait » arrêter le mal dès l'origine s'il voulait empêcher que la » cause de la religion n'en souffrît, résolut de faire le siége » de ce fort.

» Au mois de septembre 1217, le siége fut commencé. » Dans l'intérieur du château, était Roger Bernard, fils du » comte de Foix, à la hauteur des crimes de son père; il » avait avec lui plusieurs chevaliers et varlets. Dans son » orgueil, il pensait qu'il ne se trouverait pas un mortel qui » pût prendre non-seulement Montgrenier, mais qui osât » même l'attaquer. En effet, ce château était sur un rocher

» très-élevé et très-froid. L'hiver d'ailleurs sévissait avec
» beaucoup de rigueur au sein de cette nature âpre et sau-
» vage. Cependant notre comte, confiant dans Celui qui com-
» mande aux élements, ne craignant ni la violence des vents,
» ni la rigueur des neiges, ni les atteintes de la pluie et
» se servant même du froid comme d'un stimulant, com-
» mença le siége. Les assiégés se défendirent avec courage.
» Comme nous ne pouvons raconter en détail toutes les
» perplexités du siége, nous dirons que les fatigues qu'eurent
» à supporter les assaillants furent moins une œuvre de
» peine qu'un véritable martyre. Après plusieurs jours,
» l'eau et les provisions de bouche manquèrent aux assiégés
» et le courage commença à leur faire défaut. Nos propres
» soldats étaient jour et nuit sur pied à barrer avec de gran-
» des difficultés les issues du château pour qu'on ne pût pas
» y introduire des aliments, et pour empêcher les assiégés
» de venir puiser de l'eau. Réduits à la dernière extrémité,
» ils négocièrent une capitulation ; et les nôtres, qui igno-
» raient la position désespérée de l'ennemi, prêtèrent faci-
» lement l'oreille à ces ouvertures. Il fut permis aux assié-
» gés d'abandonner la place, à condition qu'ils sortiraient
» avec armes et bagages, sans être inquiétés. »

Roger Bernard sortit avec les siens et promit par serment de ne pas porter, d'un an, les armes contre les Croisés ; serment qu'il ne tarda pas à violer, comme nous le verrons dans la suite. Cette capitulation eut lieu la veille de Pâques.

Pendant ce siége, mené avec lenteur, la fortune avait souri tantôt aux assiégeants tantôt aux assiégés. Cependant,
1218. la mort de Simon de Montfort, survenue le 25 juin 1218, força les Croisés à la retraite et apporta un peu de calme dans la contrée.

Amaury, fils de Simon, voulut conserver les conquêtes de son père, mais il fut trop faible pour résister aux attaques simultanées de tous les ennemis que neuf années de

luttes avaient soulevés contre la croisade. Pendant qu'il défendait ses prétendus droits à la possession du Languedoc, le pays de Foix se releva de ses ruines. Ses soldats firent au loin la guerre sous l'étendard du comte, mais la paix régna au sein du pays.

En 1221, la guerre s'était rapprochée du comté. Les deux comtes poursuivaient Amaury et ses lieutenants avec acharnement, mais ces combats n'amenaient aucun résultat ; une place tombait au pouvoir d'un parti pour être enlevée le lendemain par les vaincus de la veille. Amaury, cependant, trop faible pour soutenir la lutte, finit par perdre du terrain, et une réaction anti-catholique se dé- 1222.
clara chez le clergé et dans les monastères du comté. Benoit de Termes fut élu, en 1222, évêque dissident du Rasès et de toute la partie orientale du comté de Foix. Les moines de Carcassonne et ceux d'Alet donnèrent dans l'hérésie. Pamiers chassa les chanoines de son abbaye, et la ville fut enfin remise entre les mains du comte. Après un long siége, Mirepoix secoua, de son côté, le joug de Guy de Lévis, et rentra, en mars 1223, sous la main de ses anciens maitres. Les fatigues qu'il avait endurées pendant cette expédition, menèrent au tombeau le comte de Foix au mois d'avril suivant.

7me comte de Foix et vicomte de Castelbou.

Roger Bernard, qui fut surnommé le Grand, dont 1223.
nous avons vu les exploits sous son père, avait épousé, en 1202, Ermessinde de Castelbou, fille unique du vicomte Arnaud. Il ne se montra par la suite ni moins brave que son père ni moins dévoué au comte de Toulouse. Dès le printemps de 1223, il s'allia avec le successeur de Raymond VI pour chasser de l'Albigeois Amaury de Montfort,

qui, enfermé dans la cité de Carcassonne, dut traiter, le 14 janvier 1224, avec ces deux seigneurs.

1225. Le roi de France Louis VIII se rendit aux suggestions du Pape, et se mit à la tête d'une nouvelle croisade qui n'eut d'autre résultat que d'ôter la suzeraineté contestée de la ville et du château de Pamiers, soit à la famille de Montfort, soit au comte de Foix, et d'en augmenter le domaine de la couronne. Guy de Montfort, frère de Simon, fut tué à cette époque sous les murs de Varilhes, dans un combat que lui livra Roger Bernard.

1226. Quand Raymond VII vit s'avancer contre lui la formidable armée de Louis VIII, il appela à son aide le comte de Foix, auquel il avait concédé de nouveaux fiefs, et tous deux furent excommuniés au concile de Narbonne. Il avait hérité, paraîtrait-il, de la faiblesse de caractère de son père, car il acheta son pardon de l'Eglise et du roi par les plus honteuses concessions. Il tourna plus tard ses armes contre le comte de Foix, son ancien allié, et voulut saisir sur lui, en qualité de suzerain, les terres en-deçà du Pas-de-la-Barre. Le cardinal Saint-Ange, légat du Pape, fit assembler un plaid à Saint-Jean-de-Verges. Roger Bernard avait été un trop redoutable adversaire des Croisés et du haut clergé, pour qu'il n'eût pas lieu de re-
1229 douter les conséquences d'une soumission. Il résista aussi longtemps qu'il put, mais voyant ses alliés réduits à l'impuissance et la félonie de plusieurs de ses barons qui avient fait leur soumission au roi de France, en présence surtout d'un corps d'armée commandé par Mathieu de Maillac, lieutenant du roi de France, il comprit qu'il allait exposer inutilement son pays aux horreurs d'une guerre d'extermination; le 16 juin 1229, il vint donc faire sa soumission à Saint-Jean-de-Verges, en présence de Pierre, archevêque de Narbonne, Foulques, évêque de Toulouse, les évêques de Carcassonne et du Couseran, Bermond de la Grasse, Pierre de Boulbonne, Jean de Combelongue,

Guillaume de Foix, Pierre de Calames, Mathieu de Maillac, Lambert de Latour et plusieurs autres clercs et laïques. Il céda sous la pression de la force et livra, à son cœur défendant, ses châteaux de Lordat et de Montgrenier. Les exigences du clergé voulurent même qu'il ordonnât à ses chevaliers de poursuivre les sectaires que vingt ans de luttes n'avaient point abattus.

Le pays jouissait d'un calme apparent ; il n'y avait plus 1240
de guerre ouverte, mais les inquisiteurs poursuivaient avec une rigueur extrême ceux des hérétiques que les armes avaient épargnés. Ces poursuites arbitraires entretenaient la défiance et l'hostilité. Courant de ville en ville et secondés de gré ou de force par l'autorité séculière, qui tremblait devant l'excommunication, les frères prêcheurs jetaient dans les fers toutes les personnes soupçonnées d'hérésie, confisquaient leurs biens et leur imposaient des pénitences publiques. Les bûchers se rallumaient quelquefois, et tout le pays, longtemps désolé par la guerre, gémissait sous le poids de ces irritantes vexations. Le comte de Foix, déjà absous par l'envoyé direct du Pape, fut lui-même sommé de comparaître devant ce tribunal exceptionnel. On lui demanda compte de ses rapports avec les sectaires vaudois et albigeois, et il fut relaxé à cause de sa soumission. Il avait été auparavant excommunié par l'évêque d'Urgel, ce qui ne l'empêcha pas d'être dans les meilleurs termes avec le pape Grégoire IX.

Roger Bernard mourut en 1241, ayant été comte pendant dix-huit ans.

Huitième comte de Foix.

Roger IV, fils du précédent, épousa Ermessinde de Car- 1241
dona et succéda à son père en 1241. Il rendit hommage

à Raymond VII, comte de Toulouse, pour le pays qui se trouve au-dessous du Pas-de-la-Barre.

Une vaste ligue se formait dans ce moment contre le roi dans les pays de la Langue-d'Oc. Roger fut un des premiers à promettre son assistance au comte de Toulouse ; mais le combat de Taillebourg frappa cette ligue d'un coup mortel, et Roger effrayé ne tarda pas à faire sa soumission à Louis IX.

Il accorda divers priviléges à la ville d'Ax. La charte suivante mettra le lecteur au courant de la nature des immunités que les comtes de Foix accordaient aux villes consulaires :

« Roger Rotfer veut que, pour le présent et l'avenir, les » habitants d'Ax et leurs biens soient francs et quittes de » tout cens envers qui que ce soit ; il leur concède à per» pétuité le droit de prendre le bois qui leur sera néces» saire, de jouir des eaux et des dépaissances. Le seigneur » d'Ax ne pourra changer la destination du marché et de » la promenade. Il interdit à tout étranger de vendre et de » faire étalage sur ces terrains. Le seigneur sera tenu de » fournir à perpétuité la cire qui pourra s'employer dans » la célébration de la fête de la Sainte Vierge, au mois » d'août. Il octroie à chaque habitant d'Ax le droit, s'il lui » est fait du mal sans motif, de s'assurer du malfaiteur » jusqu'à ce qu'il lui ait donné satisfaction, l'intervention » du bailli n'étant pas nécessaire dans ce cas ; et le sei» gneur devra empêcher qu'on n'inquiète en aucune ma» nière les habitants dans leurs personnes et dans leurs » biens ; il leur assure la protection de son bras et de sa » justice, comme aussi il compte sur leur empressement à » le suivre, en cas de guerre. »

1244 Le château de Montségur, bâti sur le sommet d'un rocher, était devenu l'asile des sectaires vaudois échappés au fer des Croisés. C'était de là que, deux ans auparavant, était sortie une bande dirigée par Pierre Roger de Mire-

poix et composée de plusieurs chevaliers marquants du pays qui vinrent se joindre à des conjurés d'Avignonet. Ces religionnaires croyaient, en frappant quelques membres de l'inquisition rassemblés sur ce point, mettre un terme aux monitoires dirigés contre eux ; ils se jetèrent de nuit dans Avignonet et massacrèrent impitoyablement ceux qu'ils regardaient comme les auteurs de leurs maux et des poursuites qui atteignaient leurs familles. Ce crime, environné d'horribles circonstances, dont les détails donnent une idée de la barbarie de l'époque, fournit un nouvel aliment à la vengeance des frères prêcheurs et donna lieu à de cruelles représailles. Le château de Montségur, où avait été médité le meurtre des inquisiteurs et d'où étaient partis les principaux auteurs de ce massacre, devint le but d'une croisade particulière. Les historiens Dom Vic et Dom Veyssette ont donné les détails de l'attaque et de la prise de cette place, où l'on brûla deux cents hérétiques, au nombre desquels se trouva Esclamonde, fille du seigneur de Péreille.

Roger Rotfer alla en Terre-Sainte avec Saint-Louis, il 1239
passa en Egypte avec sa compagnie et assista à la prise de Damiette.

Il s'était levé dans tout le royaume, dit une chronique, 1241
certaines bandes qu'on appelait les Pastoureaux, qui faisaient croire qu'ils voulaient aller en Terre-Sainte. C'étaient des vagabonds sans feu ni lieu qui étaient redoutés lorsqu'ils entraient dans les villes ou les châteaux ; quelques-unes de leurs bandes parcouraient la contrée; ils se mêlaient d'absoudre de tous péchés, de faire et défaire les mariages et de beaucoup d'autres impiétés. Enfin, la reine Blanche manda par tout le royaume de France que tous fussent mis à mort et qu'aucun n'échappât.

Roger Rotfer, fatigué des ennuis que lui procuraient les 1261
visites journalières des inquisiteurs, finit par encourager leurs efforts et enrichit le clergé de ses libéralités, afin de

se mettre dans les bonnes grâces d'une puissance qu'il redoutait. Il donna à l'abbaye de Boulbonne 200 sous toulzas (toulousains) de revenu annuel, qu'il lui assura sur les rentes de Saurat et les leudes de Tarascon, pour la dotation d'une chapelle qu'il devait y fonder et où il devait faire transporter les cendres de ses ancêtres. Mazères prit dès-lors une grande extension.

Le zèle des inquisiteurs ne se ralentissait pas et les seigneurs, à leur instigation, étaient obligés de faire la guerre aux malheureux sectaires épargnés jusque-là. Le comte de Foix, cédant lui-même à une volonté supérieure, ordonna aux baillis et consuls d'Ax, Tarascon et Lordat de sévir contre toute personne soupçonnée d'hérésie. Pendant les défaillances de la maladie, il ordonna plusieurs prières pour le repos de son âme, et fut poursuivi jusqu'à ses derniers moments par les exigences importunes des inquisi-
1265. teurs. Il mourut en 1265 et fut enterré dans l'abbaye de Boulbonne.

Neuvième comte de Foix.

1266. Roger Bernard III avait épousé, en 1252*, Marguerite, seconde fille de Gaston VI, vicomte de Moncade et de Béarn ; et Mathe, la troisième, avait été unie à Géraud, comte d'Armagnac. Constance, l'aînée, n'ayant eu d'enfants ni d'Alphonse d'Aragon ni de Henry d'Angleterre, auxquels elle s'était successivement alliée, la principauté de Béarn passa, en 1290, à la mort de Gaston VI et par testament de ce prince, à la comtesse Marguerite, c'est-à-dire de la maison de Moncade à celle de Foix. L'opposition que souleva le comte Géraud et sa femme contre cet acte qui violait tout à la fois les institutions locales et leurs droits, puisque la coutume du pays assignait aux filles, à défaut

de mâles, un partage égal, donna naissance à ces longues luttes entre les comtes de Foix et d'Armagnac dans lesquelles tout le Midi dut intervenir et qui firent verser tant de sang.

Les seigneurs dépossédés de leurs terres pour crime d'hé- 1270.
résie étaient envoyés par les inquisiteurs à l'armée des Croisés. Nous voyons qu'en 1270, Raymond Sanche de Rabat fut dispensé du voyage d'outre-mer; mais il dut visiter une fois l'an l'église de Saint-Antonin de Pamiers et payer 30 livres tournois pour la croisade.

Roger Bernard opposa, comme son père, sa part de résistance aux tentatives envahissantes de la couronne. De concert avec Géraud V, comte d'Armagnac, son beau-frère, il tint tête à Philippe-le-Hardi, qui marcha contre lui avec une armée. Pendant que Philippe III se rendait à Mazères pour convoquer le ban et l'arrière-ban des vassaux de la couronne, Roger appelait à son secours son autre beau-frère, le roi d'Aragon, et se déclarait son vassal, pour l'intéresser davantage à sa cause. Celui-ci essaya d'apaiser le roi de France, et un traité de paix fut présenté à la signature du chef montagnard, qui, le trouvant trop humiliant, le repoussa.

La guerre commença alors dans la plaine, et Philippe,
qui avait établi son quartier général à Pamiers, ordonna 1272.
à son armée d'envahir le haut-pays. Elle remonta l'Ariège sans éprouver de résistance, et à l'un des contours de la rivière, elle put voir flotter sur la haute tour l'orgueilleuse bannière blanche aux trois pals de gueule des comtes. Ce rocher si célèbre chez les anciens habitants du Midi, qui l'avaient pris pour l'emblème de la force, ce *Roc de Fouich*, comme on l'appelle encore, fut sapé et taillé en partie par les pionniers de l'armée française ; d'énormes éclats roulèrent dans l'Arget, où ils forment encore un barrage. Après deux jours d'une vigoureuse défense, les plus timides vassaux du comte ébranlérent sa résistance, lui faisant

entrevoir qu'il valait mieux céder, afin d'obtenir une capitulation honorable.

A cet effet, Roger se rendit, le 5 juin 1272, à Pamiers auprès du roi, qui, pour toute composition, le fit conduire, indignement garrotté, dans une des tours de la cité de Carcassonne et laissa de bonnes garnisons dans le pays, y plaçant un sénéchal à titre de gouverneur.

Le roi d'Aragon, qui avait été institué par Roger gardien de ses états, défendit le haut-pays contre les envahissements de l'armée royale et confia les principales places fortes à Raymond de Cardona. Celui-ci fut sommé de les livrer aux officiers du roi. Le sénéchal Pierre de Villars manda à Tarascon, vers le milieu de juillet, les châtelains de Lordat, de Montrealp-de-Sos, de Calames et les gouverneurs d'Ax et de Mérens, pour avoir à lui livrer ces places. Le seul châtelain de Lordat se rendit et s'excusa de ne point obtempérer à ses ordres, disant qu'il tenait le château de Raymond de Cardona, sous l'hommage du comte de Foix. Pierre de Villars menaça de mettre ces gouverneurs hors la loi, comme traîtres au roi de France, et il fit demander une entrevue à Raymond de Cardona, à l'issue de laquelle celui-ci remit, pour toute concession, le château de Calames entre les mains du sénéchal.

Roger Bernard recouvra sa liberté et ses états l'année suivante et gagna les bonnes grâces de son royal adversaire, à condition qu'il entrerait dans la ligue des seigneurs catalans contre Pierre III d'Aragon. En 1280, il se distingua
1280. au siége de Pampelune ; son bonheur ne fut pas de longue durée, fait prisonnier à Balagüer, en 1281, et craignant que le roi d'Aragon ne surprît son comté, il manda à Marguerite sa femme de mettre ses places fortes de Lordat, Montrealp, Foix et Montgrenier en état de défense et à l'abri d'un coup de main. Mais l'échec venait d'un autre côté, et Marguerite se vit bientôt contrainte de livrer ces châteaux au roi de France, qui écrivit lui-même à Roger

Bernard qu'il ne les occuperait que l'espace de deux ans.

Tandis que le pays cherchait à s'opposer à une invasion 1282
dont le roi d'Aragon le menaçait, les communes commençaient à lutter à l'intérieur contre les prétentions toujours croissantes du clergé et de la noblesse. A cette date, les consuls de Tarascon étaient en querelle avec le chapelain au sujet des honoraires dus à ce membre de l'Eglise pour les mariages et les funérailles. Une transaction eut lieu, qui fait disparate avec les usages actuels, et de laquelle il résulte que le chapelain aurait droit, pour les funérailles, à trois sous toulzas par chaque enlèvement de corps, ou bien qu'à son choix la robe du défunt lui serait adjugée. Quant aux mariages, la taxe fut de douze deniers, à moins que mieux n'aimât le chapelain prendre place au repas de nôces.

Le testament de Gaston de Béarn avait, comme nous 1290
l'avons dit, frustré le comte d'Armagnac, et cette exclusion donna lieu à des luttes qui ensanglantèrent plus tard
le pays. Les partisans des d'Armagnac desservirent Roger 1296
auprès de Philippe-le-Bel, qui ne perdait point de vue l'assimilation pour le comté de Foix. Celui-ci ordonna à Roger Bernard de comparaître devant lui pour répondre à divers chefs d'accusation. Roger se disculpa, et le roi exigea de nouveau la remise des châteaux de Lordat et de Montrealp, et voulut qu'il partit pour la Palestine, avec dix de ses chevaliers, pour deux ans au moins. Roger fut dispensé de ce voyage d'Orient, mais les deux châteaux furent placés sous le commandement de Brise-Tête, sénéchal de Carcassonne, puis rendus à Roger en 1300, pour le récompenser de ses services pendant la guerre de Gascogne.

Roger Bernard favorisa l'exploitation des mines et forges de Vic-Dessos, il autorisa les habitants de la vallée de Sos à faire et préparer tous les instruments propres à cultiver la terre, et il s'interdit le droit de mettre aucun impôt sur

le fer, à moins que les ferriers ou mineurs ne s'exposassent à quelque punition pécuniaire; il donna enfin aux habitants de la vallée le droit d'user, en toute propriété, des terres, eaux, bois, charbons, pierres dont ils auraient besoin, et même d'établir des bains.

1296 Le bailli de Tarascon ayant voulu faire payer aux habitants d'Ussat, sur le marché de la ville, des droits de mesurage et coupage, les consuls firent opposition à cette ordonnance, disant que les habitants de ce village ne faisaient qu'un avec ceux de Tarascon et devaient par conséquent participer aux priviléges de la ville. Cette opposition donna lieu à un procès, et comme le juge ordinaire de Foix refusa d'en connaître, la cause fut portée devant le juge d'appaux.

1300 Roger Bernard avait associé son fils à l'autorité comtale, comme l'avait fait Raymond Roger au commencement du siècle précédent. Il entreprit avec Arnaud d'Espagne une nouvelle guerre contre le roi d'Aragon, et ils traversèrent les Pyrénées, l'un par les gorges du Sabartès et l'autre par les ports du Couseran. Cette expédition leur valut à tous deux d'être excommuniés par l'évêque de Saragosse; mais l'excommunication fut levée peu de temps après, les hostilités ayant cessé.

Roger Bernard III, poète et guerrier à la fois, ne fut pas plus heureux dans l'une que dans l'autre carrière, et la muse n'a pas eu à enregistrer de plus beaux vers que l'histoire de hauts faits d'armes. Il eut quatre filles et un fils auquel on accorda pour femme, par raison d'état sans doute, Jeanne d'Artois, nièce de Saint-Louis. Il mou-
1302 rut à Tarascon, le 3 mars 1302.

Dixième comte de Foix et vicomte de Béarn.

En succédant aux domaines paternels, Gaston Ier hérita 1302
aussi de sa querelle avec les Armagnac; il fallut un arrêt
de Philippe-le-Bel et plus tard une sentence d'excommuni- 1304
cation contre lui pour la faire cesser. Ce monarque était alors préoccupé de la guerre de Flandres, qui le força à augmenter les impôts. Celui qu'on levait pour la guerre fut désigné sous le nom de 50me. Le sénéchal de Carcassonne, en vertu des anciennes occupations du haut-pays, voulut l'y percevoir, ce qui occasionna de graves désordres dans le Sabartès.

Le comte de Foix protesta contre l'illégalité de la mesure et mit en avant l'indépendance de la contrée. Les officiers du roi persistèrent, et les principales villes leur opposèrent une grande résistance en tenant leurs barrières fermées. Les commissaires furent culbutés, leurs chevaux saisis et leurs serviteurs mis en fuite. Le sénéchal fit réclamer les coupables que le comte de Foix refusa nettement de livrer. Le sénéchal prononça alors la mise du comté sous la main du roi et condamna les habitants de Foix à payer mille livres tournois, ceux de Tarascon 500 livres, et ceux des autres villes en proportion. Les consuls de toutes ces communes, de même que le procureur comtal, en appelèrent de cette sentence auprès de la couronne.

Ce n'est pas seulement de nos jours que les droits des 1305
communes sur les montagnes du haut-pays de Foix ont donné lieu à des contestations. Les seigneurs de Châteauverdun voulurent empêcher les habitants de Miglos d'exercer certains usages antérieurement établis sur les montagnes de Gudanes. Une lutte s'engagea, et après les premières

violences, des transactions intervinrent. Il fut décidé que les habitants de Miglos auraient le droit de couper du bois de construction pour leur usage, de faire paitre leurs troupeaux, d'établir des cabanes et d'user, en un mot, du territoire qui s'étend depuis celui de Miglos jusqu'à la rivière d'Aston, etc. Il leur fut défendu de vendre à des étrangers le bois coupé, de recevoir d'autres troupeaux que les leurs et de faire du charbon, sous peine d'une amende de cent sous toulzas. Ils ne devaient néanmoins jouir du droit de forestage qu'aux mêmes conditions que les vassaux des co-seigneurs de Châteauverdun, et lesdits seigneurs devaient recevoir du vacher de la vallée de Miglos la quantité de fromages précédemment convenue. Cet acte fut passé à Tarascon en juin 1305.

1307 Le comte de Foix établit trois dépôts de sel de roche de Cardona, à Foix, à Tarascon et à Ax, avec défense à ses vassaux d'aller en prendre ailleurs, sous peine d'une amende de soixante sous.

Les années 1308 à 1310 furent désastreuses pour la contrée et pour le suzerain. D'un côté, les hostilités entre les comtes de Foix et d'Armagnac s'étaient réveillées à tel point, que le Pape, ne pouvant faire entendre raison à Gaston, jeta l'interdit sur ses états ; de l'autre, ce dernier eut la guerre dans le Béarn avec Amanieu d'Albret. Il se brouilla aussi avec le roi de France, qui le fit enfermer au Châtelet, et sur ces entrefaites, la famine décimait ses sujets.

1315 Gaston fut cependant élargi au prix de quelques soumissions; il suivit, en 1315, Louis X à la guerre de Flandre et mourut, au retour de cette expédition, à Pontoise, d'autres disent à Maubuisson ; il fut enseveli aux Jacobins, à Paris, en 1316. Gaston I[er] eut de Jeanne d'Artois trois fils ; l'aîné fut Gaston II ; le second, Roger Bernard, vicomte de Castelbou et seigneur de Moncade, et le troisième, Robert, fut évêque de Lavaur.

Onzième comte de Foix.

Gaston II, âgéde 7 ans, succéda à son père; mais Jeanne 1315
d'Artois, mère de cet enfant, ne voulut pas, pendant quelque temps, publier le testament de son mari. Cette absence de tout titre pour régler les affaires de la succession, força les principaux barons de la contrée à faire une enquête pour savoir s'il existait quelque testament. Un motif secret d'intérêt avait porté Jeanne à cacher celui que son mari avait fait dès l'année 1310. Le comte défunt, avant de s'unir à elle, avait eu d'une première femme un fils, Loup, qui par son testament était appelé à lui succéder, et une fille, Blanche, mariée à Jean de Grailly, captal de Buch. Jeanne, cherchant à conserver à ses propres enfants l'héritage de leur père, cacha d'abord le testament qui les en privait, et, par ses intrigues auprès du roi, fit si bien que les volontés de Gaston furent méconnues et qu'elle fut nommée tutrice.

Des plaintes s'élevèrent dans tout le pays, et un seigneur courageux, Raymond de Béarn, attaqua auprès de l'autorité royale cette femme puissante dont la conduite criminelle révoltait les esprits. Il ne craignit pas de dévoiler ses mœurs dissolues, ses prodigalités et ses discours indécents; elle passait les nuits dans la débauche en compagnie d'hommes tarés et ses jours dans une scandaleuse mollesse; elle avait jeté un sort, disait-il, sur son époux, qui, n'agissant que d'après ses caprices, avait dissipé les trésors du comté et doublé les charges qui pesaient sur ses sujets; elle avait été cause des querelles que Gaston avait eues avec ses voisins d'Urgel et d'Aragon; Raymond de Béarn donna enfin bien d'autres motifs pour qu'on otât la tutelle à Jeanne d'Artois; mais il paraît que le grand crédit de Jeanne, joint à ses moyens de séduction, triompha d'abord de tous les obstacles.

1317 Cependant, le 4 août 1317, les consuls et seigneurs du comté de Foix, lassés de voir le gouvernement du pays livré à ses caprices, donnèrent au jeune Gaston un conseil de tutelle définitif composé de Jean de Lévis, Bernard Jourdain, etc...

1320 Le père de Gaston, qui avait fait des dettes partout où il avait trouvé quelque crédit, avait emprunté au seigneur de Vic, et Raymond de Lordat paya pour lui, le 27 mai 1320, un à-compte de 7,180 sous barcelonnais.

1323 Gaston II n'était âgé que de quinze ans lorsqu'il épousa Eléonore de Comminges qui était de beaucoup plus âgée. Sous lui, les différends entre les maisons de Foix et d'Armagnac eurent quelques trêves.

La Navarre était tombée depuis 1276 entre les mains de la couronne de France, par le mariage de Jeanne Ire avec le fils de Philippe-le-Hardi, qui devait succéder à son père sous le nom de Philippe-le-Bel, et Jeanne, qui avait été forcée d'abandonner ses états à la suite de troubles intérieurs, les recouvra en 1328, au milieu des transports de joie des Navarrais, qui étaient heureux de voir rétablir leur ancienne nationalité.

1331 Pendant un voyage que fit en France Philippe d'Evreux, son époux, des difficultés s'élevèrent entre les Navarrais et les Castillans au sujet de leurs limites réciproques. Henry de Solis, vice roi de Navarre, fut battu près de Tudela; mais Gaston, à qui il avait demandé du secours, empêcha les Castillans d'envahir le pays, en assurant la victoire de cette journée.

Quelque temps après la mort de Charles-le-Bel, les Etats avaient proclamé roi de France Philippe de Valois. Edouard III d'Angleterre, qui occupait la Guienne, mani-
1338 festant des prétentions à la couronne de France, se refusait à rendre hommage à Philippe.

A la suite de ces prétentions, la guerre s'engagea en Guienne et en Bretagne; Gaston grossit par ses chevaliers

et ses hommes d'armes la première armée et en prit le commandement. Il remporta quelques-unes de ces batailles partielles qui faisaient les succès militaires de ces temps d'agitations constantes, et le roi le récompensa par le don de la moitié de la vicomté de Lautrec.

Le comte de Foix avait obtenu un ordre du roi pour faire enfermer sa mère dans un château du pays et y être gardée pendant le reste de ses jours, à cause de sa vie licencieuse. Jeanne avait été en effet enfermée dans une des tours du château de Foix; mais comme Gaston redoutait toujours ses intrigues, même en dépit de sa captivité, et qu'il tenait sa cour dans le Béarn, il sollicita l'autorisation de tranférer sa prisonnière dans un château plus rapproché de sa résidence comtale; elle fut alors transférée dans celui de Lourdes et continua à exercer, pour la forme du moins, sa suzeraineté sur toutes les terres dont se composait son douaire. 1343

Alphonse XI, roi de Castille, était occupé depuis plusieurs années à guerroyer contre les Maures. Gaston, qui s'était joint à lui avec son armée, combattit vaillamment au siége d'Algésiras et mourut à Séville en 1344, à la suite des fatigues qu'il avait essuyées. Ses restes furent portés à Boulbonne. Il avait laissé Eléonore de Comminges au château d'Orthez. C'est là que cette femme, d'un mérite éminent, reçut la nouvelle qui la frappait dans ses plus chères affections. Elle avait auprès d'elle son fils unique âgé de 12 ans, qui devint celèbre plus tard sous le nom de Gaston Phœbus.

Par son testament fait à Séville, Gaston légua l'usufruit de l'Andorre, du Donnesan et du vicomté de Lautrec à sa veuve, à condition qu'elle ne se remarierait pas, et la nomma tutrice de son fils, désirant, si elle venait à mourir avant la majorité de celui-ci, que la tutelle revînt à Gaston de Lévis et autres seigneurs. Il nomma enfin, pour ses exécuteurs testamentaires, les évêques d'Oleron et de Lescar, et les abbés de Foix et de Boulbonne.

Douzième comte de Foix.

1345 Gaston Phœbus fit ses premières armes contre les Anglais, pendant l'invasion de 1345, et le roi sembla dès-lors attacher un grand prix à son amitié, car il le nomma, ainsi que Bertrand de l'Isle Jourdain, son lieutenant en Gascogne, Agenais, Bordelais et autres parties du Languedoc.

Il épousa, en 1349, Agnès, fille de Philippe III, roi de Navarre. Mais bientôt sa liaison avec son beau-frère Charles-le-Mauvais le fit passer des plaisirs de sa brillante cour d'Orthez dans la prison du Châtelet de Paris. A l'avènement du roi Jean, celui-ci, qui avait des prétentions à la couronne de France, conspira pour s'en emparer, et mêla le comte de Foix dans toutes ses intrigues. Cependant, après le traité de Mantes, Gaston accompagna à Paris Jean Ier, qui lui demanda hommage-lige pour le pays de
1354 Béarn, ce qu'il refusa de faire. Le roi fit conduire Gaston Phœbus au Petit-Châtelet avec tous les seigneurs de sa compagnie.

Les Anglais pressaient le Toulousain et l'Agenais de tous côtés; les armes du prince de Galles portèrent la désolation dans tous les environs. Toutefois, le haut-pays de Foix fut respecté, ce qui avait donné lieu à accuser Gaston Phœbus et quelques autres chefs de l'armée française de s'entendre avec l'ennemi. Carbonne, Miramont, Montréal, Fanjaux furent pillés et détruits, et la ville de Pamiers fut autorisée, dans cette circonstance, à construire des murs d'enceinte qui coûtèrent 8,200 florins d'or.

1357 Après sa détention, Gaston fit un long voyage dans les états du Nord, et courant les aventures avec le captal de Buch, son parent, à la croisade des chevaliers de l'ordre

Teutonique, il écrivait, le 9 février 1358, à Jourdain de Pércille et à Raymond d'Alby, son sénéchal, pour engager ses sujets à lui prêter 24,000 écus.

Sur ces entrefaites, le prince de Galles, à la tête d'une des armées anglaises qui foulaient le sol de la patrie, avait défait le roi Jean à Poitiers, l'avait emmené prisonnier à Bordeaux et de là en Angleterre.

Sous ce malheureux règne de Jean-sans-Terre, des bandes d'aventuriers, reitres et soudards sans patrie, se mettaient à la solde du premier parti qui leur promettait un pillage prochain, et parcouraient la France dans tous les sens, rançonnant tout sur leur passage.

La peste venait par intervalle décimer les populations les 1359
plus misérables, tandis que la noblesse et les milices semblaient se jouer des misères du peuple. Un luxe insultant était né au sein de l'existence aventureuse des camps ; les seigneurs s'adonnaient aux jeux et à la vie licencieuse que les Valois avaient presque mise en honneur ; ils se moquaient insolemment du pauvre peuple, qu'ils nommaient par dérision : Jacque-Bonhomme. Les paysans, sur qui retombaient toutes les charges, se lassèrent à la fin, et leur faction, qui fut appelée la Jacquerie, se rua sur les biens de la noblesse, l'accusant d'être la cause de tous les maux du royaume de France et attribuant à sa lâcheté la prise du roi Jean.

A son retour dans ses états, Gaston, passant par Meaux, 1360
délivra, avec soixante chevaliers, les princesses de la famille royale, qui y étaient assiégées par les Jacques ; et à peine eut-il remis l'épée au fourreau, qu'il fut forcé de repartir en toute hâte pour combattre de nouveau le comte d'Armagnac, en raison des éternelles dissensions suscitées pour le comté de Bigorre.

Le roi Jean demeura trois ans en Angleterre, et tout ce temps fut employé en négociations pour sa délivrance. Enfin, le 3 mai 1360, un traité de paix fut arrêté à Brétigny,

à la suite duquel Jean recouvra sa liberté et le roi d'Angleterre eut la libre possession des plus belles provinces du Sud-Ouest. Mais il fallut percevoir dans les provinces la somme qui devait compléter la rançon du roi, et il fut répondu aux officiers qui en étaient chargés : « Quand à la » terre de Foix, elle n'a rien fourni et ne veut rien fournir; » bien plus, il serait impossible de trouver personne qui » voulût se hazarder à lever de force ce subside. »

1362 Les Herminages et les Labrissiens, comme disait Froïssard, se rencontrèrent près de l'île Jourdain, le 5 décembre; le comte d'Armagnac fut complètement battu et fait prisonnier avec 900 gentilshommes. Gaston les fit conduire d'abord au château de Foix, et les ayant ensuite assemblés au lieu de Camp-Ventous, il leur assigna diverses villes pour prisons, jusqu'au moment où ils traiteraient de leur rançon.

1363 Le 14 avril, un traité de paix fut signé entre ces deux comtes dans l'église de Foix, par lequel le Béarn demeura à la maison de Foix.

1364 Depuis plusieurs années, les routiers, divisés en petites bandes soumises à des chefs particuliers qui se réunissaient dans les moments d'effervescence, parcouraient le Languedoc et y exerçaient de continuels ravages. Ces brigands étaient l'écume des partis belligérants (Anglais ou Gascons). On venait de les repousser au-delà des Pyrénées. Le prince de Galles, ayant besoin, aux environs de Montauban, alors en son pouvoir, de ceux qui étaient établis en Catalogne au nombre de dix à douze mille, ils voulurent traverser le Sabartès pour rejoindre l'armée anglaise.

Gaston s'opposa d'abord à leur passage; mais, sur la promesse formelle que lui donna le connétable Jean Chandos, envoyé de ce prince, que ces bandits respecteraient ses vassaux et leurs propriétés, le comte de Foix les laissa passer à travers ses domaines. Dès que les routiers eurent quitté le pays dans lequel ils étaient surveillés, ils se divisèrent en trois corps et ravagèrent le Toulousain et l'Agenais.

Ces brigands enrégimentés eurent pourtant quelque velléité de rentrer dans le comté, car les consuls de Foix permirent au lieutenant du sénéchal de prendre les armes et de venir du côté de Saverdun et Mazères, où se trouvaient les troupes ennemies. Quelques-unes de ces bandes parvinrent, en faisant un siége en règle, à s'emparer de quelques châteaux-forts qu'elles gardèrent plusieurs années, et de là, concertant leurs expéditions vers la plaine, elles exerçaient toute sorte de brigandages contre les villes ou bourgs des environs. Jean Froissard, dans ses *Chroniques de France*, raconte la prise des châteaux d'Artiguat et de Pailles par Pierre d'Anchin, chef de bandits qui occupait divers châteaux du comté de Bigorre, et montre l'audace réfléchie que les désordres de la guerre donnaient aux routiers et bandouliers de l'époque.

La guerre avait de nouveau repris son cours entre les 1376
deux maisons de Foix et d'Armagnac; Gaston vint de Pau assiéger Cazères, dont s'était emparé son ennemi. « Il fit » fermer toutes les issues, et en cet état, sans assaillir, » tint-il ses ennemis plus de quinze jours; et eurent là de- » dans Cazères très-grand défaut de vivres et ne pouvaient » issir ni partir fors que par la rivière de Garonne, et si » ils s'y boutaient, ils étaient perdus davantage. »

Une trêve signée le 14 novembre mit encore momentanément un terme à cette querelle de famille, et en janvier de l'année suivante, les deux rivaux firent la paix, qui devait être cimentée par le mariage de Gaston, fils unique du comte de Foix, avec Béatrix, fille du comte d'Armagnac, dite la Gaie-Armagnagaise.

Le Languedoc put alors respirer; pour achever d'y paci- 1380
fier les esprits, le roi nomma, en 1380, Gaston son lieutenant-général dans cette province, malgré la jalouse opposition des princes du sang, accoutumés à exploiter à leur profit ce riche gouvernement. Mais Charles V étant mort un mois après cette nomination, un des premiers actes de

la régence du duc d'Anjou fut de remplacer Gaston par Jean, duc de Berry. Gaston Phœbus, qui avait sagement administré les affaires de la province, fut engagé par les seigneurs et les communautés à ne pas se soumettre à cette brutale destitution, et le comte irrité résolut de défendre ses droits l'épée à la main. Il prit en effet les armes et alla présenter la bataille au duc de Berry, dans la plaine de Revel, où il remporta une victoire complète. La guerre continua jusqu'à ce que Clément VII envoya auprès des deux adversaires le cardinal d'Amiens pour ouvrir des voies de conciliation.

1382 Ce fut pendant cette trêve qu'un événement aussi tragique que célèbre, la mort du jeune Gaston, fils du comte de Foix, vint empoisonner la vie du noble seigneur et imprimer à sa mémoire une tache ineffaçable.

1386 Froissard raconte que, pendant les loisirs que lui laissa la paix en Picardie et en Flandre, il rechercha une occasion raisonnable pour venir visiter la cour brillante que Gaston Phœbus tenait à son château d'Orthez :

« Oncques ne vey nul, dit-il, qui fust de si beaux mem-
» bres, de si belles formes ne de si belle taille et de visage
» si riant; les yeux vers et amoureux là où lui plaisait son
» regard jetter. . . . . Brièvement, tout considéré
» et avisé, avant que je vinsse à sa court, j'avoye esté en
» moult de courts de roys, de ducs, de princes, de comtes
» et de hautes dames, mais je ne fu onc en nulle qui
» mieulx me pleust, ne qui fussent sur le fait d'armes ré-
» jouis plus que celui comte de Foix estoit. Tout honneur
» estoit là dedans trouvé. Toute nouvelle de quelque pays
» ne de quelque royaume que ce fust, là dedans on y ap-
» prenait, car de tout pays, pour la vaillance du seigneur,
» elles y venoient. »

Le comte de Foix avait épousé la sœur de Charles de Navarre. Une dissension funeste ne tarda pas à s'élever entre les deux époux au sujet d'une affaire d'intérêt. La

comtesse partit pour Pampelune, où elle pensait avoir auprès de son frère la solution de cette affaire ; mais comme ce dernier refusa de satisfaire à ses engagements, la comtesse, redoutant la violence de son mari, resta à la cour de Navarre.

Sur ces entrefaites, le jeune Gaston, fils du comte de 1382
Foix, prit fantaisie d'aller voir à Pampelune sa mère et son oncle, ce que son père lui accorda.

« Quand il fut venu en Navarre, on lui fit très bonne
» chère et se tint avec sa mère un peu d'espace, puis print
» congé. Et le roi lui fist de beaux dons et à ses gens aussi.
» Quand ce vint sur le point que l'enfant dût partir, le roi
» le tira à part dans sa chambre et lui donna une bour-
» sette pleine d'une poudre, telle qu'il n'était créature vi-
» vante qui, se de la poudre attouchoit ou mangeoit, tan-
» tost ne lui fallust mourir sans nul remède. — Gaston,
» dist le roi, beau neveu, vous voyez comme le comte
» de Foix a, à son tort, en grand' haine vostre mère, ma
» sœur, dont il me desplait fort, et aussi doit-il faire à
» vous. Toutesfois pour ces choses réformer et que vostre
» mère soit bien avecque vostre père, quand il viendra à
» point, vous prendrez un petit de ceste poudre, et en
» mettrez sur la viande de vostre père, — et guardez bien
» que nul ne vous voye ! — et si tost comme il en aura
» mangié, il n'entendra jamais à autre chose, fors qu'à
» revoir sa femme, et s'entr'aimeront à toujours, mais si
» fort, que jamais ne vouldront départir l'un d'avecque
» l'autre.

» L'enfant, qui tenoit à vérité tout ce que son oncle luy
» disoit, respondit et dit : Volontiers. Sur ce point, il se
» partit de Pampelune et revint à Orthais. Le comte de
» Foix luy fist bonne chère et luy demanda des nouvelles
» de Navarre, et quels dons et quels joyaulx on lui avait
» donné. Et il dit : De beaux ; et tous les montra, excepté
» la boursette où estoit la poudre. Or, estoit-il d'ordon-

» nance, en l'hostel, que moult souvent Gaston et Yvain,
» son frère bastard, gisoient ensemble en une chambre,
» et se vestoient de cottes et d'habits ensemble, car ils es-
» toient presque d'une taille et d'un aage. Et alla la cotte
» de Gaston sur le lit; et Yvain sentit la poudre en la
» bourse, et demanda à Gaston : Quelle chose est cecy?
» De ceste parolle Gaston n'eust point de joie et lui dist :
» Rendez-moi ma cotte, Yvain, vous n'en avez que faire.
» Yvain lui getta sa cotte, et Gaston fut plus pensif tout ce
» jour que devant. Si advint dedans trois jours après (com-
» me Dieu voulut guarder et sauver le comte) que Gaston
» se courrouça à son frère pour le jeu de paume, et lui
» donna une jouée. L'enfant s'enfelonna et entra tout plo-
» rant en la chambre de son père. Quand le comte le vit
» plorer, si dit à Yvain : Que vous faut-il? — En nom
» Dieu, dit-il, Monseigneur, Gaston m'a battu, mais il
» y a autant ou plus à battre en luy qu'en moy. Et il lui
» racconta le fait de la boursette. — Ho! dit le comte,
» tay-toi et garde-toi bien que tu ne te découvres a au-
» cuns de ce que tu m'as dit. Le comte de Foix entra lors
» en imagination jusques à l'heure du diner, et se leva et
» s'assit, comme de coutume, à la table en la salle. Gas-
» ton son fils était d'usage qu'il le servait de tous ses mets.
» Si tost qu'il eut assis devant le comte son premier mets
» et fait ce qu'il devoit faire, le comte gette ses yeux et
» voit les pendans de la boursette au gippon de son fils. Le
» sang luy mua et dit : Gaston, viens avant, je veuil parler
» à toi en l'oreille! L'enfant s'avança. Lors le comte ouvrit
» son sein et développa son gippon et prit son coutel et
» coupa la boursette. L'enfant, qui fust tout surpris et es-
» bahi, ne sonna mot, mais devint tout blanc de peur,
» car il se sentit forfait. Le comte de Foix ouvrit la bourse
» et prit de la poudre et en mit sur un taillouer de pain
» et appela un chien et luy en donna à manger. Si tost que
» le chien eut mangé le premier morceau, il tourna les

» yeux en sa teste et mourût. Quand le comte eut veu la
» manière, si fust bien courroucé; et se leva de table et
» prit son coutel et le voulut lancer à son fils; mais les
» chevaliers saillirent au devant de lui et l'en empeschè-
» rent. . . . . Si pourpensa le comte et dit qu'il
» tiendroit son fils en prison deux ou trois mois et puis
» l'envoyeroit en quelque voyage deux ou trois ans, tant
» qu'il auroit oublié son mal talent et que l'enfant seroit en
» meilleure cognoissance.

» Adonc demoura Gaston prisonnier à Orthais . . . . . .
» Si vous dirai comment il mourut.

» Le comte faisoit tenir son fils en une chambre sans
» nulle guarde avec luy qui le conseillast et le confortast,
» et fust toutjours l'enfant en ses draps ainsi comme il y
» entra, et se mélancolia et argua grandement..... Le jour
» de son trespas, ceux qui le servoient de manger luy appor-
» tèrent de la viande et lui dirent : Gaston, vecy de la
» viande pour vous. Gaston n'en fit compte et dit : Mettez-
» la là. Celuy qui servait regarde et voit dans un coin toutes
» les viandes que les jours passés il avait apportées. Adonc
» referma-t-il la porte et s'en vint au comte et luy dit :
» Monseigneur, pour Dieu, prenez guarde dessus votre fils,
» car il s'affâme là en prison, et croys qu'il ne mangea plus
» oncques puis qu'il y entra; car j'ai vu tant que je lui ai
» apporté, tourné d'un costé. De ceste parole le comte
» s'enfelonna, et sans môt dire, il se despartit de sa cham-
» bre et s'en vint vers la prison de son fils, et tenait à la
» mâle heure un petit coutelet dont il appareilloit ses ongles
» et nettoyoit. Il fist ouvrir l'huis et vint à son fils et tenoit
» la lamelle de son coutel et si près la pointe, qu'il n'en
» avait pas hors de ses doigts l'espesseur d'un gros tournoy.
» Par mal talent, en boutant la pointe en la gorge de son
» fils, il l'asséna en je ne say quelle veine et luy dit : Ah !
» traistre, pourquoi ne manges-tu ? Et tantost s'en partist
» le comte ; et sans plus rien dire ne faire, il rentra en sa

» chambre. L'enfant fut sang mué et effrayé de la venue
» de son père, avec ce qu'il estoit foible de jeusner et qu'il
» veit et sentit la pointe du coustel qui l'attoucha à la
» gorge, car, tant petit que ce fûst, ce fust une veine. Si se
» tourna d'autre part, et là mourust. Et à peine estoit rentré
» le comte en sa chambre, quand nouvelle lui vindrent de
» celuy qui administroit l'enfant, qui luy dit : Monseigneur,
» Gaston est mort!..... »

1389 Pendant que les Anglais occupaient la Guyenne, Charles VI vint à Toulouse près du théâtre de la guerre. Le comte, à la tête de deux cents chevaliers ou écuyers, se rendit auprès de lui et en reçut le meilleur accueil.

« Le comte de Foix qui demeuré estoit à Mazères ne » mit pas en oubli le voyage qu'il devoit faire, car bien » sçavoit la venue du roi. Si envoya devant à Toulouse » faire ses pourveances grandes ainsi comme lui apparte- » noit, et avait mandé escuyers et chevaliers du Béarn plus » de cent pour lui servir et accompagner en ce voyage. » Au jour que le comte de Foix avait mis et assigné, il » entra en la cité de Toulouse avec plus de six cens che- » vaux, bien accompagné de chevaliers et escuyers, et tous » à sa délivrance, et étoient de lès lui messire Roger d'Es- » pagne, son cousin, le sire de Coaraze, le sire de Valentin, » le sire de Quer, le sire de Barèges, messire Espaing de » Lyon, le sire de Roquepaire, le sire de Benac, le sire de » Perles, le sire de Campagne, messire Pierre Cabastaing, » messire Nouvaut de Noüailles, messire Richard de la » Motte, messire Arnoul de Sainte-Bazeille et plusieurs » autres ; messire Pierre de Béarn et Arnaud, ses deux » frères, et ses deux bastards qu'il aimoit très-grandement, » messire Yvain et messire Garcien de Foix, et avait inten- » tion, le comte de Foix d'hériter ses deux fils de la grei- » gneur partie de la terre de Béarn, de laquelle terre il » pouvait bien faire à sa volonté, car il la tenoit lige et » franche, sans la relever de nul homme fors de Dieu. Si

» descendit le comte aux Prédicateurs, et fut là logé son » corps et son tinel, et ses gens se logèrent au plus près de » lui qu'ils pûrent.

» Vous devez savoir que les bourgeois de la ville de Tou- » louse lui firent grand'fête et moult l'aimoient, car toujours » il leur avait esté bon cousin et courtois et traiteable. » Oncques ne souffrit que nul de sa terre lui fit la guerre » ne violence, et lui firent les bourgeois de grans présens » de bons vins et de plusieurs autres choses, tant que bien » fust content. Il entra en la cité de Toulouse, ainsi qu'à » basses vêspres, et se tint tout le jour et toute la nuit en » son hostel.

» Au lendemain à dix heures il monta à cheval, et mon- » tèrent ceux qui ordonnez y estoient pour aller avec lui » devers le roy et furent plus de deux cens chevaliers, tous » hommes d'honneur, et s'en vint en cet état tout au long » parmi les rües jusques au chastel de Toulouse où le roi » estoit logé, et descendit dedans la première place du » chastel. Varlets prirent et tindrent les chevaux; le comte » et ses gens montèrent les degrèz de la grand'salle. Le roy » de France étoit issu de sa chambre et venu pour les » grandes vaillances de lui et de sa renommée. Le comte de » Foix qui estoit un beau prince et de très-belle forme et de » belle taille à nud chef, aus cheveux tous épars, car onc- » ques ne portoît chaperon, entra en la salle, et lorsqu'il » veit le roy et les seigneurs de France, son frère et son » oncle, pour honorer le roi et non autruy, il s'agenoüilla » tout bas d'un genouilh', et puis se leva et passa avant, et » à la seconde fois, il s'agenouïlla moult près du roy. Le » roy le print par la main et l'embrassa, et leva sus et » luy dit: Comte de Foix, beau cousin, vous nous êtes le » bien venu, votre veüe est venüe nous réjoüir moult » grandement. — Monseigneur, respondit le comte de Foix, » gran-mercie quant à tout ce que vous plaist à dire.

» Là, eurent parlement ensemble le roy et le comte de

Or, en approchant du château du comte, le roi vit sur la route deux belles vaches blanches que conduisait un jeune et vigoureux montagnard qui chantait, dans l'idiôme du pays, une chanson d'amour.

— Holà ! l'ami, dit le roi, où allez-vous avec ces deux vaches aux clochettes d'argent ?

— Au château du comte notre maître, répondit le jeune gars, en ôtant son bonnet de laine.

— Vous avez là de bien beau bétail, dit le duc de Touraine, frère du roi, qui chevauchait à la droite de Charles.

— Pas si beau que vous croyez, Monseigneur ; vous en verriez bien d'autre dans nos montagnes.

Et le beau pâtre désignait du doigt les Pyrénées, dont les cimes dentelaient l'horizon.

— Et y a-t-il aussi dans ces montagnes beaucoup de jeunes gars comme vous, ajouta le duc d'Orléans ?

— Vous me paraissez des chevaliers du Nord, Messires, répondit le bouvier d'un ton dégagé, et vous ne connaissez pas la jeunesse du pays de Foix. Je suis un des plus chétifs et des plus pauvres de ma vallée, et le comte, notre noble sire, peut mettre sur pied plus de vingt mille vilains comme moi.

En parlant ainsi, le jeune pâtre fit tourner autour de sa tête le long bâton qui lui servait d'aiguillon, et le lançant de toute la force de son bras contre un jeune ormeau de la route, la pointe écorça l'arbre et en abattit une tige.

— Par Notre-Dame ! dit le roi, tu es un vigoureux gaillard. Veux-tu entrer à mon service ?

— Pas même au service du roi, dit le jeune homme ; je sers le comte Gaston, et comme c'est un vaillant maître, je ne veux pas le quitter.

— Eh bien donc, dit le roi, en donnant de l'éperon à son cheval, hâtons-nous d'aller voir ce noble seigneur qui a des serviteurs si fidèles.

Les voyageurs n'eurent pas fait cent pas, qu'ils rencon-

trèrent deux autres vaches plus belles que les premières, conduites par un pâtre plus âgé. Celui-ci chantait d'une voix forte une chanson de guerre, quand il fut rejoint par la royale cavalcade.

— Où menez-vous ces deux vaches, lui dit encore le roi ?

— Au château du comte notre maître, répondit le bouvier en s'inclinant avec respect.

— Et d'où vient qu'elles portent des clochettes d'argent, dit le duc de Touraine ? Cela me paraît bien magnifique pour un pâtre comme vous.

— Toutes les vaches du comte Gaston de Foix portent de pareilles sonnettes, Messeigneurs.

— Voilà un vassal plus riche que son suzerain, reprit le roi ; je vois que la renommée ne m'a pas trompé. Mais qu'y a-t-il devant nous sur la route ? j'aperçois un nuage de poussière.

— C'est le reste du troupeau, sire chevalier, répondit le pâtre ; je vais leur dire de se ranger pour vous laisser passer.

Au même instant le montagnard saisit un cor qui pendait à son côté, et en tira des sons harmonieux et puissants qui retentirent dans toute la plaine.

— Ce manant sonne du cor comme un gentilhomme, dit le duc d'Orléans à son frère. Mais gouvernons bien nos chevaux, car cet innombrable troupeau pourrait les effrayer.

La route était en effet bordée à perte de vue par de longues files de vaches absolument semblables à celles qu'ils avaient déjà rencontrées et dont les clochettes d'argent rendaient un son clair et agréable.

Presque tous jeunes et alertes, les pâtres couraient de toute part pour forcer le troupeau à se ranger. D'énormes chiens de montagne, au poil long et fort, les aidaient gravement dans cet office. Les aboiements des chiens, les cris des bergers, les beuglements et les clochettes reten-

tissaient au loin. Ce spectacle champêtre enchanta le roi, pendant qu'il passait à la tête de son cortége.

Charles était arrivé, sans presque s'en apercevoir, à la porte extérieure du château de Mazères. Le comte en sortait, monté sur un superbe coursier et environné d'une suite brillante. Il descendit de cheval en voyant le roi et mit un genou en terre pour tenir l'étrier à son suzerain.

— Vous êtes le bienvenu, Monseigneur; vous plait-il d'entrer dans la demeure du pauvre seigneur de ces montagnes ?

— Si ferai, volontiers, beau cousin, répondit Charles, mais laissez-moi d'abord admirer à mon aise ce magnifique troupeau; je ne vis oncques tant de belles vaches et de si beaux gardiens.

— C'est une pompe bien agreste pour un puissant monarque, répondit le comte en souriant; mais je ne suis qu'un chef de bergers et je ne puis vous montrer que les richesses de nos montagnes.

Ils entrèrent, et les nobles seigneurs qui s'étaient déguisés en pâtres pour préparer à leur souverain cette ingénieuse réception, se mêlèrent alors à la suite du roi dans la vaste cour du château.

— Qu'est ceci, dit le roi, en voyant cent chevaux que des pages tenaient en main ?

— Peu de chose, dit le comte : ce sont des chevaux nés dans mes haras que votre vassal vous prie d'agréer en don, ainsi que les vaches que vous venez de voir.

— Et les bouviers en sont-ils, demanda le roi en souriant ?

— Ils sont à vous depuis longtemps, Monseigneur, ainsi que moi leur suzerain, répondit le comte avec respect, éludant ainsi la question embarrassante du monarque.

— Il vaut mieux entrer ici en ami qu'en ennemi, reprit le roi, en remarquant la forte enceinte de murailles qui entourait le château.

— Contre vos ennemis, répondit le comte, ceux qui sont aujourd'hui des bergers timides, deviendront s'il le faut des chevaliers invincibles.

En parlant ainsi, ils montèrent le perron et entrèrent dans une salle immense où le banquet était servi avec magnificence pour l'époque.

Le comte proposa, le lendemain de l'arrivée du roi, une couronne d'or pour prix à celui des chevaliers qui lancerait le mieux le javelot.

Les jeux et les exercices continuèrent plusieurs jours. Enfin, le comte de Foix reçut le roi avec tant de magnificence, qu'on estime qu'il dépensa pour cette réception 40,000 fr., somme alors considérable.

Tous les moments de l'entrevue de Mazères ne furent pas donnés aux fêtes et aux plaisirs; après plusieurs conférences secrètes, le comte et le roi signèrent un acte, le 5 janvier 1390, dont les articles ne devaient être mis au jour qu'après la mort de Gaston.

Celui-ci, enivré d'un présomptueux orgueil, n'aurait vu, dans sa postérité, personne digne de porter le fardeau de la couronne comtale, et aurait aliéné ses domaines. Le roi se serait engagé dès ce moment à lui payer la somme de cent mille francs d'or, et le comte aurait fait donation à Charles, après sa mort, du comté de Foix, des vicomtés de Béarn, Marsan, Gavardan et Lautrec, et de tous ses autres domaines.

Un an ne s'était pas encore écoulé depuis ce traité, que Gaston mourut subitement.

Ce prince, déjà célèbre par sa bravoure, protégea les arts et cultiva les lettres; il est auteur d'un traité curieux et complet sur les genres de chasse qui étaient en usage de son temps. Ce livre, intitulé *Miroir de Phœbus*, a été consulté et cité par Buffon. Il avait un goût si passionné pour la chasse, que son équipage était composé de seize cents chiens, et c'est après avoir poursuivi à outrance un ours

1391 dans la forêt de Sauveterre, en août 1391, qu'il tomba foudroyé par une attaque d'apoplexie. Les énormes dépenses que dut faire Gaston Phœbus pour bâtir ou pour réparer ses châteaux de Foix, de Mazères, d'Orthez et de Pau, ses largesses en faveur de diverses églises, ses prodigalités, ne l'empêchèrent pas de laisser un million d'or dans ses coffres. Quelque immenses que fussent ses revenus, on a peine à concevoir qu'ils aient pu lui suffire, et si l'on commença sous son règne à payer des subsides, rien ne prouve que le peuple ait été grevé, à moins cependant que la grandeur ait fait oublier le despotisme et que l'admiration ait étouffé la plainte.

Froissard termine ainsi le portrait de Gaston Phœbus :

« Le comte avoit cinquante-neuf ans, belle taille, air » riant, le regard verd et amoureux, sage chevalier étoit et » de haute entreprise et de bon conseil. Il fut prud'homme » en l'art de régner. Il étoit connoissable et accointable à » toutes gens, et doucement et amoureusement parloit à eux. » Il étoit brief en ses conseils et ses réponses ; il avoit qua- » tre secrétaires pour écrire et réécrire. Oncques n'aima » fol outrage ne folle largesse, et vouloit scavoir les mois » ce que le sien devenoit ; il avoit douze receveurs qui ser- » voient tour à tour de deux en deux, et leur service étoit » de deux mois ; il avoit un controleur, à celui-ci les autres » rendoient leurs comptes, et il comptoit à Gaston par rôles » et divers escripts, et ses comptes laissoit par devers lui. Il » avoit grand foison de florins et en avoit bien par trente » fois cent mille ; n'estoit an qu'il n'en donnât soixante » mille aux estrangiers, chevaliers, escuyers et menestriers.

» Tous les jours disoit son psautier, tous les jours faisoit » donner cinq florins (1) d'aumosnes à sa porte en petite » monnoye. Il aimoit les chiens et la chasse. Il se descou- » choit à haute nône, dinoit au soleil couchant et soupoit

(1) Un florin valait 16 sous.

» à minuict, venoit à souper dans la salle; devant lui avoit
» douze torches allumées, la salle étoit remplie de chevaliers
» et escuyers, et toujours étoient dressées tables à foison où
» soupoit qui vouloit. Nul ne parloit à lui à sa table s'il ne
» l'appeloit. Il mangeoit par coutume force volailles et par
» spécial les ailes et les cuisses tant seulement, et le lende-
» main, petit mangeoit et buvoit les reliefs. Il prenoit grand
» esbattement en son des ménestriers et s'y connoissoit.
» Il faisoit chanter rondeaux à ses clercs et seyoit deux
» heures à table. »

Charles VI pouvait disposer de la succession du comte en vertu de la donation de 1390, mais, soit à cause des difficultés que l'on prévoyait dans l'assimilation si brusque de ce petit état, soit faiblesse de la part du prince, il se rendit aux représentations du vicomte de Castelbou, qui fit valoir ses droits comme cousin de Gaston Phœbus, et Charles VI renonça à l'héritage par lettres datées de Tours, le 20 décembre 1391.

Gaston surpris, comme nous l'avons vu, dans toute la force de l'âge, par une mort prématurée, n'avait point fait de testament, et comme il ne laissait que son fils naturel Yvain, sa succession échut à Mathieu de Foix, son neveu, fils de Raymond Bernard II, vicomte de Castelbou.

Treizième comte de Foix.

Les domaines dont prit possession Mathieu de Foix fu- 1391
rent le comté de Foix, les vicomtés de Béarn, Marsan, Gavardan et Nébouzan, la moitié de la vicomté de Lautrec, une partie de la terre d'Albigeois, possédée autrefois par la maison de Comminges, entre autres le château de Giroussens, et enfin le château de Saint-Sulpice, situé à l'embouchure de l'Agout, dans le Tarn.

L'occupation de tous ces domaines ne dut pas se faire sans quelques résistances partielles, puisque nous ne trouvons plus de traces de la femme de Gaston Phœbus ni de son bâtard Yvain de Foix, qu'il affectionnait particulièrement.

1392 Nous voyons d'autre part Mathieu, accompagné de sa mère Géraude de Navaille, mettre de l'empressement à se faire reconnaitre du Sabartès et des principales places du comté. Le nouveau comte confirma, le 26 août, les priviléges de la noblesse, pour se donner un appui, et les principaux seigneurs du comté, tant en leur nom qu'au nom de leurs vassaux, vinrent lui rendre hommage.

Quatorzième comte de Foix.

1398 Mathieu mourut sans postérité en 1398, et sa sœur Isabelle, femme d'Archambault de Grailly, captal de Buch et sénéchal de Guyenne pour Richard II d'Angleterre, réclama
1401 l'héritage de son frère. Le maréchal Louis de Sancerre, qui commandait l'armée française et disputait la Guyenne aux Anglais, eut ordre de s'opposer à ce que cette belle succession passât dans une maison qui avait toujours servi les intérêts des Anglais; il saisit donc la plus grande partie des domaines de Foix. Toutefois, Archambault ayant fait, dans l'intervalle d'une trêve entre les deux armées, sa soumission à Charles VI, le parlement de Paris lui accorda la main-levée.

Dès la mort de Mathieu, le comte Archambault et Isabelle sa femme déclarèrent qu'ils n'entreprendraient aucune guerre que sur la délibération des Etats. Ils prêtèrent serment de fidélité au roi de France et confirmèrent aux villes de leur comté les priviléges qui leur avaient été successivement accordés par leurs prédécesseurs, autorisant leurs

vassaux à manquer à leurs promesses, si eux-mêmes ne tenaient pas les leurs.

On voit que le lien féodal commençait à se relâcher, depuis que l'autorité n'était plus entre des mains aussi fermes, puisque le comte Archambault ne mettait dans ses conditions à l'obéissance des communes, que des limites morales qu'il leur était si facile de reculer par de nouvelles exigences.

Ce seigneur mourut en 1412.

Quinzième comte de Foix.

Jean, son fils aîné, à peine en possession du comté, fut 1412
fait capitaine-général du roi en Languedoc et reçut l'ordre de faire la guerre au comte d'Armagnac. Le Midi de la France était à cette époque tiraillé par toutes sortes de factions, et c'était à qui gagnerait la plus riche proie. Pour assoupir les dissensions, on voulut utiliser les forces générales du royaume dans une guerre contre les Anglais. La noblesse adopta ce projet avec enthousiasme, mais la puissance du duc de Bourgogne offusquait plusieurs princes, et le projet échoua. Les Anglais profitèrent de ces dissensions pour envahir la contrée, et Henry V, à qui l'on avait fait déjà des concessions, battit les Français à Azincourt.

Les rois de France et d'Angleterre cherchèrent tour-à-tour à attirer Jean dans leur parti; enfin, Charles VII par-
vint à se donner ce puissant allié et lui confia le comman- 1425
dement de l'armée. Cependant, de fréquentes usurpations d'autorité troublèrent plus d'une fois leur bonne intelligence.

En 1428, nous voyons le comte de Foix s'emparer du 1428
château de Mgr de Béziers, le garnir d'artillerie, qui commençait alors à être en usage, et refuser de le rendre.

En 1433, il vint faire le siége d'Avignon dans l'intérêt du pape Eugène IV, à la sollicitation du cardinal Pierre de Foix, son frère.

Jean résidait souvent à Mazères. Il y mourut en 1436 et fut inhumé à l'abbaye de Boulbonne.

Seizième comte de Foix.

1436 Deux ans avant la mort de Jean, Gaston, son fils, avait épousé Eléonore, fille de Jean II, roi de Navarre. Ce fut cette circonstance qui fit, plus tard, passer un moment ce dernier royaume dans la maison de Foix.

Ce comte fut le premier de sa maison qui renonça, en signe de déférence pour l'autorité royale, à la qualification de comte par la grâce de Dieu. Il rendit d'éminents services à Charles VII dans les guerres de Guyenne, d'où il contribua, avec Dunois, à refouler les Anglais. Il fut créé lieutenant des armées françaises de la Garonne aux Pyrénées, tandis que le comte de Dunois l'était pour toute la France. En 1450, la Normandie était délivrée de l'occupation anglaise, mais non encore la Guyenne.

1451 Après la capitulation de Bordeaux, les comtes de Dunois et de Foix allèrent mettre le siége devant Bayonne (août 1451), et quinze jours après, les Anglais ne possédaient plus en France que Calais. En récompense de ses services, le roi accorda à Gaston la dignité de pair du royaume.

Jean II, deuxième fils de Ferdinand d'Aragon, était devenu roi de Navarre, par suite de son mariage avec la fille de Charles III, roi de Navarre. Il soutint, à la mort de cette princesse, une guerre sanglante contre son fils Don Carlos, qui revendiquait l'héritage maternel. Don Carlos, vaincu à plusieurs reprises, fut obligé de se réfugier

en France, et son père l'ayant déshérité, choisit pour son successeur Gaston IV, époux de sa fille Leonora. 1455

Jean hérita, en 1458, du trône d'Aragon et de celui de Sicile. Il se ligua, en 1462, avec Louis XI et le comte de Foix contre Blanche, sa fille aînée, qui revendiquait aussi le trône de Navarre, et s'en étant rendu maître par ruse, il la livra à ce dernier, qui la fit enfermer au château d'Orthez, où elle mourut empoisonnée.

Charles VII accorda au fils aîné de Gaston la main de Magdelaine de France, sœur de Louis XI, d'abord promise à Ladislas, roi de Bohême. 1461

Parvenu au trône au mois d'août 1461, Louis XI vint à Bordeaux pour célébrer le mariage de sa sœur avec Gaston de Foix, comte de Viane. Il ajouta à ses faveurs en lui donnant, en 1464, la ville et la seigneurie de Carcassonne, 1461
annonçant qu'il les échangerait peut-être ensuite contre la Cerdagne, le Roussillon et le pays de Soule récemment détachés de l'Aragon.

Louis XI opéra une grande réforme dans les officiers de sa maison; il prit plaisir à renverser les institutions de son prédécesseur, sans avoir égard au nombre de mécontents qu'il faisait autour de lui. Aussi, malgré tant de faveurs, Gaston abandonna son parti en 1471 et se laisa en- 1471
trainer dans une ligue contre le roi de France.

Gaston mourut en Navarre au mois de juillet 1472 et fut inhumé, dit-on, dans l'église des Jacobins d'Orthez.

Dix-septième comte de Foix et roi de Navarre.

Son fils aîné, le prince de Viane, mourut à Bordeaux des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans un tournoi, le 29 novembre 1469. François Phœbus, fils de celui-ci

et de Magdelaine, sœur de Louis XI, étant mineur, sa mère prit d'abord la tutelle et fit hommage au roi, le 26 février 1473, des comtés de Foix et de Bigorre au nom de son fils, qui fut reconnu, très-jeune encore, roi de Navarre.

1479 Eléonore, veuve de Gaston IV, mourut en 1479, l'année même de son avènement au trône de Navarre. Elle avait choisi pour son successeur son petit-fils, alors âgé de 10 ans, qui fut couronné à Pampelune en 1481 et mourut à Pau en 1483, empoisonné, dit-on, par le roi d'Aragon.

Dix-huitième comte de Foix et roi de Navarre.

1482 A la mort de François Phœbus, sa sœur Catherine de Foix fut reconnue reine et comtesse, toujours sous la tutelle de Magdelaine. Mais ses possessions lui furent disputées par son oncle Jean de Foix, vicomte de Narbonne.

Après avoir inutilement tenté d'exciter des troubles dans le royaume, Jean de Foix en appela au saint siége; enfin, en 1497, il signa à Tarbes, avec Catherine et Jean d'Albret, son mari, un traité par lequel il renonçait à faire valoir ses prétentions moyennant 4,000 livres de rente;
1498 mais, en 1498, son beau-frère, le duc d'Orléans, étant monté sur le trône de France sous le nom de Louis XII, il recommença les hostilités, et l'année suivante, le roi et la reine de Navarre s'engagèrent à marier leur fille Anne avec Gaston de Foix, son fils.

Cette condition n'ayant pas été exécutée, Jean persista à prendre le titre de roi de Navarre, et Gaston ayant été tué à Ravenne en 1512, Odet de Foix, vicomte de Lautrec, réclama, les armes à la main, la succession de Navarre et de Foix. Ces démêlés ne furent terminés qu'en

1517, par un arrêt du parlement de Paris favorable à Henry d'Albret, fils et héritier de Catherine.

Nous avons vu que Catherine avait épousé Jean, sire d'Albret, dont le père guerroyait en Guyenne contre Charles VIII. Elle ne fut reconnue héritière incontestée de son frère qu'en 1497.

Dans ce même temps, Gaston de Foix, duc de Nemours, avait rassemblé une armée, par les ordres de Charles VIII, pour la campagne d'Italie. Il était l'unique héritier de Jean de Foix, fils puîné de Gaston IV, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. Il fut mis, en 1512, à la tête de l'armée et il se signala par ses hauts faits et par l'imprudente impétuosité de ses attaques. Il gagna la bataille de Ravenne, le 11 avril 1512, à l'âge de 23 ans, mais il fut tué en poursuivant les vaincus.

On voit que le comté de Foix était tombé, par suite des alliances princières, en des mains bien rapprochées de la couronne et que son assimilation au royaume se laissait déjà pressentir après tant de tentatives partielles de la part des rois précédents.

Dix-neuvième comte de Foix et roi de Navarre.

Ferdinand réunit pour toujours la Navarre à la Castille. 1521
Quant à Jean d'Albret, retiré dans le Béarn, il mourut en 1516, et Catherine ne lui survécut que quelques mois, laissant à son fils Henry II les domaines qui lui restaient en-deçà des Pyrénées, qui prirent le nom de Navarre Française, afin de justifier le titre qu'il avait conservé. Des négociations s'engagèrent à Montpellier pour faire rentrer la Navarre Espagnole dans la maison de Foix. Henri II fut soutenu par le roi de France. Charles-Quint, qui avait besoin, dès les premières années de son règne, de mé-

nager François Ier, promit plusieurs fois de faire droit à ses prétentions, mais il ne tint aucun compte de ses pro-
1521 messes. En 1521, Henry II voyant que les négociations étaient pour lui sans effet, fit envahir la Haute-Navarre par une armée qui s'empara de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Pampelune. André de Lesparre, qui commandait cette armée, s'étant imprudemment avancé en Espagne, fut battu le 30 juin, et cette défaite entraina la soumission complète et définitive de la Navarre.

1525 Henry accompagna François Ier dans son expédition d'Italie et fut fait prisonnier avec lui à la désastreuse journée de Pavie. Sa captivité ne fut pourtant pas de longue duree, car il parvint à s'évader, et François Ier demanda à être conduit à Madrid.

L'année suivante, Henry épousa Marguerite de Valois, sœur de François Ier et veuve du duc d'Alençon. Il assista,
1538 en 1538, à l'entrevue qui eut lieu à Aiguesmortes entre François Ier et Charles-Quint, où ces deux princes se firent de fort belles promesses de paix que ni l'un ni l'autre n'avaient envie de tenir.

1542 En 1542, il fut nommé gouverneur des provinces de Guyenne, Poitou, Languedoc et Provence, et il mourut en 1556.

Marguerite de Valois, sa femme, était née à Angoulême en 1492 et elle avait épousé, en 1509, le duc d'Alençon. Elle fut aussi éminente par son esprit que par sa naissance. Malgré les contes licencieux qu'on lui attribue, elle fut vertueuse dans une cour dissolue. Ayant ouï parler d'une réforme qui secouait le joug des traditions humaines, elle voulut la connaître et s'en entretint avec les premiers disciples de Calvin. Elle se retira dans le Béarn, où sa petite cour devint l'asile des hommes célèbres qui échappaient à la persécution.

1549 La reine de Navarre mourut en 1549, pleurée des Béarnais, qui aimaient à répéter sa généreuse maxime :

« Les rois et les princes ne sont pas les maitres des pe-
» tits, mais seulement des ministres que Dieu a établis pour
» les servir et les conserver. »

Bossuet disait plus tard en d'autres termes :

« La vraie fin de la politique est de rendre la vie com-
» mode et les peuples heureux. »

Vingtième comte de Foix et roi de Navarre.

Jeanne d'Albret, fille de Henry II, avait épousé Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, fils du duc d'Alençon, descendant de Robert de Clermont, cinquième fils de Saint-Louis.

Ce prince désira à son tour recouvrer la Navarre Espagnole, mais ses moyens n'aboutirent pas. Il joua un certain rôle dans les troubles religieux qui agitèrent la France à cette époque et il assista au colloque de Poissy.

Jeanne, après la mort de son mari, embrassa le calvi- 1562
nisme et fit de grands efforts pour le propager.

La première guerre de religion ayant commencé après le massacre de Vassy, le contre-coup s'en fit vivement sentir dans tout le comté de Foix, qui était préparé depuis longtemps à l'émancipation religieuse. Pamiers, qui, durant la guerre des Albigeois, avait été constamment la ville de prédilection des catholiques, devint, durant ces nouvelles guerres civiles, le siége principal des protestants du pays de Foix.

Ils se réunissaient sous le nom de *Sacramentaires* et se livraient avec ardeur à leurs prédications. Dans les villes où le catholicisme leur opposa quelque résistance, ils commirent des excès que les mœurs du temps, le souvenir des persécutions antérieures et leur exaltation religieuse sauraient à peine faire excuser.

Après les premiers mouvements des réformés de Pamiers, ceux de Foix, qui se sentaient appuyés par la cour de Navarre, pillèrent le couvent des Jacobins, plus tard l'église de Saint-Volusien et enfin la célèbre chapelle de Notre-Dame de Montgauzy.

C'est après les excès qui eurent lieu à Toulouse et dans la France entière entre les partisans de la Ligue et ceux de la Réforme, que le roi Charles IX vint, dans cette ville, mettre en vigueur l'édit de pacification (traité d'Amboise). Le pays de Foix était en proie à ces ambitieuses agitations qui feignaient de se traduire en simples querelles religieuses et était devenu, à la suite des représailles exercées dans les pays circonvoisins, à cause aussi de la protection de la cour de Navarre, le refuge de bon nombre de bannis que l'autorité du vicomte de Rabat, lieutenant de Jeanne d'Albret, ne put pas toujours suffire à protéger.

Pour faire échec à l'appui que la réforme trouvait dans le comté de Foix, un homme ambitieux et dur, que les passions de l'époque avaient animé d'un zèle militant, fut nommé à l'évêché de Pamiers, à la suite du séjour que le roi fit à Toulouse. Robert de Pellevé, créature du cardinal de Lorraine, résolut d'empêcher à tout prix les Huguenots d'exercer leur culte dans cette ville, et fit si bien que les consuls furent toujours pris parmi les catholiques. Il prétendait que les religionnaires de Pamiers avaient discontinué l'exercice de leur culte avant le 7 mars 1563 et que, par conséquent, ils ne pouvaient plus l'y reprendre, suivant l'édit de pacification.

1566 De là résultèrent de nouveaux conflits à la suite desquels le sang fut plusieurs fois versé.

Le vicomte de Joyeuse alla de Toulouse à Pamiers, suivi du premier président et de six conseillers, pour informer sur la dernière sédition; mais les factieux s'étant enfui, on se saisit de vingt-quatre des plus coupables, qui

furent conduits à la conciergerie de Toulouse, d'où ils parvinrent à s'échapper (1).

Ceux ci, au nombre desquels était Tachard, un des ministres protestants les plus zélés et les plus instruits, cherchèrent un asile dans la haute montagne. Le sieur de Fantillon, seigneur de Gudanes et de Château-Verdun, gagné aux nouvelles doctrines et le bras droit de la cour de Navarre, s'empressa d'accueillir les fugitifs dans ses domaines.

Voici comment s'exprime à ce sujet Lascases, prêtre du pays de Foix, dans son manuscrit intitulé : *Mémorial historique des événements qui se sont passés dans le Comté*, *de* 1490 *à* 1640.

« Les uns gagnèrent le Mas-d'Azil, les autres le Carla ; » et d'autres se retirèrent vers les Cabannes et Urs, comme » pour insulter la ville d'Ax et les frontières du pays. Ils » emmenèrent avec eux le ministre Tachard, afin de prê- » cher et de corrompre les habitants de ces montagnes. Ils » se mirent sous la protection et sauvegarde de Fantillon et » autres Huguenots, gens de main et d'exécution. Puis ayant » assemblé les plus exécrables voleurs et meurtriers, ils » continuèrent à commettre mille brigandages, sans faire » leur profit de la punition que l'on exerçait contre leurs » adhérents et complices de la ville de Pamiers.

» A raison de ces excès, le président d'Affis, en la Cour » du parlement de Toulouse, assisté de quatre conseillers, » se transporta à Pamiers. Les catholiques y avaient été » rétablis dans leurs biens par les seigneurs de Sarlabouz, » Baranave et Joyeuse. On fit le procès aux perturbateurs » du repos public ; et le seigneur de Castelnau de Durban » eut commission de lever des troupes qu'il fit marcher » secrètement, le 25 mai 1567, pour aller fondre tout-à-

(1) Nous renvoyons à l'intéressante notice de M. Garrigou, intitulée : *Sabar*, les lecteurs qui seraient désireux de plus grands détails sur les guerres de religion qui ont agité le Sabartès à diverses époques.

» coup sur les lieux des Cabannes, Urs et autres villages
» du voisinage, une heure avant le jour. Les rebelles, qui
» furent trouvés endormis tranquillement, passèrent au fil
» de l'épée. Le ministre Tachard fut réservé et conduit à Tou-
» louse, auquel, sans avoir égard à sa qualité de ministre,
» ni autres exceptions déclinatoires par lui proposées, les
» sieurs Buet et Ruelle, conseillers au parlement, pronon-
» cèrent, le 6 juillet suivant, son arrêt, pour être conduit
» la hart au col, dans tous les carrefours de la ville de Tou-
» louse, et de suite mené sur la place Saint-Georges, pour
» y être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive.

» Cette punition exemplaire donna une si grande terreur
» aux Huguenots de Pamiers et de Foix, qu'ils vécurent en
» paix avec les catholiques, jusqu'à ce que quelques princes
» de France, mécontents, formassent la division, sous pré-
» texte de religion, qui leur servait plutôt pour exécuter
» leurs cruelles passions que pour pratiquer des actes de piété.

» C'est alors que parut noble J. Claude de Lévis, sieur
» de d'Audou, jeune seigneur huguenot, quoique sorti de
» l'illustre maison de Mirepoix. Dès qu'il apprit le mécon-
» tentement des princes, il leva des troupes qu'il fut leur
» offrir en personne; mais avant son départ, il voulut
» commencer la campagne par un exploit digne de la sain-
» teté de la réforme; ce fut de mettre le feu à la maison
» de Boulbonne, maison abbatiale magnifique qui avait
» coûté des sommes immenses. Par représailles, les ca-
» tholiques se saisirent de la ville de Mazères, où ils firent
» un grand massacre de Huguenots. »

1568 La guerre recommença à la suite de l'édit de septembre, portant que le roi ne voulait qu'une religion en France. Les réformés ayant fait quelques progrès dans le pays de Foix, le roi ordonna la confiscation de certains domaines appartenant à la reine de Navarre et à son fils.

Cette même année, Bellegarde, sénéchal de Toulouse, défit les religionnaires près de Saverdun, prit le Carla par

ruse et assiégea vainement le Mas-d'Azil. Le vicomte de Caumont était à la tête des protestants et chaque jour voyait entreprendre un nouveau siége ou un combat. La prise de chaque place était de part et d'autre marquée par des réactions où le vainqueur devenait le bourreau du vaincu.

Cependant les partis restèrent deux ou trois ans en trêve 1569
dans le Sabartès ; sur divers points même on commençait de part et d'autre à revenir à la tolérance.

Après la bataille de Jarnac, où les Huguenots furent vaincus, Jeanne d'Albret et son fils, âgé de 15 ans, allèrent se joindre à la principale armée des Calvinistes pour relever leur courage. Le prince de Béarn (plus tard Henry IV) fut reconnu généralissime, et Coligny, toujours plus redoutable après ses défaites, dut lui servir de conseil (1) et de lieutenant. A la suite de quelques autres revers, la tête de Coligny fut mise à prix. Ce fut alors qu'à son appel, des montagnes du Béarn, des Cévennes, du Dauphinais, du Vivarais, du comté de Foix, descendirent de fiers gentilshommes et des paysans déterminés qui promirent de défendre jusqu'à la mort leur foi et leur liberté.

Coligny traversa la moitié de la France, passa la Loire et marcha sur Paris. La cour fut saisie d'étonnement et d'épouvante en le retrouvant à la tête d'une troisième armée; aussi offrit-elle encore une fois des conditions de paix : ce fut le perfide traité de Saint-Germain, qui accor- 1570
dait restrictivement la liberté des cultes.

Comme on redoutait à la cour l'appui que Jeanne d'Albret pouvait donner aux Calvinistes, et pour gagner surtout les chefs, on mit en avant le mariage de Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, avec Henry de Béarn ; c'était une alliance très-brillante pour la pauvre maison de Navarre, mais qui éblouit peu Jeanne d'Albret, parce qu'elle plaçait les vices des Valois en regard de leur fortune.

(1) De Felice.

Les envoyés de la cour lui présentèrent pourtant ce mariage comme une garantie de paix entre les deux partis. Coligny s'y laissa tromper et il en vint à croire, dans la naïveté de son âme, que Charles IX mariait sa sœur pour pacifier le pays.

1572 Jeanne d'Albret n'osa pas résister plus longtemps ; elle se rendit à Blois au mois de mai 1572, laissant son fils derrière elle, et reçut à la cour un accueil plein de caresses, qui n'était qu'un rôle étudié entre Charles IX et sa mère. Le 4 juin, Jeanne tomba malade et mourut le 9. Beaucoup de gens crurent qu'elle avait été empoisonnée au moyen de gants imprégnés d'un poison subtil que maître Réné, parfumeur florentin, lui avait vendus.

Vingt-unième comte de Foix et roi de Navarre.

Le 20 août suivant, dans la matinée du dimanche, le roi fit appeler Henry de Navarre et Henry de Condé, et il leur dit d'un ton farouche : *Messe*, *Mort* ou *Bastille*. Après quelque résistance, les deux princes, contraints, consentirent à faire profession de foi romaine, et le lendemain eut lieu le massacre de la St-Barthélemy et la mort de Coligny.

En 1577, il y eut encore quelques agitations dans le comté de Foix, sous Henry III.

1578 Catherine de Médicis, pour avoir plutôt raison de quelques gentilshommes huguenots qu'on n'avait pu vaincre par les armes, résolut de les séduire. Elle parcourut les provinces du Midi avec une grande troupe de filles d'honneur qui furent appelées son *escadron volant*. Partout sur ses pas marchaient les fêtes, les galanteries, les intrigues, au milieu desquelles la vieille austérité des compagnons de Coligny achevait de se perdre. Elle traversa ainsi la Guyenne et le Languedoc, sous prétexte de calmer les esprits, et

ramena Marguerite à son époux, qui tenait sa cour à Nérac. Le Béarnais, qui avait trop oublié, dans sa longue résidence au Louvre, les leçons de sa mère, ne résista point aux séductions qui l'entouraient, et la reine de Navarre eut bientôt *dérouillé les esprits et fait rouiller les armes.*

Après la conférence de Nérac, Catherine de Médicis se rendit dans le pays de Foix, où son gendre lui donna diverses fêtes et en particulier le spectacle d'une chasse à l'ours.

A la mort du duc d'Alençon, frère de Henri III, le roi de Navarre, qui était également comte de Foix, devint héritier présomptif de la couronne. Henry-le-Balafré, duc de Guise, entreprit de la lui enlever. Il excita les prédicateurs à influencer l'opinion publique, en leur faisant craindre d'avoir un prince hérétique pour souverain.

Philippe II d'Espagne était le principal chef armé de cette vaste conjuration de la Ligue. On sait comment peu après le duc de Guise et Henri III mouraient assassinés.

A dater de ce moment et surtout de l'entrée de Henry IV 1589
dans Paris, le calme sembla renaître dans toute la France.

Ce prince vainqueur imposa, par l'édit de Nantes, cette tolérance mutuelle des cultes que les premières assemblées avaient consacrée presque comme un droit naturel. Henri IV, pendant ses trop courtes années de règne, fut respecté et obéi. On sortait d'une succession de guerres qui avaient lassé la génération tout entière, de sorte qu'il put étendre son autorité sans qu'on la trouvât trop lourde. Il avait su s'emparer du caractère dominant, soit par l'éducation qu'il avait reçue au milieu des montagnes, soit par ses succès sur les champs de bataille ; en lui se résumaient le sang et l'épée du gentilhomme avec l'application et l'esprit bienveillant de sa mère qui l'attachaient à la bourgeoisie (1). Il alliait le don naturel du commandement à l'âpreté

(1) A. de Broglie, *Revue des Deux-Mondes*.

patiente du montagnard ; il aimait presque également la gloire et la paix, l'éclat et l'économie, le hasard des batailles et les calculs raisonnés d'une sage administration.

N'affectant ni la trivialité tortueuse de Louis XI, ni la chevalerie de parade de François Ier, son langage savait passer sans art de l'élégance des cours à la franchise des camps, réunissant ainsi en lui-même les mérites divers des deux grandes classes de la société. Henri IV fut aisément leur idole et leur maître ; il aurait pu être aussi tout-à-fait leur conciliateur, s'il eût présidé plus longtemps aux destinées nationales.

Trois ans avant la mort violente qui l'enleva au royaume, il avait confondu son domaine particulier avec celui de la couronne, et le comté de Foix était enfin devenu une des provinces de la France.



ARIÈGE, ANDORRE ET CATALOGNE.

DE FOIX A USSAT.

—

Les touristes et les malades arrivent ordinairement à Foix, de Carcassonne ou de Toulouse, par des routes pittoresques à divers degrès. Tandis que les premiers plans varient à mesure que l'on avance, on a constamment sous les yeux les belles dentelures des Pyrénées, dont l'aspect change à chaque phase du jour et présente des tons harmonieusement estompés par la vapeur de l'air.

Après avoir fait un confortable repas et une halte nécessaire chez M. Rousse, on remonte en voiture pour commencer la série d'enchantements que présentent tous les détours du chemin qui domine le plus souvent la rive droite de l'Ariège.

Le temps passe vite pour peu que l'on cause, et des distractions sans nombre contribuent pour leur bonne part à chasser l'ennui. On arrive presque sans s'en douter à Arignac. Quelques pas encore, et l'horizon élargi laisse entrevoir la plaine de Tarascon; les belles perspectives de

Saurat et de Bedeillac vous sourient de loin comme pour demander une visite ou tout au moins un regard.

L'Ariège traverse cette petite ville célèbre par ses foires de mules et de chevaux, et le torrent de Vic-Dessos se joint à elle pour menacer ses quartiers bas d'inondation.

Ussat, notre prochaine halte, est encore à cinq kilomètres, qui seront bien vite franchis sur une route unie dont on voit les grandes ondulations se détacher sur la verdure de la plaine.

Au centre de Tarascon, sur une sorte de promontoire isolé, subsiste encore, comme dernier vestige du vieux château de Lamote, une tour ronde et élancée: c'est, dit-on, du haut de cette tour du Castéla que, pendant les guerres de religion du seizième siècle, furent précipités soixante-six Huguenots, en représailles du même sort dont avait été frappé, peu de temps auparavant, Baron, recteur d'Ornolac.

Quelques minutes après avoir quitté le faubourg, on franchit le pont qui livre passage au torrent de Vic-Dessos et Siguer. A l'entrée du vallon se trouve l'église de Notre-Dame de Sabar, objet de grande vénération dans la contrée, et un peu plus loin la belle grotte de Niaux.

La vallée de Vic-Dessos, dans laquelle le regard du voyageur a à peine le temps de plonger, est traversée par une bonne route que les Etats de Foix firent percer jadis en remplacement du chemin muletier qui servait, de temps immémorial, pour l'exploitation des mines de la Rancié. C'est dans le haut de cette vallée, auprès des villages de Sem, Gourlier et Olbiez, que se trouvent ces mines, les plus riches et les plus importantes des Pyrénées, qui retiennent dans cet abrupte carrefour une population de mineurs et de ferriers.

Le rude travail des mineurs cause souvent, outre la fatigue, des malheurs, par suite des éboulements, que la prudence ne peut pas toujours prévenir. Lorsque les uns ont

détaché le minerai, les autres le chargent sur des mulets qui vont incessamment alimenter les forges que l'on verra établies partout où de vastes forêts assurent un combustible certain et de longue durée.

Le voyageur, dans ses courses prochaines, aura plusieurs fois l'occasion de voir des forges catalanes, où se traite le minerai de fer, à défaut de combustible minéral, au charbon de bois. Il sourira peut-être dédaigneusement en voyant l'industrie du fer traitée ici presque comme un jeu d'enfant, surtout s'il a déjà visité les gigantesques établissements du Creusot, de Décazeville ou d'Alais.

C'est encore tout ce que l'industrie présente de plus primitif, malgré l'importance que lui ont donnée en d'autres lieux les belles applications de la mécanique. Elles consistent en un hangar à peine couvert dont le toit est dominé par une puissante chute d'eau pour mettre en jeu le martinet à cingler et une rustique machine soufflante.

On voit dans un coin, à hauteur de ceinture, un ardent foyer : c'est le creuset grossier formé de terre battue qui a reçu le minerai, le calcaire et le charbon. Contre une de ses parois débouche l'extrémité de la tuyère d'où s'échappe violemment l'air comprimé par une portion de la chute, tandis que l'autre se dirige sur la roue hydraulique qui soulève alternativement, au moyen de trois câmes, un martinet à pétrir le fer presque en fusion. Quatre ou cinq ouvriers sont suffisants pour ce travail intérieur, et ils se font payer assez cher, car le travail est rude et n'offre pas de continuité à cause du haut prix de revient du produit.

Le fer de l'Ariège est d'excellente qualité pour la cémentation, aussi sert-il à fabriquer dans le pays même des faulx, des limes et des ressorts ; mais il est triste de voir le chômage des usines occasionné par la concurrence des fers étrangers et même des fers indigènes traités à la houille. Cela tient sans doute à ce qu'il n'y a pas ici d'assez vastes forêts pour alimenter chaque usine, dont le travail con-

tion arriverait à épuiser en peu de temps le combustible, et à ce que les frais de chaque usine ne se répartissent pas sur une assez grande masse de produit.

Pour combattre une concurrence inévitable, au lieu de soixante petites forges, il faudrait deux ou trois usines centrales facilement approvisionnées de charbon et mises, par l'étude des nouveaux procédés métallurgiques qui peuvent s'appliquer à cette industrie, au niveau des progrès actuels de la science.

Il faudrait, en un mot, étudier ces procédés dans de grands établissements où le fer est produit au bois, avec les fours à reverbères et traité comme dans les usines à la houille, au moyen des laminoirs.

C'est par cette voie que les fers de l'Ariège pourraient voir étendre leur consommation, et non en implorant du gouvernement une protection, en dehors des traditions actuelles, qui, n'étant profitable qu'à quelques-uns, atteindrait la masse des produits agricoles et industriels.

Mais pendant que le raisonnement a poussé une pointe vers Vic-Dessos, la diligence s'arrête devant l'hôtel Cassagne, en face du pont d'Ussat.

L'établissement des bains, d'un aspect satisfaisant, est perdu derrière les massifs du jardin anglais qui le précède. Après avoir passé le pont, une promenade ombreuse y conduit.

Il consiste en une longue galerie d'ordre dorique dont chaque arcade représente une loge. Cette galerie s'appuie contre une montagne calcaire tourmentée et crevassée qui la surplombe presque, et c'est du pied de ces rochers que sourdent, en petits jets, les deux fontaines minérales, diverses par la température, qui alimentent les baignoires.

Les eaux thermales d'Ussat avaient acquis une certaine réputation, circonscrite pourtant, par suite des cures qu'elles opéraient jadis lorsqu'elles étaient banales; elles furent transmises au siècle dernier par le seigneur d'Arnave

à M. de Fraxine, seigneur d'Ornolac, qui en dota l'hospice de Pamiers par acte du 7 décembre 1787, à la condition d'y entretenir gratuitement, à chaque saison, un certain nombre de malades indigents.

Aujourd'hui, M. le docteur Vergé, de Tarascon, y exerce depuis longues années les fonctions de médecin inspecteur.

Ces eaux thermales sont limpides, ont peu de saveur et sont dépourvues d'odeur. Dans les lieux où elles peuvent faire des dépôts, on trouve un sédiment léger et onctueux qui est dû à une forte proportion d'alumine; elles contiennent en outre des sulfates de chaux et de magnésie.

Les deux sources, variant de 30 à 38 degrés centigrades, fournissent à tout l'établissement, mais non à toutes les exigences de la saison; elles se distribuent avec continuité dans de grandes baignoires en marbre enclavées dans le sol des loges et munies de canaux d'amenée et de fuite toujours en fonction.

Les bains sont très-doux et procurent instantanément à tout l'organisme une sensation indescriptible de bien-être; tous les pôres semblent se délecter en humant leurs principes minéralisateurs et leur action toute physique agit bientôt sur l'être moral qui est soumis à leur action. Aussi conseille-t-on particulièrement ces eaux aux personnes atteintes de chagrins ou de fatigues intellectuelles, à celles qui ressentent ces douleurs vagues qu'engendrent les peines morales, sans maladie bien caractérisée; mais elles sont pardessus tout d'une grande efficacité contre les fleurs blanches et les maladies mystérieuses de l'utérus, contre les gastrites chroniques, les spasmes, les coliques. Il est fâcheux que l'action bienfaisante du bain soit brusquement suspendue par d'importuns signaux et que le nombre toujours croissant des baigneurs ait obligé l'administration à leur imposer un règlement militaire qui permet à peine trois quarts d'heure d'immersion.

Le site thermal se trouve à un kilomètre de chacun des deux villages d'Ussat et d'Ornolac, sur la rive droite de l'Ariége. Le vallon est là très-resserré entre deux montagnes vivement colorées, mais arides, à cause de leurs pentes abruptes. De distance en distance s'ouvrent dans leurs flancs déchirés des cavernes dont quelques-unes, encore fortifiées, ont servi de retraite pendant les diverses phases dramatiques qui ont agité la contrée.

Une de ces grottes s'ouvre presque au-dessus de l'hôtel Cassagne et présente, à l'entrée, des cristallisations de formes inusitées que l'action incessante du vent a imprimées au suintement des eaux. Un guide s'offre ordinairement aux étrangers pour la visiter, car elle n'est pas sans intérêt et sa proximité diminue d'autant la fatigue.

On trouve aux environs des thermes la petite couleuvre verte et jaune, repliée sur elle-même, et en si grande quantité, qu'elle ne cause plus aucun effroi aux promeneurs. Il est probable que la chaleur des sources est favorable à l'éclosion de ses œufs et qu'elle se rendrait même dans les baignoires, si on n'avait pris des précautions contre cet étrange, mais inoffensif visiteur.

Les principaux hôtels se sont groupés du côté des bains, tandis que d'autres plus modestes sont sur la route et participent aux distractions du passage : du reste, la nourriture y est dans tous abondante et à bas prix, relativement aux autres stations thermales, et on y trouve pour les logements, depuis le strict nécessaire jusqu'à ce doux confort si nécessaire à tant de gens.

Quant aux plaisirs que l'on compte trouver à Ussat, il faut, comme en tous lieux, du reste, y contribuer un peu de son propre fond ; à part les réunions en petits comités ou les promenades champêtres, on n'y rencontre aucun des plaisirs de la ville. Quelques personnes peuvent se créer de délicieux passe-temps en pêchant à la ligne, au pont d'Ornolac, d'autres en chassant par les monts le lièvre ou la

perdrix grise, ou bien en faisant partie de quelque bruyante cavalcade avec les anières d'Ornolac; pour les distractions extraordinaires, on va les chercher, non sans quelque fatigue, à la grotte de Bedeillac ou de Niaux, au village de Bouan et sur les plateaux qui dominent l'hôtel Cassagne.

Une fois tous ces plaisirs épuisés, si, à force d'ablutions, le baigneur peut revenir à l'état normal, il finit par se sentir comprimé par ces montagnes rapprochées, dont la verdure ne dissimule qu'à peine les rochers bizarrement déchiquetés, il éprouve bientôt une secrète aspiration vers les autres montagnes ocreuses qui s'élèvent du côté des Cabannes, et par un beau jour, après avoir emballé son bagage, on le voit partir par la première diligence de passage.

D'USSAT A AX.

—

Lorsqu'on est parvenu à rompre avec les habitudes ordinaires, une fois lancé dans l'existence voyageuse, on se sent tyrannisé par un instinct de curiosité qui veut être incessamment satisfait.

On se déplace pour changer de manière de vivre et de voir; on a laissé le positif pour entrer dans une situation

anormale que chacun arrange à sa guise pour y trouver le moins de monotonie possible. Aux Eaux, on veut goûter des douceurs de la civilisation, essayer de l'existence d'une ville tout autre que celle de tous les jours, mais on aspire surtout à interroger la nature pastorale ou terrible.

Ces grands monts que l'on voit sur le haut horizon, on voudrait les fouler, comme on voudrait pouvoir interroger l'avenir.

Ces paysages lointains qui apparaissent parfois, à l'aurore ou avant la chute du jour, à demi enveloppés d'une gaze brillamment colorée, semblables à ceux entrevus dans les plus beaux rêves, on voudrait les parcourir comme les prémices du paradis terrestre. On voudrait voir toujours au-delà, en dédaignant sans cesse tout ce qui est derrière, de sorte que cette vie des montagnes devient une image frappante des illusions de la vie réelle, du mirage sans cesse poursuivi.

Comme dans le chemin de la vie, on rencontre ici, après des rampes abruptes et pénibles, un frais vallon et des gras pâturages ; mais le vallon est étroit et bientôt franchi, et d'autres pénibles sentiers viennent faire diversion à ce court enchantement.

Ce qu'on vient chercher encore dans les montagnes après avoir épuisé le charme des plus riants tableaux, c'est la nature sauvage, inculte, grandiose, voisine des cascades et des grands pics ; c'est le bruit des torrents, l'aspect des monts qui semblent barrer le passage. Les rencontres étranges, l'embuscade redoutée, tout cela donne des sensations nouvelles et fait une diversion plus marquée aux habitudes rompues ; ce sont autant d'images et de souvenirs qui se casent dans l'esprit pour fournir plus tard un aliment aux distractions du foyer domestique.

Si, en partant d'Ussat, vous avez eu la pleine jouissance du coupé ou de l'impériale, vous avez pu savourer à votre aise le paysage que l'on traverse en mille gracieuses ondu-

lations. Vous avez humé avec bonheur l'air des montagnes, et vous vous êtes senti vivre avec épanouissement dans la contemplation du féerique tableau qui se déroule sous vos yeux et de tous ses plans intermédiaires.

La route ou plutôt l'allée qui conduit à Ax par la rive droite de l'Ariège est délicieuse; après quelques sinuosités, le voyageur arrive au pont de Gudanes sur lequel il traverse le torrent d'Aston, qui descend des glaciers du pic de Fontargente et de Montcalm.

Le château de Gudanes est posé là au milieu de beaux ombrages comme la sentinelle avancée qui veille sur une bifurcation de route, et le regard plonge en passant dans une portion de la gorge tapissée de noires forêts de sapins en même temps que du côté de Vebre; on aperçoit bientôt après les ruines imposantes du château de Lordat, situé à l'entrée du joli vallon de Lassur.

Perché sur une haute éminence calcaire, cette forteresse a servi longtemps à commander la contrée, à cause de la facilité de la défense, et maintenant les dentelures de ses murs et de ses créneaux démantelés se découpent d'une façon pittoresque sur le ciel et fournissent un piquant motif à l'album de l'artiste.

Nous avons vu quel rôle avait joué le château de Lordat sous les différents comtes de Foix.

Sous le règne d'Henry IV, le sieur d'Audou, gouverneur de la comté, dans un rapport au roi, s'exprime de la manière suivante :

« Le chasteau de Lourdat est si grand qu'il ne se peut
» ruiner, d'ailleurs les païsans d'alentour font quelques
» subsides à Sa Majesté, à cause de la retraicte qu'ils doi-
» vent y avoir en leur nécessité. Il semble qu'il serait bon
» de le laisser en garde aux subjets, lesquels seroient te-
» nus eslire un personnage solvable d'entre eux qui seroit
» pourveu du titre de capitaine par Sa Majesté, ce qui
» se renouvelleroit à chasque défaillant, autant s'en pour-

» roit-il faire du chasteau de Montgaillard. Lesdits gages » ensemblement peuvent monter à près de six ou sept » vingt écus. »

Après avoir laissé le château de Lordat sur la gauche, le bassin s'élargit, puis devient circulaire, et le voyageur aperçoit Luzenac et Unac qui posent, au pied des monts, comme une brillante aquarelle de Bonington.

Encore une rude montée pour arriver à Perles et à Castelet..... Vous avez vu des bois descendre parfois jusqu'au bord du chemin, et l'Ariège scintiller à tout instant à travers le feuillage des grands peupliers ou gronder au fond des gorges, et partout vous avez marché au milieu de l'air rafraichi par les ombrages ou par le mouvement des eaux.

Castelet et Savignac sont des sites pour le paysagiste.

Enfin, après la dernière montée (car il faut bien monter pour arriver à 710 mètres au-dessus du niveau de la mer), la ville d'Ax parait, resserrée entre les hautes montagnes qui la dominent et les buttes granitiques qui dressent leurs croupes arrondies, chargées des bosquets et des héritages de la population.

Après le séjour d'Ussat, l'aspect d'Ax plaît comme une station qui promet des excursions plus multipliées, comme un lieu plus fécond en ressources et en distractions. La ville est traversée par l'Ariège, par l'Ode et par l'Orlu, deux torrents qui, en s'y réunissant, apportent avec leurs eaux leur tribut de cailloux et de tumulte.

Cette petite ville, la métropole des hautes montagnes, contient deux mille habitants et abonde en eaux thermales; elle est abritée, dans son bassin élargi, par de hautes montagnes, contre les vents d'est et d'ouest. Le vent du sud descendant quelquefois des hautes gorges, s'y refroidit sur les neiges et souffle avec impétuosité, tandis que celui du nord-ouest n'arrive à Ax que bien affaibli par les circuits de la vallée de l'Ariège.

Au premier aspect, Ax rappelle la ville espagnole des frontières, à cause de ses maisons hautes, de ses rues étroites et sombres. Dès que l'on arrive sur la place du Breilh, l'odorat est saisi par les émanations sulfureuses qui se dégagent librement dans l'air sur plusieurs points de la ville. On respirerait avec plus de plaisir leurs principes bienfaisants, si la vue était moins désagréablement affectée par le spectacle journalier que les bouchers ou les ménagères étalent auprès des sources chaudes, en y apportant à nettoyer tous les débris les plus abjects des animaux que l'on sacrifie à l'appétit quotidien.

Il est inutile de dire que les habitants viennent prendre aux fontaines publiques l'eau nécessaire à leurs besoins domestiques et qu'ils s'en servent pour faire le pain, la soupe, pour blanchir le linge et dégraisser les laines du pays.

Sur cette même place on voit un grand bassin toujours plein de l'eau thermale, qui sourdit là à 30 degrés. On y lave le linge, et les pauvres infirmes y baignent en public leurs extrémités inférieures. Ce bassin portait autrefois le nom de *Bain des Ladres*.

La lèpre avait été importée d'Orient à la suite des croisades, et elle s'était tellement répandue en France par le retour des Croisés malades, que le roi Philippe V, qui n'était que l'instrument des préjugés de son époque barbare, fit brûler dans tout le royaume les juifs et les lépreux, les accusant d'avoir empoisonné les sources pour propager la maladie.

« Le seigneur de Parthenay demandant la façon du poi-
» son, le ladre respondit qu'il estoit composé de sang
» d'homme mis en pièces et de trois sortes d'herbes, qui
» ne se doivent nommer, y adjoutant encore le sang de
» Jesu-Christ, toutes lesquelles choses on réduisoit en pou-
» dre, laquelle on mettoit en sachets et qu'on jettoit à l'eau,
» lesquels venant à se rompre, tout le venin s'espandoit
» par l'eau ; les lépreux donc prins confessèrent qu'ils

» avoient esté poussés à ce faire par les juifs, par argent
» et par promesses, espérant qu'après le décèz des sei-
» gneurs, les royaumes et les seigneuries, qu'ils avoient
» déjà divisés, leur appartiendroient. Ils adjoutoient aussi
» que le roi de Grenade leur tenoit la main, leur admi-
» nistroit les poisons et leur fournissoit grandes sommes
» d'argent, comme aussi ces lépreux vouloient se baigner
» aux fontaines et rivières pour en tacher et empoisonner
» les hommes ; et ce fust l'occasion qu'un grand nombre
» de lépreux et de juifs furent bruslés ; et ceux qui furent
» trouvés n'estre pas coupables, furent enferméz dans les
» maladreries pour mourir là peu à peu. »

On voit, par l'institution du bain des ladres et de l'hôpital voisin, que les comtes de Foix étaient plus humains et plus civilisés que le roi de France.

Les eaux d'Ax sont très-variables dans leurs degrés de thermalité et dans leurs principes minéralisateurs. Quoique partant d'une commune origine, elles doivent cette variété aux accidents géologiques que rencontrent en se divisant tous ces fragments de sources, avant de paraître à la surface du sol. On a émis diverses hypothèses pour expliquer la température élevée des eaux souterraines, mais la plus probable est celle qui en attribue la cause à la chaleur centrale. Ces eaux dissolvent, pendant leur ascension, les divers sels ou les oxides que l'analyse y trouve ensuite par la décomposition.

Les eaux thermales n'ont donc aucun rapport avec celles qui courent sur la surface de la terre, s'évaporent pour tomber en pluie sur les montagnes et former les torrents et les fleuves ; elles sont constamment claires et ne se laissent nullement influencer par les pluies et les orages.

Pour donner une idée des richesses thermales d'Ax, il suffira de dire qu'indépendamment des sources qui desservent trois grands établissements de bains publics et l'hôpital, on voit des fontaines chaudes sur les places, dans les

rues, dans les jardins et sur les promenades. Luchon et Barèges n'ont pas à montrer cette abondance, qui se répand en pure perte.

L'effet moral produit par une nature riante apporte un puissant secours dans le résultat thérapeutique obtenu par les eaux thermales. Les eaux d'Ax, mieux situées sous le rapport pittoresque que celles de Barèges, n'emprisonnent pas leurs malades au fond d'une affreuse scène de désolation, comme celle que présente la gorge dévastée du Bastan, de sorte que les malades y ressentent moins d'ennuis et de tristesse. Il n'y a pas à douter que cette situation thermale ne soit destinée à devenir aussi célèbre que sa rivale, surtout si l'état de guerre dans lequel nous entrons se prolonge, car Barèges sera devenu insuffisant pour réparer quelques-uns des maux de la guerre.

L'inégalité d'action des sources d'Ax est une grande ressource dont les médecins tirent parti pour combattre les affections diverses auxquelles elles sont destinées. Les buvettes sont également variées dans les établissements, de sorte que les malades peuvent prendre le degré de minéralisation qui convient à leur état et à leur tempérament, ou adoucir encore l'eau des sources au moyen du lait ou des sirops.

Disons un mot maintenant des trois établissements thermaux destinés aux malades étrangers.

Le premier que l'on trouve en entrant dans la ville est aussi le plus ancien. Le *Couloubret* est situé sur la promenade, auprès d'un petit canal dérivé de l'Odé. Sa position en contre-bas du sol lui donne un triste et sombre aspect. La principale source, remarquable par son abondance, sa chaleur et sa sulfuréité, jaillit du roc, à quelques pas de l'établissement. Comme la force et la chaleur de l'eau ne permettent pas de l'employer au sortir de la source, on l'affaiblit au besoin avec de l'eau froide. C'est la même qui sert à alimenter les buvettes et plusieurs baignoires.

Ces bains sont très-propres à combattre les dartres, les tumeurs froides, lymphatiques, scrofuleuses et les divers ulcères; on les emploie également à l'intérieur contre les anciens catarrhes du poumon et de la vessie, les irritations de la gorge et de la muqueuse pulmonaire, les obstructions hépathiques, la leucorrhée.

Le Couloubret a deux douches formées par la chute naturelle de l'eau de l'étuve. Les bains d'étuve sont résolutifs, sudorifiques, très-propres à amollir et distendre la peau, attirer les humeurs vers les pores et rompre les fluxions internes qui entretiennent certaines maladies chroniques et les renvoyer du centre vers la circonférence.

Cette source de l'étuve est employée à débarrasser la gorge et les bronches des humeurs épaisses; on l'oppose aussi victorieusement à arrêter les anciens écoulements blennorrhagiques.

Ces eaux étant très-énergiques, on les coupe avec le lait, le sirop de gomme, le bouillon de veau ou la décoction de lichen.

Les sources du Couloubret varient de 35 à 40 degrés.

Le second établissement est connu sous le nom de *Bains du Breilh*. Il est situé au fond d'un jardin attenant à l'hôtel d'Espagne, appartenant à M. Sicre, dans une jolie situation, à l'entrée de la route de Puycerda et sur un sol, voisin de l'hôpital, où sourdent plusieurs sources thermales.

La fontaine qui lui a donné son nom est trés-fréquentée par les buveurs des deux sexes, et l'eau sulfureuse en est recommandéè par les médecins pour combattre les maladies de poitrine.

L'établissement des Bains du Breilh possède deux buvettes et douze baignoires. La température des eaux varie de 40 à 70 degrés ; elles sont souveraines pour la guérison des catarrhes, des rhumatismes chroniques et des affections cutanées.

Les baigneurs ont l'agrément de se loger sur place mê-

me et de n'être pas exposés aux variations de la température. On trouve à l'hôtel d'Espagne des logements pour toutes les exigences.

L'établissement du *Teich-Saint-Roch*, formé le long d'une série de grottes thermales, est situé sur la rive gauche de l'Ariège. Il offre des ressources variées et des points de vue ravissants. L'œil a pour se reposer l'aspect des vertes montagnes du nord de la ville, le spectacle des travanx rustiques, et l'on entend le grondement de l'Ariège sous les murs même des loges. Les étrangers qui veulent prendre des bains sans sortir trouvent là, comme au Breilh, des logements nombreux et variés.

Cet établissement est alimenté par huit sources abondantes que l'on voit jaillir de plusieurs grottes peu profondes et former des dépôts sulfureux ; elles sont chaudes à divers degrés et chargées plus ou moins de glairine, d'azote et de soufre.

Le Teich-Saint-Roch, le plus important des trois établissements, possède quarante baignoires, dont quinze sont alimentées par des eaux faiblement minéralisées qui conviennent aux personnes irritables, spasmodiques, nerveuses, aux affections chroniques de l'uterus et de la vessie.

La fontaine St-Roch, située dans la prairie, fréquentée par les buveurs, a deux robinets dont les produits diffèrent en chaleur et en principes.

La saison des bains commence au mois de juin et finit au commencement d'octobre, lorsque les premières brumes d'automne envahissent plus fréquemment le bas des vallées. C'est pendant les mois d'août et de septembre qu'a lieu la plus grande affluence d'étrangers. M. le docteur Alibert, médecin inspecteur des eaux, réside à Ax pendant toute la durée de la saison.

A part les souffrances que la société traine à sa suite et qui se donnent ici rendez-vous, il y a une classe privilégiée de malades qui viennent aux Eaux pour chercher des

distractions, des diversions, des plaisirs ; à ceux-là nous dirons que le pays peut aussi les satisfaire, et pour peu qu'ils soient poètes, peintres ou naturalistes, le réveil de toutes leurs sensations fera compter double ici leur existence passagère.

Nous dirons à tout le monde, car la vie animale est une jouissance universelle, que Ax est de plus un lieu de bonne chère ; il y vient des denrées de tous les points et l'on ne s'aperçoit guère, sous ce rapport, que cette petite ville se trouve aux confins de l'empire. Le gibier y afflue de tous côtés, le jardinage remonte de Pamiers, tandis que les truites saumonées descendent, souvent en abondance, des lacs supérieurs, moins de leur plein gré, que forcément couchées dans les nasses des montagnards.

Parmi les illustrations d'Ax, nous devons citer en première ligne le sensible Roussel, le poétique auteur du système physique et moral de la femme, né en 1742, qui mourut aux environs de Paris, à peu près âgé de soixante ans.

Le bassin d'Ax pourvu d'eaux abondantes, dans la saison où le soleil féconde le sol et sous l'incubation mystérieuse de ses sources thermales, éprouve un ferment de végétation extraordinaire qui lui procure des pâturages excellents. Les fruits ne laissent rien à désirer, lorsque les froids tardifs ou les gelées blanches n'ont pas anéanti prématurément leur germe. Quant au règne animal, les hautes vallées de l'Ariège ne le cèdent à aucune de leurs voisines pour l'abondance et les qualités exquises des hôtes qui les habitent.

Les perdrix rouges, grises et blanches fréquentent les divers étages des montagnes ; la gelinote et le coq de bruyère sont rencontrés fréquemment par les chasseurs aguerris, et pendant l'automne, le passage des ramiers et des palombes sollicite ceux qui se plaisent à cette chasse singulière, dont les prises abondantes consolent de la peine qu'elles donnent.

Pour les chasseurs plus hardis qui ne craignent pas de se rapprocher des grands pics, des lacs et des glaciers, il existe des proies sauvages dont la poursuite présente plus de dangers, mais procure aussi de ces vives émotions qui font de la grande chasse un art soumis à toutes les règles de la stratégie.

Il faut alors que le chasseur lutte de prudence et de ruse avec le loup ou le renard, qu'il déploie une certaine audace calculée contre l'ours ou qu'il réussisse, par de grands détours, à surprendre une troupe d'izards broutant une verte pelouse dans le voisinage des hauts glaciers.

Les touristes qui ne craignent point la fatigue et qui aspirent à visiter les belles scènes de la nature, peuvent gravir les sentiers escarpés qui mènent aux étangs de Fontargente. La vallée d'Orlu offre aussi, après une promenade charmante, ses aspects sauvages; une cascade descend des étangs de Narguille, en face de la forge, et sa blanche écume se détache admirablement sur la verdure qui l'entoure, de même que son murmure domine le calme de la vallée.

En montant au-dessus de cette nappe d'eau qui glisse si mollement sur les rochers, on est frappé du triste spectacle des jeunes filles qui portent le charbon dans des hottes, sur un sentier si pénible et si périlleux, qu'on a peine à le suivre soi-même sans aucune charge, et pas toujours sans chutes. Ces pauvres enfants sautent, en chantant, d'une roche à l'autre, et font un travail de bêtes de somme, comme si leur intelligence ne pouvait pas être ailleurs mieux utilisée. A part cette idée de danger, qui n'existe plus, par suite de l'habitude, si l'on considère ce travail au point de vue de l'économie industrielle, on pourra se demander comment le charbon, qui se fait dans la forêt et qu'on transporte, à dos, à la forge, ne pourrait pas revenir à meilleur marché par l'établissement d'un plan incliné au moyen duquel les ouvriers, à la façon des schlitters de la

Forêt-Noire, amèneraient le bois ou le charbon devant la porte de l'usine.

On conçoit que les habitants des vallées de l'Ariège aient disputé de tous temps leurs droits de pacage et de forestage, en voyant combien l'élève des bestiaux et la fabrication du fer donnent de l'importance aux richesses naturelles qui croissent sur les immenses espaces qui, dans les temps primitifs, appartenaient au premier occupant et plus tard aux petites agglomérations. La nature a fait naître l'Ariégeois dans un pays où le travail est insuffisant pour le nourrir, mais où de vastes terrains lui offrent des ressources providentielles; il ne doute donc pas qu'il ne doive user de cet antique droit transmis par tradition. La seule propriété qu'il ait voulu d'abord reconnaître sur ces montagnes a été la propriété communale, parce que ses pères, dans les temps antérieurs, l'ont reconnue et respectée; mais lorsque l'Etat, dès le quinzième siècle, voulut s'approprier les forêts des Pyrénées, ce ne fut pas sans conteste, et les maîtrises des eaux et forêts n'existèrent longtemps que de nom.

Les diverses tentatives que fit l'État, à diverses époques, pour valider ses actes de propriété, ne furent guère plus heureuses, et l'anarchie révolutionnaire de 1789 ne contribua pas mieux à l'établir dans ses possessions.

Pendant que Bonaparte était en travail pour réorganiser toutes les administrations, il fit étudier les meilleures mesures protectrices des forêts de la France. C'est de ce moment que date, à proprement parler, l'administration forestière que nous avons aujourd'hui, qui a fait tant de bien, sans avoir été tout-à-fait exempte des petites vexations qu'opèrent, par excès d'un zèle intéressé, quelques-uns de ses membres.

L'habitant des Pyrénées est insoucieux et négligent; il lui est plus facile de couper de jeunes arbres que d'ébrancher un vieux tronc: enfin, s'il trouve du bois à couper à

sa portée, il l'abat, sans s'inquiéter si, à quelques pas plus loin, il n'en laisse pas pourrir d'autre sur le sol. Outre ces ravages de détail, une dévastation imprévoyante a été souvent organisée sur une plus vaste échelle.

Les communes et les seigneurs ont vendu, pour quantité d'usines et de scieries, non-seulement des coupes réglées, mais des forêts tout entières, et les bergers, souvent dans le seul but d'accroître leurs pâturages, ont mis le feu à d'immenses superficies de bois qui n'ont servi qu'à engraisser plusieurs générations de pelouses.

Pour arrêter le cours de toutes ces dévastations, on commença à mesurer l'étendue des forêts nationales, à réglementer les défrichements et les ravages qui s'opéraient même sous forme légitime, afin de préserver ces richesses, dont les plus intéressés n'avaient même nul souci pour leurs revenus futurs.

Les communes, qui avaient résisté à des prétentions de loin en loin formulées, durent s'exécuter en présence d'un gouvernement énergique; on leur reconnut certains droits d'usage, tandis que l'Etat s'établissait maître de la plupart des forêts, afin de les aménager, de les conserver et de les exploiter au profit de ses besoins.

La surveillance est si difficile en ces matières et le cas de flagrant délit si rare, qu'il dut se glisser naturellement un peu d'arbitraire dans les procès-verbaux. Cette apparence d'illégalité fournit des armes à l'animosité publique et les plus infimes agents de l'administration devinrent bientôt, dans tout le pays, des objets de haine et de colère dont ils durent être portés à se venger par un redoublement de sévérité.

Aussi, la promulgation du nouveau code forestier, vers les dernières années de la Restauration, mit-elle le comble à l'effervescence et vit-on paraître ces fameuses bandes de *brigands-demoiselles* auxquelles l'opposition ne manqua pas de donner un but d'émancipation politique. Ces *demoiselles*

étaient tout bonnement des paysans insurgés qui portaient, en signe de reconnaissance, une chemise de toile sur leurs habits. Ils se barbouillaient de noir la figure afin de n'être point reconnus par les gardes qu'ils voulaient inquiéter, et disparaissaient à la première attaque en règle.

On fit venir des troupes de Foix et de Toulouse. Quelques actes réels de brigandage et deux ou trois engagements assez sérieux soutenus contre la troupe de ligne, donnèrent de la gravité à ce qui n'était d'abord qu'un moyen de résistance ou de vexation contre les agents de l'autorité. Des mesures plus sévères furent prises, de nombreuses arrestations opérées, et quelques habitants du pays comparurent, en mars 1830, devant la cour d'assises de Toulouse, sous la prévention de tentatives d'assassinat et d'incendie. Les *demoiselles* diminuèrent peu à peu, et, à la suite du relâchement qui s'introduisit dans l'exécution des règlements forestiers, à la faveur du mouvement politique de 1830, on n'en entendit plus parler.

Pour atteindre l'étang de Naguille, on suit, au-dessus de la cascade, des sentiers à peine tracés au milieu des roches bouleversées, et après une heure de pénible ascension, on atteint l'étranglement qui sert d'issue aux eaux. Les visiteurs qui auront fait prévenir le pêcheur de leur visite, pourront y manger des truites fraiches, du laitage des troupeaux voisins et surtout les provisions qu'ils auront eu le soin d'emporter, afin de prendre des forces pour aller visiter le lac supérieur, où l'on pêche de belles truites saumonées. Ils jouiront, dans ce parcours, du spectacle imposant et triste qui domine ces hautes régions.

D'AX EN ANDORRE.

—

Les baigneurs d'Ax ne manquent pas de but de promenade pour varier leurs distractions journalières et ils peuvent rayonner davantage que ceux des bains d'Ussat. Cet inconnu qui se résume en frais vallons ou en vertes prairies bordées d'arbres et de ruisseaux, se cache ici davantage, et il faut aller chercher avec un peu plus de fatigue ces lointaines retraites que les monts vous dérobent. La promenade la plus classique est celle de Mérens.

On a déjà vu un peu plus d'animation et de gaité se répandre dans le bas du bassin d'Ax par les promeneurs qui le sillonnent en tous sens. Si l'on prend la route nouvelle, qui passe devant l'hôtel d'Espagne, on entre tout aussitôt dans des régions plus agrestes ; l'Ariège, qui se brise contre des obstacles plus grands et plus multipliés, les amas de roches éboulées sur le flanc des monts, le jeu du soleil dans la verdure des sapins et des hêtres, reportent la pensée vers les graves méditations, inséparables des grandes scènes de la nature.

Pour se distraire, on épie avec avidité le moindre incident qui puisse donner une vie plus riante à ce sévère tableau ; on remarque avec plaisir les jeux du merle d'eau dans les cataractes voisines, la chute d'une cascade qui paraît, depuis les cimes élevées, comme un ruban argenté et qui vient mourir sous vos pas, en se confondant avec le torrent. Plus haut, c'est l'irrégulière trainée d'un long

troupeau de chèvres qui grimpent contre les rochers à pic en surplombant l'abîme. On salue avec une joie expansive les rencontres que l'on fait, ou l'on questionne les montagnards avec lesquels on suit la même route.

Après avoir quitté les étroites gorges, le petit village de Mérens apparait, situé dans une large vallée, au pied du pic d'Elvézine. Trois ruisseaux y débouchent, et il y a sur leurs bords des sites ravissants qui rappellent les paysages si pittoresques et si vrais de Watelet. L'artiste est sûr de trouver là une source inépuisable de motifs pour ses études.

L'étroit couloir qui s'ouvre à droite conduit au port de Jouela et aux étangs de Fontargente.

La même nature vous accompagne encore au sortir de Mérens, ainsi que la gamme sévère du torrent. Viennent ensuite les bordes de Mérens, qui reçoivent les troupeaux dès que la neige les chasse des hauts pâturages. Plus loin, en se détournant à gauche de quelques pas, on peut admirer les divers accidents de la belle cascade du pont de Saliens, dont le tumulte sollicite quelques instants votre attention. Enfin, la gorge se resserre de plus en plus comme une barrière au fond de laquelle est assis le dernier village du versant de l'Ariège, L'Hospitalet. On aperçoit audelà le pic de Puymorin, qui dresse la tête pour regarder du côté de la France et de l'Espagne.

Il est prudent de faire une halte à *l'Hostal* pour prendre des forces et surtout pour se procurer un guide, indispensable dans les passages dangereux et difficiles.

Un peu plus haut se trouve le pont Cerda ; c'est l'embranchement du sentier de l'Andorre sur la route de Puycerda. Il y a là un petit poste de douaniers qui prodiguent aux voyageurs tous les avis nécessaires.

Dans les grandes solitudes, le caractère de l'homme éprouve un changement favorable ; la soif de sociabilité le rend expansif et obligeant ; aussi, les représentants indis-

pensables de l'autorité et de l'ordre, que les gens superficiels se plaisent à fronder, imposent ici le respect qui est dû au dévoûment de leur philosophique existence. Rarement on les voit prendre ces tendances inquisitoriales qui leur sont ailleurs si familières ; gendarmes et douaniers remplissent ordinairement leur devoir avec le tact et la délicatesse de gens rompus depuis longtemps à la discipline. Ils se trouvent là, sur les confins de la civilisation française, souvent très à propos pour porter secours à des voyageurs égarés, ou postés entre les rochers pour prévenir les manœuvres des malfaiteurs.

La route qui passe sur le pont Cerda monte, par des pentes ménagées, au port de Puymorin.

Nous allons prendre l'étroit sentier de droite et nous rencontrerons bientôt une petite maison inhabitée qui marque la limite de la France et de l'Andorre. Quelques instants après, on trouve deux granges fermées qui appartiennent à des propriétaires de l'Hospitalet. C'est là, au milieu d'une vaste solitude et sur le sol de l'Andorre, qu'un M. Langlois voulait établir une maison de jeu, à l'instar de celles de Baden-Baden et de Hombourg.

On ne fait, sur cette terre qui n'est plus française, que de rares rencontres. Par intervalle se fera entendre la voix des bergers s'appelant entre eux, leurs cris pour rallier quelques individus épars de leurs nombreux troupeaux, ou le beuglement des vaches.

Ici commence le domaine des aigles et des ours. On passe au pied des montagnes de la Solane, dont les pâturages ont été, de temps immémorial, un sujet de contestation entre les bergers français et ceux de l'Andorre et sur lesquels les nôtres sont tolérés, par suite d'arrangements toujours provisoires. Vous arrivez enfin en un lieu où deux gorges se rencontrent ; celle de gauche conduit par un chemin plus praticable, mais plus long, au village de Saldeu, par le port de Fra-Miquel ; celle de droite, qui est la

continuation du sentier jusque-là suivi, y mène par le port de Saldeu.

On voit parfois sur ces montagnes quelques cabanes de bergers construites en grosses pierres posées à sec, laissant par conséquent passer tous les courants du vent qui se brise contre elles. C'est là que ces pauvres gens s'abritent pour la nuit. La seule ouverture que l'on ait voulu y ménager n'a pas de porte, car le pauvre mobilier qui garnit ce rustique abri ne peut tenter personne. A côté de l'entrée, un foyer noirci et un peu de cendre désignent l'âtre ; trois ou quatre grosses pierres l'entourent et la fumée s'en échappe par toutes les issues. Quelques chevilles en bois servent à suspendre les rares ustensiles ou les capes.

Au fond de cette modeste cabane, demeure primitive des anciens pasteurs, une rangée de grosses pierres forme une banquette remplie de mousse sèche ; ce sont les divans qui garnissent deux des parois de ces retraites. Chaque soir, deux ou trois pasteurs, après avoir réuni autour d'eux leurs troupeaux, viennent s'y abriter à la lueur de la branche de pin qui flambe en guise de lampe. L'un allume le foyer, tandis que l'autre est allé traire le lait qui doit servir au repas du soir. Pendant que le chaudron est au feu, chacun d'eux coupe son pain noir dans la sébille rustique, y verse le lait bouillant, et tout en devisant sur les rares incidents de la journée, sent s'éveiller un robuste appétit aux apprêts de ce frugal repas.

Après ce banquet, presque invariable pendant toute l'année, chacun s'étend sur la mousse, s'enveloppe dans sa cape ou dans une grossière couverture, et dort aussi profondément que vous ou moi sur le lit le plus doux. C'est en vain que mille petits aptères s'acharnent sur ces pauvres gens comme sur leur proie habituelle, que le vent souffle ou que la clochette des mules se fait entendre, ils savent que leurs chiens font bonne garde et qu'ils viendront les appeler si l'ennemi tente de rôder autour du camp.

L'ascension de la crête du port est rude et fatigante ; on marche sur des débris de roches schisteuses qui glissent et se dérobent sous les pieds. En hiver, les montagnards y taillent, à la hache, des degrés dans la neige durcie, et passent chargés souvent de lourds fardeaux ; mais aussi combien y périssent, victimes des tourmentes et des brouillards perfides !

Une fois la crête et un étroit plateau franchis, on plonge sur le haut de la vallée d'Andorre et sur le village de Saldeu, que l'on ne peut atteindre qu'après une heure de descente. On voit déboucher à gauche l'étroite gorge qui vient de Fra-Miquel, toute noire de ses forêts, et plus bas on entend les habitants de Saldeu parsemés dans les champs de seigle, qui se livrent à leurs divers travaux.

L'aspect de la vallée est sombre à cause des forêts qui couvrent ses hautes cimes. Un certain sentiment de tristesse que la rigueur des longs hivers a imprimé sur toute la nature, trouve un écho dans le cœur de celui qui la contemple de ces hauteurs. Quel spectacle différent de celui des vallées d'Accous, ou d'Argelès, ou de Luz !...... tout semble joie et chansons dans notre France, tandis que là-bas un rude labeur qui a peine à triompher de cette terre ingrate, se laisse deviner sur tout ce que l'œil peut embrasser.

Après quelques bouquets de mélèzes rabougris et tourmentés, on descend à travers des pâturages dans le pauvre village andorran, qui ne reçoit pas de fréquentes visites d'étrangers, et en suivant le cours du ruisseau, on trouve Canillo avec ses bruyantes chutes, puis Merixell consacré par des dévotions annuelles. L'Embalyre, qui s'est grossie de quelques affluents, devient plus tumultueuse ; elle a creusé son lit avec peine dans d'étroits couloirs qui forment d'imposantes cataractes.

En approchant d'Encamps, on laisse à gauche une montagne de schistes ardoisiers où chaque habitant doit venir

choisir des matériaux pour l'abri de sa demeure. Le touriste sort enfin des étroits défilés qu'il a traversés au milieu des bois ou des grands blocs de marbre dont l'exploitation produirait ailleurs une précieuse richesse. Le bruit d'une roue hydraulique et d'un martinet annonce Encamps, situé au milieu d'un riant bassin. Une heure après être sorti de la gorge qui s'était de nouveau retrécie, il s'arrête en souriant devant un abri de rochers tout peuplé de ruches d'abeilles qui semble l'ingénieuse image de la destinée industrielle du village des Escaldas.

Une partie de sa population est occupée à tisser les draps grossiers qui servent à vêtir à peu près toutes les classes de la vallée. C'est là aussi que se fabriquent les capes rayées que les Andorrans et les Catalans portent sur l'épaule avec une grâce toute particulière.

Après ce calme monotone dans lequel on a vécu depuis Saldeu, le peu de vie des Escaldas vous réchauffe et vous réjouit. Un clair ruisseau courant sous vos pas, dans un canal creusé à travers la roche vive, met en jeu alternativement, ici, des marteaux à foulon, plus loin, une grossière roue pourvue de la manivelle de Watt, qui, au moyen d'une longue transmission en plein vent, fait mouvoir le soufflet de forge d'un industrieux cloutier. Il y a des pièces de drap dans les auges à foulons; vous voyez circuler quelques personnes occupées, ou vous entendez le bruit de la navette. Les femmes filent à la quenouille, devant leur porte, de la matière pour les tisserands.

Le drap des Escaldas est lourd et grossier, c'est le même qui s'y fabrique depuis un temps immémorial, car on n'aime pas ici à changer de mode. Quelques pas plus loin, un peu au-dessous du chemin, le voyageur peut remarquer une façon de baignoire creusée dans le roc. Elle est alimentée par une source sulfureuse très-chaude que le ruisseau absorbe et entraîne bientôt après dans son courant d'eau glacée. Il y a dans le village d'autres sources, et leur exploi-

tation serait un moyen nouveau d'activité pour la commune, si elle prenait le parti de les recevoir dans un modeste réduit, pour le soulagement des maux de la vallée ; mais les innovations ne sont pas en honneur dans le pays, et il se passera encore longtemps avant que le grand conseil, sortant de sa patriarchale indifférence, accorde aux Escaldas ce moyen de prospérité.

Les quelques repas que l'on sera appelé à prendre dans les villages de l'Andorre fourniront bon nombre de sujets piquants d'observation. Il faut se souvenir qu'on est presque en Espagne et ne pas se montrer difficile ou exigeant. En entrant dans l'hostal, et dans la grande pièce toute boisée qui sert à la fois de cuisine, de chambre et de salon, on s'asseoit sur un banc de bois devant la table épaisse et grossière, ornée quelquefois sur ses angles de frustes sculptures; on demande à la *padrona* ce qu'elle a à vous servir, et, par sa réponse à peu près invariable, elle vous offre du lard, des œufs et du lait. Le ruisseau qui passe devant la porte abonde bien en excellentes truites, mais il serait impossible d'en obtenir, car les hommes sont occupés à leurs travaux des champs, et n'ont guère l'habitude de la pêche ; le temps est autrement précieux. Une cloison de bois sépare à demi les abords du foyer, de sorte que vous pouvez assister aux apprêts culinaires auxquels procède la matrone, non sans murmurer, à la première de vos observations, contre les exigences des Français. Veillez à ce que la burette à huile ne circule pas autour des mets qu'on vous prépare, car vous seriez repu avant l'heure, et l'estomac se refuserait à assimiler ce que l'odorat aurait repoussé.

Pendant ces préliminaires, l'observateur se délecte par mille remarques sur les ustensiles qui entourent le foyer, sur les costumes des survenants et sur la disposition des lieux, toutes choses qui présentent d'étranges anomalies avec les habitudes françaises.

Depuis Canillo vous aviez côtoyé l'Embalire sur sa rive

gauche, mais après Escaldas, vous passez sur la droite en contournant le riant bassin qui s'étend jusqu'au-delà de la capitale. C'est bien la plus jolie portion du pays que celle sur laquelle on plane, lorsque, pour la première fois, le village des Escaldas et la verte vallée apparaissent à vos regards. On voit briller dans le lointain, sous les rayons du soleil, les reflets bleuâtres des toits d'Andorre, la verdure s'étendre dans les prairies ou se groupper en massif sur toute la plaine, et les forêts des hautes montagnes dominer le tableau par leurs grandes lignes et leur teinte sombre.

Avant d'atteindre la métropole de la vallée, vous traversez un des principaux affluents de l'Embalire, qui descend des montagnes de Siguer et d'Auzat, en mettant des forges en mouvement à son passage à Ordino.

La ville d'Andorre, qui ne serait qu'un pauvre village de France, présente des caractères particuliers qui ne peuvent manquer de frapper l'étranger: les rues en sont étroites, irrégulières et tortueuses; les maisons, bâties en débris de schiste et de granit, n'ont le plus souvent aucun enduit, ce qui leur donne un triste et sombre aspect. Ce qui constitue le plus riant quartier est, sans contredit, la place avec sa pauvre fontaine, accompagnée de griffons et d'auges en bois, embellie par les maisons plus élégantes de don Guillem, de F. Duran, par la cure et l'église. Après la place, ce qu'il y a de plus remarquable est l'antique palais de la vallée (*la Casa de la Valle*), où se réunit le grand conseil dans les circonstances solennelles. Toutes ses croisées grillagées font ressembler à une prison cette manse gothique que l'on décore du nom de palais. Le simple tracé que nous donnons en dira plus aux yeux du lecteur que toute description. L'intérieur est de la plus grande simplicité; elle renferme la grande salle du conseil, blanchie à la chaux et entourée de bancs, une chapelle et une pièce fermée et cadenassée dans laquelle sont les archives de la vallée.

Au milieu du siècle dernier, un homme remarquable pour son temps et pour son pays, don Antonio Fiter y Rosell, composa une histoire des vallées sous le titre de *Manuel des Gestes de la vallée d'Andorre*; il la rédigea dans l'idiôme de la haute Catalogne, mêlé de patois vulgaire de la haute Ariège, sur l'invitation d'un des syndics d'alors et d'après les volumineux manuscrits qui forment les archives de la république. Cet immense factum, qu'il n'est permis de consulter que dans la salle des archives, d'où il ne peut sortir sous aucun prétexte, est renfermé dans une armoire de fer à plusieurs clés, et contient sans doute les faits et gestes de la république, depuis l'époque de sa constitution carlovingienne jusqu'à nos jours.

Le palais des vallées renferme encore des prisons presque toujours inoccupées, et de vastes écuries pour recevoir les montures de tous les membres du conseil pendant les jours des grandes délibérations; mais la partie la plus curieuse est la cuisine ou le chauffoir commun. Un grand foyer, au milieu de la pièce, est entouré de bancs lourds et massifs; d'énormes supports en fer pour les chaudrons ou la broche se dressent tout autour, et au-dessus un large boyau ouvert au centre de la voûte est destiné au passage de la fumée, lorsque le vent extérieur lui laisse suivre sa loi de densité. On voit à la dimension du chauffoir quels troncs sont destinés à l'alimenter.

La vallée, large et riante, commence à se resserrer lorsqu'on approche de Santa-Coloma. Si, à la vue de plusieurs sentiers, vous demandez votre chemin en indiquant la prochaine station, on vous répond la phrase consacrée: *cap' abail*, si vous descendez le courant de l'eau; *cap' amoun*, si vous remontez. En France, les paysans, tenant rarement compte des croisements et des bifurcations qui peuvent dérouter, vous disent: *Toujours tout droit;* et la jeune fille andorrane, que l'on questionne plutôt pour entendre son expressif idiôme que pour demander la direction d'un

chemin toujours encaissé, répond de la voix et du geste : « *Cap' abail, senor, toutjours lou camin seguit.* »

A Santa-Coloma, on chemine de nouveau dans d'étroits défilés jusqu'aux approches de San-Julia.

Las Escaldas et San-Julia résument à elles deux la valeur commerciale de l'Andorre ; la première produit, et la seconde échange. C'est la seule ville où l'on trouve des magasins et toute sorte de marchandises de France et d'Espagne. Par sa position de terrain neutre, elle a poussé hardiment le commerce de la contrebande. Les magasins sont des lieux de dépôt, toujours approvisionnés par leurs correspondants français, qui n'attendent que le moment favorable pour introduire leurs marchandises en Espagne, soit à l'aide de traités secrets avec les chefs des *carabineros*, soit à l'insu de ceux-ci.

Ici la température est moins rigoureuse ; vous avez pu voir apparaître successivement quelques arbres à fruits et des pampres sauvages en descendant de la haute vallée. Dans la plaine de San-Julia, les produits de la nature méridionale commencent à se montrer. La montagne qui est en face s'appelle *Monte-Olivero ;* on cultive à ses pieds les jardinages, le chanvre, le tabac, et les coteaux voisins sont couverts de vignes.

Les costumes de la vallée sont semblables à ceux de la haute Catalogne. Les hommes retiennent leur culotte courte par une large ceinture bleue ou rouge ; ils portent sur la tête, au lieu du large *sombrero* de leurs voisins les Aragonnais, un bonnet rouge ou un simple mouchoir, et ils se drappent presque toujours pendant leurs courses dans la grande couverture à raies brunes ou bleues.

Les femmes ont des traits fins, mais qui se flétrissent vite ; elles encadrent leur visages, souvent gracieux, dans un mouchoir à couleurs éclatantes noué sous le menton, et portent invariablement un corset de velours noir sur une jupe de couleur ; les plus élégantes sont finement chaussées,

mais tout ce qui fréquente la montagne se sert de l'espartille de cordes.

A peine a-t-on perdu de vue le pont de San-Julia, que le bruit de la cascade d'Auviña sollicite l'attention ; elle forme une suite de cataractes qu'on voit bondir du haut de la montagne, et l'on peut étudier la composition géologique des terrains qu'elle parcourt en examinant les blocs de granit et de marbres de toutes couleurs qu'elle a amoncelés auprès de la route.

Quoique nous donnions le nom de route à l'étroit sentier que nous suivons depuis que nous avons quitté le sol français, il ne faudrait pas prendre cette appellation au pied de la lettre, pas plus que celle de ville que nous donnons aux petites localités de ces contrées. Tout cela est relatif aux dimensions du pays. Il n'y a que les Andorrans qui sont venus en France, aux foires de Tarascon, de Castelnau ou de Toulouse, qui sachent ce qu'est une vraie route, car tous les véhicules mécaniques sont inconnus ici, et on ne se sert que de mulets pour tous les transports.

Bientôt on franchit les frontières des vallées d'Andorre, ce qu'indique le poste de douaniers espagnols établi auprès d'une forge et d'une scierie de planches. Le chemin suit d'abord des défilés étroits qui s'élargissent un peu pour faire place au petit village d'Anserall et à Castelbou, perché à mi-côte.

Enfin, les coteaux sont sillonnés de vignes, ensuite apparaissent les oliviers, les figuiers, les arbres à fruits, et la nature méridionale se révèle presque brusquement lorsqu'on commence à découvrir la belle plaine de La Seu-d'Urgel. Nous quittons ici l'Embalire, qui, faisant un contour vers la droite, va se jeter dans la Sègre, sous les forts de Castel-Ciudad.

DE LA SEU-D'URGEL A PUYCERDA.

La Seu est entourée de quelques pauvres murailles qui prennent le titre ambitieux de fortifications. On observe dans cette petite ville tous les caractères étranges d'une agglomération péninsulaire; les maisons, supportées par des pilastres ou des arcades formant galerie devant le rez-de-chaussée, contribuent surtout à lui donner ce cachet. On peut remarquer quelques jolis visages d'Espagnoles sortant de l'église et la bonne tenue des officiers en garnison; vous vous apercevez aussi, à tout propos, de ces deux consommations si populaires, le chocolat et le tabac.

La campagne qui entoure la ville présente tous les caractères de la fécondité et serait splendidement productive si la main de l'homme venait ajouter ses bienfaits à ceux de la nature. La Sègre dévaste et change son lit tout à loisir, suivant les caprices des orages, qui précipitent parfois des eaux trop abondantes sur la plaine. Pour passer d'un bord à l'autre, il y a un pont de bois dont le tablier décrit des angles divers qui s'éloignent tous plus ou moins de l'horizontale; à chaque nouvelle blessure, on le répare ou on l'étançonne tout autant que l'urgence le commande. La guerre civile et le tiraillement des factions ont tellement appauvri l'Espagne, qu'on ne peut rien obtenir du gouvernement central pour construire à La Seu un pont plus convenable.

On trouve enfin ici un peu de cette activité qui carac-

térise une ville et surtout une ville forte pourvue de garnison. On n'y rencontrera, pas plus qu'en Andorre, le moindre véhicule ; les sentiers, qui sont encore plus étroits que dans cette modeste république, ne peuvent admettre que les pas des chèvres ou des mulets, et leur aspect nous rappela tout aussitôt le récit que nous fit un jour une jeune Basquaise, à propos de sa première visite en Aragon.

Cette jeune femme se laissait balancer nonchalamment sur son mulet en échangeant parfois quelques mots avec l'ariero qui lui servait d'escorte, et, toute joyeuse de mettre le pied sur le sol étranger, elle lui disait :

— Quand nous serons en Espagne, vous m'avertirez ?

Et le grave ariero lui répondait invariablement :

— Vous le connaîtrez assez vous-même.

— A un écart que fit le mulet, je faillis être renversée, nous disait-elle, et au cri que je poussai, l'ariero me répondit :

— Ahora, vm esta en España, señora.

Il y a tels affreux chemins qui pourraient devenir passables, si chaque piéton ramassait une pierre pour la jeter à l'écart ; mais on ne fait rien, parce qu'il y a trop à faire.

Il n'y a pas le moindre détail de mœurs qui ne révèle l'Espagne, aussi trouverez-vous une mine féconde d'observations durant le peu de jours que vous aurez à me suivre.

La vallée d'Urgel est d'une admirable fécondité, mais le cœur se serre à la vue de l'indifférence des habitants pour recueillir tous les bienfaits dont elle pourrait les combler. Les longues guerres civiles qui ont désolé la contrée, le manque de ressources du gouvernement central et le caractère national impriment à tous les pas leurs traces profondes sur le sol. Les ruisseaux qui descendent de toutes les montagnes, au lieu d'être recueillis et maîtrisés pour l'irrigation, exercent périodiquement leurs ravages, emportent les terrains d'alluvions dans la Sègre et laissent à nu sur de vastes espaces tous les débris qu'ils avaient précédemment

roulés. Le lit même de la Sègre s'élargit suivant l'étendue de la plaine qui peut la recevoir, ou se réduit aux gorges que la nature lui a préparées, de sorte que les efforts désordonnés des nombreux torrents qui sillonnent le pays, au lieu de le féconder, lui donnent toute l'apparence de la désolation.

Cependant, la Providence a tout placé là sous la main de l'homme : terre féconde, ardent soleil, eaux abondantes; mais l'intelligence inculte des habitants les empêche de trouver les moyens d'utiliser ces éléments de prospérité. Le paysan d'Urgel est pourtant laborieux et dur à la fatigue, et tous les lieux qu'il cultive le récompensent de ses peines; mais c'est de la direction supérieure que découle le mal, ce sont les tiraillements de la politique, les divisions ardentes des partis qui enraient les bonnes intentions du pouvoir et qui entretiennent l'indolence ou la dispute au lieu du travail et de l'action productive.

Les classes inférieures, en Espagne, sortent à peine de l'état de vasselage et d'ignorance où les avaient tenues naguère les ordres monastiques. Dans la confusion des idées où elles vivent encore, elles se laissent facilement occuper par le premier ambitieux qui leur parle de leurs droits plutôt que de leurs devoirs, ou qui sait tendre quelques insidieuses embûches autour de leur intelligence, ouverte à de matérielles convoitises. Le besoin de controverse politique est si bien entré dans les mœurs actuelles, qu'on voudra peut-être savoir si vous êtes blanc ou rouge; aussi le montagnard andorran, qui se laisse patriarchalement gouverner par le Conseil des Anciens, est-il un curieux sujet d'études, entre les deux individualités qui l'entourent et qui le laissent heureux dans son ignorante résignation.

De La Seu à Puycerda, le chemin (lorsque chemin il y a) côtoie et surplombe la Sègre, qui descend des monts de la Cerdagne et va se jeter dans l'Ebre, à Mequinenza.

On traverse un seul pont pendant tout le trajet, le pont

de Bar, qui mène à une pauvre bourgade que le passage des voyageurs anime un peu par intervalles. Le *macho* est habitué à chercher son chemin envahi par le lit du torrent, puis remonte, escalade des degrés taillés dans le roc où pose prudemment son sabot, pendant les descentes, à la même place où vingt générations de *machos* lui ont déjà tracé la voie, où leur fer a pu imprimer son croissant.

Cette promenade à dos de mulet ne manque pas de causer quelques émotions, en pensant que l'on a livré son existence aux caprices du rétif quadrupède; mais bientôt les distractions balancent les craintes ou on s'aguerrit en présence du danger. Vous croisez parfois d'autres convois de mulets richement caparaçonnés venant de Vich et portant des marchandises, ou quelque élégante Catalane assise dans une selle à dossier et fièrement escortée. D'autres fois vous remarquez à la cime des monts les villages perchés là depuis les temps des guerres féodales, ou bien les ruines d'un château provoquant des conjectures ou réveillant des souvenirs historiques; mais l'impression dominante est celle de la morne solitude qui pèse, par si longs intervalles, sur le sol de cette féconde Espagne, qui mériterait un meilleur sort.

Il faut supposer que, ayant ainsi cheminé pendant quelques heures sous la garde d'un prudent muletier qui a pris la bride de votre monture dans les plus étroits passages, vous êtes arrivé en vue de la cité de Bellver, qui vous promet un gîte sortable; l'*ariero* vous conduit à la *posada* qu'il a l'habitude de fréquenter, où vous partagerez le repas de famille avec de rares voyageurs, les domestiques et tous les gens de la maison. On vous logera dans des chambres ou des salles comme on n'en voit plus en France depuis un demi-siècle, et vous aurez encore l'agrément de dormir, comme vos aïeux, sous le ciel d'un haut et vaste lit à colonnes, délicatement peint à la détrempe par quelque imitateur de Boucher ou de Vatteau.

Le chemin de Bellver à Puycerda remonte le cours de la Sègre. Après les étroits défilés dans lesquels vous cheminez pendant quelques heures, vous pourrez voir se déployer bientôt, sous un soleil éclatant, cette belle plaine de la Cerdagne, parsemée de villages dont les toits à reflets bleuâtres reluisent à travers la verdure générale. Dans cette splendide Cerdagne, encadrée par les ramifications imposantes du Puigmall et du Canigou, serpentent mille ruisseaux qui font vite pousser les récoltes et les fruits de la terre.

On découvre enfin au pied des montagnes, perché sur une éminence, Puycerda, qu'il faut se hâter d'atteindre, parce que, après la fatigue du matin, on trouve là un peu mieux qu'un *hostal* et presque un déjeûner à la française.

Puycerda a une jolie place, que nous avons figurée, au fond de laquelle on voit la célèbre maison Escallar, surmontée de sa tour mauresque. D'admirables perspectives se déploient de tous côtés, en faisant le tour des remparts.

Ici, c'est l'entrée de la vallée de Carol et le port de Puymorin, qui dessine son échancrure dans le ciel; puis le pic de Lanoux; là-bas, Livia, Caldegas; plus haut, c'est Mont-Louis et le col de la Perche, les croupes brumeuses du Canigou, et en face, le Puigmall avec ses belles vallées et les nombreux villages, à ses pieds, qui se cachent à demi sous une abondante verdure.

En sortant de Puycerda, il faut remonter un des affluents de la Sègre, qui parcourt la vallée de Carol. Le chemin est toujours pittoresque, et parfois, au milieu des scènes sauvages qui vous entourent, on se plait à donner un coup d'œil de regret vers la plaine que l'on vient de quitter, toute diaprée de récoltes diverses, et qui va bientôt disparaître comme la brillante image d'un kaléidoscope qu'un enfant admire et détruit tour à tour.

Plusieurs villages peuplent la vallée, et la route passe auprès de l'ancien fort qui lui a donné son nom. Le voya-

geur pourra y prendre quelque modeste repas; mais s'il couche quelque part, il devra prudemment serrer ce qu'il a de précieux sous son oreiller, car il y a là, comme partout, des honnêtes *hostals*, mais il peut aussi en rencontrer où l'hospitalité soit par trop intéressée.

Après les deux villages de Portet et de Porta, voisins de l'étang de Lanoux, il sera parvenu à la crête du port où se déploie le vaste plateau de Puymorin, tout hérissé de hautes pierres granitiques. Son regard pourra planer de là sur la France et l'Espagne.

Après avoir fait une petite halte à la maison des douanes pour reprendre haleine, il redescendra à L'Hospitalet. La descente est amusante et facile; on chemine plutôt au gré de son impulsion que de sa volonté; aussi a-t-on bientôt franchi l'espace qui vous sépare de L'Hospitalet, de Mérens et d'Ax.

Heureux sont ceux qui ont entrepris une course semblable avec un grain de sentiment pour les œuvres de la nature et l'amour d'un art quelconque! ils ne s'en retournent pas au logis harassés de fatigue; ils ont, au contraire, le cœur content au souvenir des richesses intellectuelles qu'ils auront amassées. S'ils sont naturalistes, ils auront fait des découvertes qui fixeront cette date de leur vie; s'ils sont paysagistes, ils auront recueilli une foule de matériaux pour leurs œuvres futures et gardé dans leur souvenir des impressions durables dont quelques traits éclateront plus tard, à leur insu, sur leurs œuvres; s'ils sont tout simplement susceptibles d'émotions devant les grands spectacles, sans avoir la faculté de les traduire, ils auront au moins satisfait cette passion qui pousse l'homme fort à supporter quelques fatigues, à vaincre quelques dangers pour satisfaire l'inextinguible curiosité qui distingue l'être intelligent de la brute.

ITINÉRAIRE D'UN VOYAGE PÉDESTRE

A PETITES JOURNÉES

DANS LA VALLÉE D'ANDORRE

et retour par la Catalogne et la vallée de Carol.

Première journée.

Ax....................	Départ à 5 heures du matin.
Mérens.................	A gauche, à 7 heures.
Cascade du pont de Saliens,	A gauche, à 8 heures.
L'Hospitalet............	A 8 heures et demie, on déjeûne à *l'Hostal*. Départ à 11 heures.
Le pont Cerda..........	A midi.
Le port de Saldeu........	A 4 heures.
Saldeu, village d'Andorre..	A 5 heures.
Canillo................	A 6 heures.

Deuxième journée.

Départ à 5 heures du matin.

Encamps...............	A 6 heures et demie. Repos, demi-heure.
Escaldas...............	A 8 heures. Eaux sulfureuses. Départ à 9 heures.

Andorra	A 9 heures et demie. Déjeûner. Visite du passeport au syndic. Départ à 1 heure.
Santa-Coloma...........	A 1 heure et demie. Eglise gothique.
San-Julia...............	A 3 heures. Séjour. Souper et coucher à l'*hostal*.

Troisième journée.

Départ à 5 heures du matin.

Cascade d'Auviña........	A 5 heures et demie.
Poste de *carabineros* à la forge de Moles...........	A 6 heures.
Anserall	A 7 heures.
La Seu-d'Urgel..........	A 8 heures. Déjeûner. Voir l'église et le palais épiscopal. Départ à midi, à dos de mulet, pour
Bellver.................	Arrivée à 5 heures du soir. Souper et repos.

Quatrième journée.

Départ à 5 heures du matin.

Puycerda............	Arrivée à 9 heures et demie. Déjeûner. Aller voir Caldegas, Livia et leurs environs.

Cinquième journée.

Livia..................	Départ à 5 heures du matin.
La tour de Carol.........	— à 6 heures.
Courbassil..............	— à 6 heures et demie.
Petit Carol	— à 7 heures et demie.
Porta...................	— à 8 heures et demie.

Portet	Arrivée à 9 heures. Déjeûner. L'étang de Lanoux est à deux lieues de là.
Le port de Puymorin.....	A midi. Halte à la maison de douanes.
Le pont Cerda...........	A 1 heure.
L'Hospitalet.............	A 2 heures.
Mérens	A 3 heures.
Ax.......	A 4 heures et demie.



HISTOIRE DES VALLÉES D'ANDORRE.

—

Après avoir fait connaitre pas à pas l'itinéraire de l'Andorre, nous allons suivre avec le plus de fidélité possible les diverses phases de son histoire, et nous terminerons par le résumé de ses institutions politiques et sociales.

Les vallées d'Andorre sont situées au nord de la province de Catalogne, sous les 42° 50" de latitude et 19° 10" de longitude. Enclavées au milieu de hautes montagnes d'un abord très-difficile pendant les mois d'été, la plupart des ports sont impraticables, du côté de la France, pendant les huit à neuf mois que la neige les couvre, excepté pour les hardis contrebandiers qui taillent alors des degrés contre les pentes verticales des neiges durcies. Elles confinent au nord avec le département de l'Ariège, au sud-est avec la vallée de Carol qui fait partie du département des Pyrénées Orientales, et au sud avec tout le pays des anciens comtes d'Urgel et des vicomtes de Castelbou *(Castrobono)*. Ce n'est que par le sud, qu'une étroite échancrure, livrant passage à leurs eaux, laisse une communication constante et facile avec l'Espagne par La Seu-d'Urgel.

De tous les pics élevés qui hérissent les frontières de l'Andorre, descendent incessamment des eaux abondantes qui s'arrêtent, en lacs nombreux, dans les réservoirs naturels

des hautes vallées. Il s'épanche de là, dans le fond des ravins, une innombrable quantité de ruisseaux et de fontaines; les deux torrents principaux que forment ces eaux, sous le nom local de *Valira*, se réunissent à moitié chemin des Escaldas à Andorra et deviennent ce que nous appelons l'Embalire.

L'étendue des vallées est de 12 lieues du nord au sud et de neuf de l'est à l'ouest. Les ports par lesquels on peut y arriver sont ceux de Fra-Miquel et de Saldeu; de Siguer et d'Auzat par la vallée de Vic-Dessos; le port d'Inclès, très-périlleux, par où l'on vient des Cabannes; les ports Nègre et de Conflent qui aboutissent aux villages de Tor et de Os, en Catalogne; le port des Eperviers, qui est le point culminant de la vallée de la Llose.

Sur ce terrain ainsi circonscrit voici, d'après les traditions locales, ce qui serait arrivé vers la fin du huitième siècle. Les Catalans, envahis par les Maures, auraient envoyé une députation auprès de Charlemagne pour lui demander du secours. L'empereur, accompagné de ses plus illustres guerriers, aurait pénétré en Catalogne par la vallée, d'Aran, se serait emparé des vallées d'Aneu et de Palhas et aurait occupé les forts ennemis situés sur tous les débouchés des Pyrénées jusqu'à la Cerdagne.

778 L'empereur réunit son armée sur le territoire d'Urgel; il remit le commandement des forces indigènes, composées principalement de montagnards andorrans, à Marcos Almogaver, et se disposa à poursuivre le cours de ses conquêtes jusqu'au territoire de l'Ebre. Après une suite de victoires qui ont imprimé le nom du guerrier franc sur toute la contrée, il organisa la constitution et la défense du pays.

Il remit à l'église d'Urgel et à son évêque Possidonius les territoires d'Urgel et de Cerdagne, de Palhas, d'Aneu, de Cardona, de Bruch, de Berga, de Ribagorza, ainsi que les vallées de Guistao et de Vénasque, en Aragon. Il lui accorda de plus la moitié de la dîme des six paroisses qui

composaient les vallées d'Andorre ; l'autre moitié, la ville d'Andorre exceptée, devant appartenir à l'église cathédrale que les Maures avaient ruinée et que ce prince fit rebâtir. La moitié de la dîme réservée de la ville d'Andorre fut concédée à une famille dont le chef avait rendu des services éminents à l'armée franke et dont l'héritier actuel est don Guillem Plandolit d'Ordino. Cette portion prit le nom qu'elle conserve encore, de droit carlovingien.

Charlemagne revint bientot de la basse Catalogne et retourna en France en laissant le commandement des troupes à Gothlantes Catalon, suivant les uns, à Dapifer de Monçade, suivant d'autres historiens.

Toutefois, il envoya son fils Louis-le-Débonnaire à qui la 801
victoire fut également propice, et dans peu de temps la Catalogne fut entièrement délivrée du pouvoir des Maures, dont quelques bandes se réfugièrent dans les montagnes les plus escarpées.

Louis, que les Andorrans désignent encore sous le surnom de Louis-le-Pieux, passe dans la ville d'Urgel en se rendant à Barcelonne. Pour reconnaître les services que lui avaient rendus les Almogabres, volontaires de l'Andorre, il les laisse dans la vallée, en leur accordant des priviléges spéciaux sur le territoire andorran, tel qu'il existe encore aujourd'hui.

Comme le document primitif de la fondation de la République Andorranne peut avoir quelque intérêt pour les amateurs d'anciens titres, nous allons donner quelques-unes des clauses les plus importantes, en élaguant ce qu'elles ont de diffus.

Ce titre, que l'on conserve soigneusement dans les ar- 805
chives de la vallée, est signé par Louis-le-Débonnaire et par quelques comtes et évêques qui se trouvaient présents lorsqu'il fut octroyé, en 805.

Il commence par ces solennelles paroles :

« *Jussione omnipotentis Dei et Salvatoris nostri Jesu*

» *Christi; Caroli regis seu prolisque suæ Ludovici impe-*
» *rat...,..* »

Il relate quelques-uns des faits remarquables de ses campagnes dans le sud-est; il parle du fâcheux état dans lequel il a trouvé le pays d'Andorre, en se félicitant d'être parvenu là même à exterminer les infidèles; il établit la délimitation des vallées, et dit qu'il y laisse des hommes éprouvés pour qu'ils s'y fixent en toute sûreté, qu'ils y cultivent les champs, y plantent des jardins et des vignes; il en cite enfin nominativement quelques-uns en ces termes :

« *Modo ubi sunt commanentes Licindus, Laurentius,*
» *Obaronius, Antimirius, Guirinius, Suessonius, Barrula,*
» *rustici sentani ferecinti et plures alii qui ibi sunt.* »

A ces hommes qui vont s'établir sur le territoire pacifié de l'Andorre et à ceux qui par la suite viendront l'habiter, il recommande de se croire égaux en droits, excluant toute distinction ou priviléges; il leur dit, de plus, qu'ils peuvent habiter ces vallées désormais pacifiées, en conservant le droit d'élire, *s'ils le désirent*, un comte pour les défendre au besoin contre de nouvelles tentatives. Il leur recommande de n'expulser de leur territoire aucun de ceux qui voudraient y fixer leur résidence, à moins que l'intérêt général ne le veuille ainsi; il les engage enfin à envoyer un député à la cité de Barcelonne et à préserver toujours leur *gouverneur* ou *comte* contre toute tentative d'homicide ou de violence, et que personne n'entreprenne d'élire un autre chef contre le gré de l'empereur ou du gouverneur.

819 La ville d'Urgel étant délivrée de l'oppression des Maures, ainsi que les vastes contrées qui se déploient au pied des Pyrénées, l'évêque Sizibut consacra l'église de La Seu, nouvellement reconstruite, le 1er novembre 819. Le comte d'Urgel, Sinifroid, assista à cette solennelle cérémonie, où l'on vit aussi toutes les personnes les plus notables des contrées voisines de la Cerdagne et de l'Aragon. Obéissant

au souverain, le comte investit l'évêque des mêmes droits que Charlemagne avait octroyés à son prédécesseur Possidonius, en 790, sur les bourgs et terres de la ville d'Urgel, de Cerdagne, de Berga, de Palhas et de Ribagorza, ainsi que sur toutes les paroisses de l'Andorre. « *Tradimus* » *namque ipsas parochias de valli Handorrensis; id est,* » *ipsa parochia de Lauredia atque Andorra cum Sancta Co*» *lumba, sive ipsa Maciana atque Hordinavi, vel Encampo,* » *sive Kanillave cum omnibus ecclesiis atque villulis vel vil*» *larumculis earum.* »

L'évêque et le comte, voulant donner à cet acte de concession toute la force spirituelle possible, poursuivent en ces termes :

« Nous procédons de telle manière, afin que ni prince, » ni comte, ni baron, ni toute personne dans quelque » condition qu'elle soit, ne tente de faire violence à l'é» gard des choses données au dit évêque ou à ses succes» seurs, et si quelqu'un tentait d'usurper ou d'envahir un » des lieux énoncés ci-dessus, qu'il sache bien, s'il ne se » repent et ne vient nous donner la satisfaction due (an» nulant ce qu'il aura déjà fait), qu'il sera, par l'autorité » de Dieu, de saint Pierre et des autres apôtres, ainsi que » de toute l'autorité de trois cent dix-huit Pères de l'Eglise, » excommunié et éloigné du sein de ladite Eglise et de son » règne dans le ciel, et précipité dans les abîmes de l'enfer. »

Malgré toutes les précautions prises par le haut mandataire de l'empereur pour que les évêques d'Urgel ne fussent point troublés dans leurs possessions, il n'en survint pas moins plusieurs de ces conflits d'autorité que les menaces d'excommunication avaient tenté d'éviter.

Certains documents des archives prouvent qu'ils furent troublés dans l'exercice de leurs droits, puisque l'évêque Possidonius se rendit, en 814, à Thionville, et Sizibut alla trouver, en 836, l'empereur à Lyon pour lui demander la confirmation des donations que tous les deux avaient

obtenues de sa libéralité. Plus tard, les successeurs de ces prélats jugèrent à propos de faire valider leurs donations par le chef de l'Eglise romaine, et l'évêque Wisado obtint un bref dans ce sens du pape Agapito II, en 951 ; l'évêque Salla, de Sylvestre II, en 1001 ; saint Armengol, de Benoit VIII, en 1010, et enfin saint Odon, d'Urbain II, en 1099.

843 Après certains empiètements du fait de la puissance voisine des comtes d'Urgel, et lorsque Sigfrid eut rendu quelques services dans la guerre que Charles-le-Chauve eut à soutenir contre les Normands qui avaient envahi une partie de la Catalogne, le roi lui accorda, ainsi qu'à plusieurs comtes voisins, de nouveaux priviléges pour récompenser leurs services.

Charles-le-Chauve, surpris peut-être dans sa bonne foi ou pensant que ses ancêtres n'avaient pas entendu se déposséder entièrement en faveur des évêques d'Urgel de leur entière domination sur les vallées d'Andorre, céda au comte Sigfrid, par acte daté du monastère de St-Védas, à Arras, la souveraineté des vallées ainsi que des droits sur la ville de Kanoas en Roussillon, de la Prade en Conflent, de Montella dans la Cerdagne, et sur une autre nommée Zencurio, dans le territoire d'Urgel.

Depuis ce jour, les comtes d'Urgel, se considérant comme les princes souverains des vallées d'Andorre, commencèrent à s'emparer des prérogatives qui y étaient attachées, malgré l'énergique opposition des évêques, fondée sur les cessions antérieurement faites par Charlemagne et Louis-le-Débonnaire.

1094 Ces difficultés produisirent enfin de sérieux conflits entre l'évêque Bernard de Castrobono et Armengol, comte d'Urgel, qui se décida à vider le différend les armes à la main.

Il déclara la guerre à l'évêque avec l'aide de plusieurs chevaliers catalans et aragonais qui avaient aussi quelques griefs contre la puissance ecclésiastique, leur rivale.

Le comte soumit aisément la vallée d'Andorre, il s'empara d'Urgel et mit l'évêque en fuite. Celui-ci se décida alors à demander secours à Raymond Roger, comte de Foix, lui offrant de lui céder *par indivis* la souveraineté qu'il possédait légitimement sur les vallées d'Andorre, s'il consentait à prendre la défense de ses droits. Le comte de Foix accepta la proposition de l'évêque et vint, en conséquence, accompagné de la noblesse de son pays et d'une nombreuse armée. Il envahit les domaines du comte, entra de vive force dans beaucoup de ses villages, et la cité, qui s'était déclarée contre son évêque, eut à subir un pillage général dont l'église ne put pas même être préservée. La souveraineté des évêques n'en demeura pas mieux assurée. Cependant, quelques années plus tard, les comtes qui avaient défendu leurs prétendus droits, les cédaient par acte passé en 1203.

Un nouveau comte du nom de Armengol, assisté de son collègue Adaquis, reconnut avoir injustement exercé sa domination sur les vallées d'Andorre, et pour la tranquillité de sa conscience et la rémission de ses péchés, il fit abandon de ses prérogatives à l'église d'Urgel, sans aucune réserve et de telle façon, que ni lui ni ses successeurs ne pussent désormais les revendiquer.

Lorsque ces difficultés furent aplanies, il en survint de nouvelles avec les comtes de Foix. Nous avons dit que Raymond Roger avait porté aide et secours à l'évêque Bernard de Castelbou. Celui-ci réclama l'exécution des promesses convenues ; mais, comme les évêques successeurs de Bernard, sous des prétextes spécieux, reculaient devant l'acte d'accomplissement, leur conduite devint la cause d'une guerre beaucoup plus sanglante que celle qui avait donné lieu à leur alliance.

Nous avons vu que Raymond Roger avait marié son fils 1202
et son héritier Roger Bernard avec Ermessinde, fille unique d'Arnaud, vicomte de Castelbou et de Cerdagne, et qu'Arnaud avait constitué en dot à sa fille tous les biens

paternels, ainsi que la vicomté de Castelbou et de Cerdagne avec toutes leurs redevances et dépendances, en s'en réservant l'usufruit durant sa vie, et disposant que les fils à naître d'un tel mariage succéderaient à toutes les terres et domaines qui lui auraient appartenu, et, dans le cas où sa dite fille mourrait sans successeur, Roger Bernard retiendrait le fonds dotal jusqu'à ce qu'il se fût payé de 2,000 maravédis stipulés au contrat, qu'il aurait à recouvrer de préférence sur ses rentes, dans la vallée d'Andorre.

Or, il est bon de savoir que, pendant l'époque où les comtes d'Urgel exerçaient, à tort ou à raison, les droits de suzeraineté sur les vallées, ils avaient permis à Arnaud de Castelbou de réédifier le château de Saint-Vincent, situé au pied de la montagne de Montclar, et une chapelle dédiée à Saint-Vincent, martyr, le tout dans la vallée, en lui faisant, en échange, quelques autres donations que le vicomte accepta avec la promesse de les garder sous la suzeraineté du comte d'Urgel, et de lui prêter pour cela, serment et fidélité; d'où l'on doit inférer que le vicomte possédait en Andorre quelques rentes sur lesquelles il désirait que Roger Bernard retînt les 2,000 maravédis précités.

1241 Bernard Roger, son fils, qui réunit les maisons de Foix, de Castelbou et de Cerdagne, épousa Brunissens de Cardona. Ce jeune comte, investi de tant de titres et de puissance, après avoir réuni une armée de vingt mille hommes et de mille chevaux, entra en Catalogne sous prétexte de faire valoir ses droits sur la vicomté de Castelbou, mais pour réclamer principalement de l'évêque d'Urgel la part de suzeraineté qu'il avait sur les vallées d'Andorre.

En arrivant auprès d'Urgel, il exigea que l'évêque Pierre d'Urg[illegible] eût à l'affranchir de l'hommage qu'il lui devait pour le château de Saint-Vincent, comme successeur du vicomte de Castelbou; ce que l'évêque refusa, malgré le danger qui le menaçait. Sur ce refus, le comte se présenta

devant la ville, en poussa vigoureusemeet le siége, et après avoir fait décapiter au pied de ses murailles plusieurs vassaux de l'Eglise qui étaient tombés entre ses mains, il fit savoir aux assiégés qu'il leur réservait le même sort, s'ils le poussaient à entrer de vive force dans la ville. Les gens d'Urgel se voyant à la dernière extrémité, convinrent de se rendre sous une capitulation qui les préservât d'une ruine complète.

Il fut donc convenu que le comte serait dispensé du serment de foi et hommage envers l'évêque et ses successeurs, et que celui-ci céderait dans les vallées d'Andorre la part de suzeraineté que l'évêque Bernard avait offerte précédemment au comte de Foix en lui demandant secours, et enfin, que l'évêque capitulant obtiendrait de Sa Sainteté l'approbation du traité, sous peine de quatre mille sous melgoriens d'amende, s'il ne l'obtenait pas dans le délai de quatre années, prenant pour caution le roi don Pedro d'Aragon, qui voulut bien s'y prêter pour obliger l'évêque.

Mais, soit que le souverain Pontife ne trouvât pas convenable d'accorder l'approbation demandée, ou qu'il se présentât quelque autre difficulté, l'évêque ne put pas satisfaire aux vœux du comte dans le délai fixé. Celui-ci, exaspéré, recommença les hostilités, de sorte que, en présence des souffrances des habitants, la position de l'évêque devenait de plus en plus critique. Jatvert, évêque de Valence, sachant à quelles extrémités se trouvait réduit son collègue d'Urgel, résolut d'y porter remède, en usant de toute son influence pour faire accepter un nouveau traité qui réglât définitivement les différents, et afin d'arrêter à jamais l'effusion du sang entre les deux partis.

Il fut stipulé un armistice entre l'évêque et son conseil d'une part, et le comte de Foix de l'autre; ils s'en remirent pour l'acte de médiation à l'évêque de Valence, à un chanoine de la cathédrale de Narbonne nommé Bononat de la Baine, à un laïque nommé Isadne de Trajan, à Guillaume

Raymond de Tosa (Toulouse), à Raymond de Béziers et à Raymond Isuldine, donnant à ces honorables personnages les plus larges pouvoirs pour terminer, comme arbitres, dans le sens le plus juste et le plus équitable possible, des différends qui avaient déjà occasionné de si déplorables malheurs.

1278. Ces arbitres étant réunis dans la ville d'Urgel, prononcèrent et signèrent cette sentence si célèbre dans les annales de l'Andorre sous le nom de paréage (*pied d'égalité*), laquelle, traduite du latin en français, fut imprimée à Paris sous Louis XIV. Il y est dit entre autres choses : « Que Ber-
» nard Roger, comte de Foix, et ses successeurs garderont
» droit de suzeraineté sur les vallées d'Andorre, *par indi-*
» *vis*, avec les évêques d'Urgel. Que les comtes de Foix per-
» cevront des habitants des vallées une contribution nom-
» mée quête (*quistia*) conjointement avec ledit évêque ; que
» les comtes de Foix comme les évêques d'Urgel devront
» avoir dans la vallée un délégué chargé de l'administration
» de la justice civile et criminelle ; que ces délégués nom-
» més *viguiers* pourront réunir une cour, de telle sorte que
» s'il n'était pas permis à l'un des deux d'y assister pour
» quelque motif que ce fût, l'autre administrerait la jus-
» tice au nom de tous les deux, tout en réservant toujours
» à l'absent la part d'émolument qui lui doit revenir ; que
» si le viguier absent arrive en la cour déjà réunie, il doit
» être admis, dans quelque situation que se trouve l'in-
» struction judiciaire ; que les comtes devront hommage
» aux évêques pour les anciennes possessions, dans les val-
» lées, des vicomtes de Castelbou ; que si les deux parties
» mentionnées avaient à lever une armée dans la Républi-
» que, il ne leur serait jamais permis de l'employer à se
» faire mutuellement la guerre. »

Cette solennelle sentence fut prononcée par les arbitres susnommés, dans la ville d'Urgel, le 7 septembre 1278, signée et scellée par l'évêque Pierre d'Urgis, par les chanoi-

nes qui composaient son chapitre, par Bernard Roger, par le roi Pierre d'Aragon et par l'abbé de Saint-Saturnin-de-Tabernolas ou du monastère d'Anserall, et après la copie faite par l'écrivain public, approuvée et scellée par le pape Martin IV régnant alors, elle fut remise au comte de Foix, le 30 septembre 1282.

La maison de Foix étant réunie à celle de Béarn en la personne de Roger Bernard, ses successeurs ajoutèrent aux titres qu'ils avaient déjà celui de *princes souverains par indivis* de la vallée d'Andorre, jusqu'à ce que la même maison et tous ses domaines passèrent à la maison de Bourbon dans la personne de Henry IV.

Les priviléges dont jouissent les Andorrans ont été garantis, à diverses époques, par les souverains d'Espagne et de France.

Le roi don Pedro III d'Aragon, considérant que la vallée 1313
d'Andorre faisait partie de la Catalogne, déclara, par acte signé le 2 juin 1313, en la cité de Lérida, que l'évêque d'Urgel ne devait rien payer en aucun temps pour la suzeraineté qu'il avait sur les vallées d'Andorre. Ses successeurs firent la même déclaration.

Dalmau de Brer, procureur royal du roi d'Aragon dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne, déclara, par sentence prononcée le 7 mars 1403 contre les réclamations du fisc royal, que les vallées d'Andorre étaient dans les limites de Catalogne et que, pour cette raison, les Andorrans étaient libres de ne rien payer aux receveurs des douanes pour quelque espèce de marchandise qu'ils exportassent de ladite principauté dans leur territoire, quoiqu'il fût hors de la domination du roi d'Aragon.

L'empereur Charles-Quint déclara de même, le 6 avril 1538
1538, que les Catalans de l'Andorre étant neutres, ils étaient libres de commercer avec la France et d'en tirer toute espèce de marchandises, quoique en temps de guerre.

Les rois de France, successeurs de Henry IV, devenant

de droit princes souverains ***par indivis*** de la vallée d'Andorre, ont pris également sous leur protection les franchises et priviléges de la République et se sont conformés aux usages qui avaient été établis par les comtes de Foix et les évêques d'Urgel. Le gouvernement de l'Andorre, de son côté, a toujours respecté la nomination des viguiers français, en prêtant serment au gouvernement toutes les fois que celui-ci a cru devoir l'exiger.

En différentes occasions la permission s'est renouvelée en faveur des habitants de l'Andorre d'exporter de France, sans payer des droits, 1,000 charges de seigle, 1,200 têtes de bêtes à laine, 30 paires de bœufs et autres objets, ainsi que des minerais de fer pour alimenter leurs forges. Ce permis, régularisant les rapports d'impôt qui existaient précédemment, d'une manière assez vague, sous le nom de contribution féodale (*quistia*), fut définitivement confirmé par le Conseil d'Etat, le 18 décembre 1767, moyennant une indemnité convenue, et M. de Beaulieu, ministre des contributions publiques, par sa décision du 21 juin 1792, renouvela l'accord des souverains en faveur de l'Andorre.

1793 Seulement, en 1793, les administrateurs du département de l'Ariège n'ayant pas voulu accepter le paiement du tribut que les Andorrans offraient, comme à l'ordinaire, au gouvernement français, parce qu'ils qualifiaient ce tribut de droit féodal, la France cessa pour quelque temps, non sans beaucoup de sollicitude de la part du gouvernement de l'Andorre, ses relations avec la République. Cependant, quoiqu'elle se vit privée de la protection et de l'influence du gouvernement français et qu'elle se trouvât placée entre deux nations qui se faisaient la guerre, elle n'en résista pas moins avec énergie à la violation de son territoire, et heureusement elle y mit le tact et la discrétion convenable pour conserver sa neutralité, à une époque vraiment critique pour ce pays.

Lorsque la paix fut signée entre la France et l'Espagne, 1801
le grand conseil de l'Andorre fit, sans perdre de temps, les démarches nécessaires pour que la France fût réintégrée dans l'exercice de ses anciennes prérogatives, lui demandant de nommer son viguier pour les vallées, de recevoir la redevance annuelle, afin que les relations revinssent dans leur état primitif. Deux commissaires, membres du conseil de l'Andorre, furent députés auprès du préfet de l'Ariège; c'étaient don Jouan Soussy d'Ordino et don Sicard d'Encamps.

Faisant droit à cette demande, Napoléon fit revivre les droits de la couronne de France sur la République Andorranne, par un décret du 27 mars 1806 ainsi conçu :

« Vu la demande des habitants des vallées d'Andorre, tendante à être rétablis dans leurs anciens rapports d'administration, de police et de commerce avec la France, etc.;

» Article 1er. Il sera nommé par nous, sur la présentation du ministre de l'intérieur, un viguier, pris dans le département de l'Ariège, et qui usera de tous les privilèges que les conventions ou l'usage lui avaient attribués.

» Art. 2. Le receveur général du même département recevra la redevance annuelle de 960 fr.

» Art. 3. La faculté est accordée aux Andorrans d'extraire annuellement la quantité de grains et le nombre de bestiaux dont l'arrêt du conseil de 1767 leur avait garanti l'extraction.

» Art. 4. Trois députés des Andorrans nous prêteront serment, chaque année, entre les mains du préfet de l'Ariège, que nous autorisons à cet effet par le présent décret.

» Art. 5. Nos ministres de l'intérieur, des finances et des relations extérieures sont chargés, etc.... »

Les objets que les Andorrans ont le droit ou permission d'extraire de la France, sans payer des droits de sortie, sont : 1° 1,000 charges de blé ; 2° 30 charges de légumes ; 3° 1,200 brebis ou moutons ; 4° 60 bœufs ; 5° 40 vaches ;

6° 200 cochons; 7° 20 mulets; 8° 20 mulctons; 9° 30 chevaux ; 10° 20 juments ; 11° 1,080 kilogr. de poivre ; 12° 2,160 kilogr. de poisson salé ; 13° 150 pièces de toile. L'extraction de ces objets doit être faite par le bureau d'Ax. Enfin, tout le minerai pour alimenter les forges d'Andorre, n'importe par quelle sortie, la quantité n'étant pas fixée, de sorte que le minerai peut être pris aux minières de Vic-Dessos et de la vallée de Carol, sans être assujéti à aucune formalité, ainsi que les Andorrans en ont joui avant et depuis la révolution française.

Au mois d'avril suivant, un viguier français fut nommé avec tous les titres et pouvoirs de ses prédécesseurs, de sorte que, par l'effet de cette mystérieuse prérogative qui semble attachée à cette vallée, Napoléon (1), qui ne respectait la neutralité d'aucun royaume dès qu'elle entravait ses plans, se montra très-scrupuleux, pendant toute la durée de son règne, malgré la guerre d'Espagne et le voisinage de Mina, pour observer celle de l'Andorre.

Le gouvernement des vallées, auquel nous pérsistons à donner le nom de République, diffère pourtant de tous les modèles de cette forme de gouvernement qui ont été plusieurs fois essayés. On y trouve bien l'esprit d'indépendance personnelle, mais sous la sauvegarde de devoirs si naturellement remplis par une longue pratique de vertu, que leur poids ne paraît plus se faire sentir sur les individus.

Il faut être quatre fois Andorran, dit-on, soit par la

(1) En 1794, la Cerdagne Espagnole était occupée par un corps de troupes françaises commandées par le général Charlet, qui résidait à Puycerda dans la maison de don Escallar. Il voulut se porter sur La Seu-d'Urgel, et, pour prendre plus aisément la forteresse, il résolut de faire passer des troupes par l'Andorre. Les Andorrans, prévenus à temps, furent justement alarmés. Leur Conseil se réunit, et il fut décidé qu'on enverrait deux membres en députation au général Charlet pour faire prévaloir la neutralité de la vallée. Les deux émissaires plaidèrent avec tant de raison et de force, que, contre toute probabilité, ils obtinrent la révocation de l'ordre d'entrer sur leur territoire. Le général reçut avec distinction la députation et lui offrit à diner.

naissance, soit par les doctrines traditionnelles, pour pouvoir être élu aux charges publiques. C'est dans cette ligne de conduite rigoureusement suivie que les vallées trouvent la garantie de leurs institutions.

Le chef de famille ne quitte jamais son bien, et ne faisant aucune dépense de luxe, il emploie ses revenus aux travaux agricoles et à la garde de ses troupeaux. Les paysans pauvres sont vêtus du même drap, se nourrissent comme lui, et loin d'envier sans cesse sa fortune, ils le respectent comme leur magistrat ou leur bienfaiteur et regardent son bien comme l'atelier sur lequel ils ont le droit habituel de travail et de nourriture. On objectera, il est vrai, qu'avec de semblables tendances, on ne fait pas de grandes choses, ni dans les arts, ni dans l'industrie; mais on n'en peut rien préjuger d'une manière absolue, car si l'essai de telles institutions ne peut être fait sur une plus grande échelle, c'est que les individualités sévères et intègres font défaut dans les masses où la fermentation des passions humaines a créé d'autres idées et d'autres besoins. Il est vrai qu'on ne voit jamais en Andorre s'allumer le flambeau de l'ambition, mais aussi l'avenir n'y est pas compromis par l'amour du bruit et le désir du pouvoir. Au lieu de cette basse envie qui pousse les habitants de nos plaines à dénigrer les hommes et les choses les plus respectables, on trouve ici la bienveillance pratique qui se fait jour par le cœur comme par les paroles, la soumission aux lois établies et la vénération pour l'expérience.

Bienheureuse contrée, où les désirs sont bornés comme l'horizon! heureux peuple, ignoré ou oublié, qui nous rappelle la vie calme et pure des bergers primitifs dont nous sommes tous descendus et que les poètes ont chantés! le spectacle de leur vie pratique réveille encore dans nos âmes comme un souvenir lointain d'une existence regrettée.

ORGANISATION POLITIQUE DE L'ANDORRE.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Le territoire de la République est divisé en six paroisses qui forment autant de districts, dont les noms ont subi peu d'altération depuis qu'ils ont été désignés dans les actes de donation de Louis-le-Débonnaire à l'évêque d'Urgel et à son église.

Andorre, capitale de la vallée, située sur une élévation qui domine une plaine pittoresque et fertile, au pied de la montagne Anclar (autrefois *Mons Clarus*), compte 850 habitants et a pour annexes les bourgs de moindre importance nommés Santa-Coloma, El Fené, Las Escaldas, Engordany, El Vilar et autres hameaux et granges.

San-Julia-de-Loria (autrefois Lauredia), dernier village de la vallée, à trois lieues d'Urgel, compte 600 habitants; les villages qui en dépendent sont: Fontaneda, Bexesarri, Xovall, Certés, Nagual, Llumineras, Anchirivall, Auviña, Juverri et autres habitations isolées.

Encamps, situé au milieu d'une petite plaine que traverse

l'Embalire descendant des ports de Fra-Miquel et d'Inclès, compte 500 âmes ; El Vilà, Las Casas-del-Tremàt, Les Bons, Mosquera, en dépendent.

Canillo (autrefois Kanillave) a 600 habitants, et autour de lui les moindres villages de Prats, Meritxell, Casas-del-Forn, Las Molléras, Mercitx, Aldosa, Ronsal, Lo Tarter, Prada, San-Pere et Saldeu.

La Massana (autrefois Massiana) a 700 habitants, et pour annexes : Anyos, La Adosa, El Puy, Erts, Las Casas-del-Pujol, Del Mas, Pal, Escas, Sispony.

Ordino (jadis Hordinave), situé sur une petite colline près de l'Embalire, qui descend des ports d'Auzat et de Siguer, a 700 habitants ; les villages qui en dépendent sont Sornas, Ansalonga, Las Casas-del-Vilar, la Cortinada, El Soler, Arans, Vilaró, Llors et El Serrat.

La population totale des vallées est d'environ six mille âmes.

Les autorités qui constituent le gouvernement de l'Andorre sont :

Le *conseil général*, composé de vingt-quatre membres, savoir : douze consuls qui administrent les six paroisses, et les douze autres qui étaient en fonction l'année précédente et qui prennent le nom de conseillers. Le conseil général est présidé par un *syndic procureur général* ou par un second syndic, en cas d'absence ou de maladie du premier. Cette place est à vie, à moins de démission ou de destitution pour motif extraordinaire.

Le syndic est président du conseil, c'est lui qui le convoque ; dans les occasions extraordinaires, il fait les propositions qu'il croit utiles et sur lesquelles le conseil a ensuite à délibérer. Dans les réunions annuelles, le syndic rend compte de sa gestion et propose les divers objets des délibérations. Chaque membre peut aussi faire part de ce qu'il croit avantageux au pays. Tout se décide à la pluralité des voix, et le syndic demeure chargé de l'exécution.

L'administration de la justice civile et criminelle émane du gouvernement français et de l'évêque d'Urgel. La manière de rendre la justice, le nom et le pouvoir des magistrats nommés à cet effet, sont encore exactement conformes à ce qui fut réglé sous Louis-le-Débonnaire. Le roi ou l'empereur (en France) et l'évêque d'Urgel (en Espagne) nomment chacun un magistrat supérieur appelé *viguier*, avec la différence que la France est représentée par un magistrat du département de l'Ariège nommé à vie, tandis que l'évêque d'Urgel ne peut prendre pour viguier qu'un sujet andorran, qu'il a la faculté de révoquer au bout de trois ans.

Pour rendre la justice civile, chacun des viguiers nomme un baile ou juge des causes civiles. La nomination de ces bailes est le premier acte d'autorité que font les viguiers. Aussitôt après l'installation d'un nouveau viguier, le baile nommé par son prédécesseur cesse ses fonctions, et sur une liste de six candidats présentée par le syndic, celui-ci nomme son nouveau baile.

Tous les employés prêtent serment entre les mains du syndic et celui-ci le prête au conseil assemblé, de remplir fidèlement son mandat et surtout de n'enfreindre ni altérer en rien les lois et coutumes qui régissent la vallée.

Tous ceux qui sont investis d'emplois publics doivent avoir un costume de cérémonie pour assister au conseil ou à tous les actes solennels. Ce costume consiste en une culotte courte de drap gris, avec ceinture et gilet de laine rouge, une cravate de soie noire, des bas de laine bleu-clair et des souliers à boucles, à quoi il faut ajouter un long surtout ou balandran de drap noir doublé en cramoisi, et un grand bonnet rouge sur lequel se place le tricorne d'apparat. Le costume des viguiers est tout noir et se rapproche des modes de leur pays. L'épée qu'ils ont le droit de porter seuls dans le conseil, est l'insigne de la justice ou du commandement de la force armée.

Lorsqu'un crime a été commis, la première autorité qui en a connaissance en donne avis au viguier d'Urgel, qui, étant Andorran, se trouve dans le pays, et on fait arrêter immédiatement le prévenu.

Le viguier présent, aidé du notaire-secrétaire de la vallée, commence les interrogatoires et en donne avis sur le champ au viguier de France. Tous les deux, ils instruisent l'affaire, poursuivent les informations, et lorsqu'ils jugent qu'il peut y avoir lieu à peine afflictive, ils indiquent au syndic le jour où la cour doit se constituer. Le syndic convoque le conseil général, qui s'assemble au palais de la vallée. Les viguiers, dans leur costume, sont introduits par quatre membres, ainsi que le juge d'appel des causes civiles, mandé pour cette circonstance.

Une messe du Saint-Esprit est célébrée dans la chapelle du palais ; après quoi le conseil général souverain nomme deux de ses membres pour être présents aux opérations de la cour et surveiller le maintien des formes et usages du pays. Alors le conseil se sépare et la cour se trouve constituée.

Le viguier de France préside cette cour souveraine, qui a les pouvoirs les plus étendus pour faire comparaître tout individu et suivre partout les traces du crime.

La cour reçoit avec ou sans serment tous les témoignages qu'elle croit utiles à former sa conviction. L'accusé a un notaire ou toute autre personne de son choix pour l'assister dans sa défense. On appelle vulgairement l'avocat de l'accusé *rahonador*.

La procédure étant finie, les viguiers seuls ont voix délibérative pour rendre le jugement. La cour fait savoir alors au syndic que ses opérations sont terminées. Celui-ci réunit de nouveau le conseil, et c'est en sa présence et sur la place publique, où la cour se rend, escortée par le conseil général, que le jugement est prononcé.

Ces jugements sont sans appel et exécutés dans les vingt-

quatre heures. On suit, dans la procédure et la rédaction des pièces, les formes établies de temps immémorial. En cas de doute, on consulte les deux membres du conseil présents à la cour, et au besoin les archives de la vallée. Lorsque la sentence a été exécutée, le conseil général se réunit encore et la session de la cour est close avec pompe.

Il est très-rare que la cour criminelle soit convoquée, car il se commet fort peu de crimes en Andorre.

On peut appeler de tous les jugements des bailes devant le juge d'appel, unique pour l'Andorre et nommé alternativement par la France et par l'évêque d'Urgel. Ce juge est, ainsi que le viguier de France, nommé à vie. A la mort de celui de l'évêque, c'est à la France que revient la nomination du suivant, et il faut avoir le grade d'avocat pour occuper cette place.

Le juge d'appel est sans émoluments fixes. La coutume lui donne, et à lui seul, puisque toutes les autres fonctions sont gratuites, quinze pour cent sur la valeur de l'objet en litige, qu'il prélève avant que la partie qui gagne le procès se mette en possession de l'objet que le jugement lui accorde.

Les formes à suivre pour les appels sont assez simples. La plupart du temps, le juge d'appel, pouvant juger sans se rendre en Andorre, refuse de s'y transporter, et les parties sont obligées d'aller le trouver, ce qui arrête les plaideurs et fait que l'on s'en tient généralement au jugement du baile.

Il n'y a que deux notaires et l'un d'eux prend le titre de notaire-greffier, procureur de la vallée. Cette nomination est laissée à l'Andorre; le notaire-greffier est le garde ordinaire des archives, et il est chargé de veiller au maintien des formes; c'est lui qui tient la plume dans les différentes réunions du conseil général : il en dresse les délibérations et les procès-verbaux. C'est encore lui qui délivre, au besoin, copie des papiers publics, ou dresse les

requêtes qu'on veut adresser au conseil général ou au baile pour affaires de justice.

Cette place est la seule lucrative, parce que toutes les écritures se paient par les particuliers qui les réclament et d'après un tarif.

On s'adresse, pour les actes privés, à l'un ou à l'autre notaire, qui les rédige sur papier libre. Les transactions verbales faites devant deux témoins sont traduites en actes publics à la demande d'une partie qui y oblige l'autre, en faisant déclarer les témoins sur l'objet de la transaction. Le vice de forme, qui amène souvent la nullité des contrats, n'existe pas en Andorre, puisque la signature du notaire et la présence constatée de deux témoins sont des preuves irrécusables.

Ces différents actes ne coûtent que les honoraires du notaire, parce qu'il n'y a aucune espèce de droit à payer au gouvernement. Les mutations, ventes et achats se font également sans entraves et à peu de frais.

Il n'y a pas de lois pénales écrites; il n'existe que quelques règlements relatifs aux formes à suivre dans les procès criminels et civils. Les viguiers appliquent, en leur âme et conscience, la peine qu'ils croient convenable. Les bailes, à qui sont déférées les causes civiles, jugent aussi suivant leur bon sens, et pour la procédure, ils suivent plutôt les usages que des lois positives.

On conserve encore quelques punitions canoniques qui contribuent puissamment à maintenir l'ancienne sévérité des mœurs. Ceux déjà unis par les liens du sang ayant commis quelque scandale qui ne peut se réparer que par le mariage, sont exclus pour quelque temps de l'intérieur de l'Eglise, ou soumis à une pénitence expiatoire qu'ils subissent encore aujourd'hui avec une soumission respectueuse.

La réception des évêques ou des viguiers est par intervalle l'occasion de fêtes, réglées de temps immémorial. Lors-

qu'un nouveau viguier est nommé, il en donne avis au syndic procureur général et fixe le jour qu'il a choisi pour se rendre à la ville d'Andorre et se faire reconnaître en cette qualité.

Le syndic assemble pour ce jour là le conseil général dans le palais. Après avoir entendu une messe, deux membres du conseil vont chercher le viguier à son logement. Il traverse la ville accompagné des amis qui l'ont suivi, car on verrait avec peine un viguier se rendre seul à cette cérémonie. Arrivé à la porte de la *casa de la valle*, deux autres membres qui l'y attendent l'introduisent avec son cortège dans la salle du conseil, jusqu'aux siéges destinés à ce fonctionnaire et à sa suite.

Pendant cette introduction, les vingt-quatre membres du conseil sont debout, en habit de cérémonie et tête nue. Lorsqu'il est à son siége, le viguier présente ses titres et prononce un discours dans lequel il conclut à être reconnu et mis en possession de la charge et de l'autorité dont il a été investi auprès des vallées d'Andorre. Le syndic répond au discours et consent, après l'avis du conseil, à reconnaître le viguier envoyé. Alors celui-ci, posant la main sur les saints Evangiles, prête serment de rendre bonne et loyale justice et de n'attenter en rien aux priviléges des vallées.

Le greffier-secrétaire transcrit l'ordonnance de nomination et dresse l'acte de réception. Le syndic remet au viguier la liste des six candidats parmi lesquels il doit choisir son baile, et l'on se rend de nouveau à la chapelle du palais. Après les actions de grâce, le viguier est invité, ainsi que sa suite, à un grand dîner d'apparat donné aux frais de la vallée, dans le palais même. Les membres du conseil général, les viguiers, le secrétaire et les personnes qui ont accompagné le nouvel élu, sont seuls admis à ce banquet. Enfin, le viguier offre, pour tenir lieu de collation, un dessert composé de gâteaux, de fruits et de li-

queurs, d'autant mieux apprécié, que l'usage en est peu connu en Andorre.

Tous les habitants sont soldats, au besoin. Chaque chef de famille est obligé d'avoir un fusil de calibre et une certaine quantité de poudre et de balles. Dans les principales familles on a, non-seulement l'arme de rigueur, mais encore d'autres fusils de chasse ou de calibre, et le chef de famille peut se présenter à l'appel avec tous ses enfants ou frères armés.

Les viguiers sont les chefs supérieurs de la force armée. L'organisation en est fort simple : chaque paroisse a un capitaine et deux sous-officiers qui sont renouvelés tous les ans. Il est d'usage que les viguiers passent, après la Pentecôte, la revue des différentes paroisses ; s'ils en sont empêchés, ils se font remplacer par leur baile.

Le service militaire que doivent les Andorrans, dans des cas très-rares, est gratuit ; cependant, ceux qui sont appelés à poursuivre et à garder les malfaiteurs, sont payés sur les biens du prisonnier. C'est pourquoi le gouvernement s'est toujours efforcé de faire durer ce service le moins possible, afin que le préjudice causé à des familles qui sont déjà dans l'affliction soit d'autant amoindri.

Les pacages et les bois des montagnes sont une propriété bien précieuse en Andorre, tant pour l'élève des bestiaux que pour la production du combustible des forges. Ces pacages et ces bois sont divisés en portions communales et publiques. Les communaux eux-mêmes sont divisés en quatre portions appelées *quarts*. Chaque *quart* est affecté à une ou deux paroisses, suivant sa population. Chacune a sa part distincte et séparée, afin d'éviter les contestations entre voisins. Pour l'ordre et la police de cette propriété, il y a un magistrat attaché à chaque portion, qu'on nomme *commissaire du quart*.

Les pacages publics forment une partie réservée et la plus voisine de l'Espagne, que les autorités afferment tous

les ans aux troupeaux de l'Urgel, qui, dans l'été, quittent leur sol brûlant pour venir dans ces frais pâturages, où ils demeurent jusqu'au mois d'octobre.

Tous les bois de l'Andorre sont communaux. Aucun habitant n'en possède en propriété, et chaque paroisse a sa part fixée. Comme ces bois sont plus que suffisants, chacune vend l'excédant de sa consommation aux propriétaires des forges établies dans le pays. Les fonds provenant de ces ventes sont mis en réserve pour les dépenses extraordinaires de la paroisse ou de la vallée.

Le syndic reçoit le montant de tous ces produits; il paie avant tout la redevance à la France et à l'évêque d'Urgel (1) et toutes les dépenses arrêtées par le conseil souverain. Le surplus des revenus sert aux frais d'administration, à l'entretien du palais de la vallée, au salaire du concierge, aux repas d'apparat que les différentes réunions du conseil nécessitent. Le syndic rend compte au conseil des dépenses ordinaires et extraordinaires et des fonds publics perçus. Ce compte est arrêté tous les ans.

Chaque paroisse est chargée de l'entretien des chemins et des ponts qui se trouvent sur son territoire; si elle néglige ce devoir, le syndic en prévient les consuls, qui font faire les réparations nécessaires en commandant un homme par feu et en répétant ce commandement jusqu'à ce que la réparation soit terminée. Nul n'est exempt de ces travaux, et le commandement en est personnel, même pour les premières autorités de la vallée.

L'Andorran étant essentiellement un peuple pasteur, le commerce et l'industrie n'y sont point encouragés, à cause de cette défiance des anciens qui fait redouter, avec leur développement, l'introduction du luxe, des nouveautés et des besoins parasites. La culture des champs y est naturellement limitée par l'empiètement du sol montagneux; aussi,

(1) 960 fr. à la France et 450 fr. à l'évêque d'Urgel.

les céréales ne pouvant suffire aux besoins des habitants, qui préfèrent mettre en prairies toutes les parties arrosables, le gouvernement est-il obligé de venir au secours de la population afin de prévenir la disette.

Par un règlement fort sage, il est défendu aux principaux propriétaires qui ont des grains au-delà de leurs besoins, de les vendre ailleurs que sur le territoire de la République et à d'autres qu'à ses propres habitants, quelque prix qu'on leur offre au dehors.

Le produit des dîmes formant le droit carlovingien, pas plus que ceux de l'évêque d'Urgel, ne peuvent être exportés en France ou en Espagne. Il est donc formellement enjoint aux fermiers d'en faire la vente en Andorre, et si plusieurs marchés avaient déjà eu lieu sans que le pays fût approvisionné d'une manière suffisante et que les propriétaires qui ont des grains à vendre eussent renvoyé les acheteurs, alors intervient un règlement de salut public.

Sur la plainte portée par deux pères de famille, le chef de l'autorité locale, assisté du baile, fait ouvrir de force ou de gré les greniers des spéculateurs et ordonne le transport des grains sur la place publique. Il en opère lui-même la vente selon le cours ordinaire et en remet le montant au propriétaire. Il est vrai de dire que l'existence seule du règlement rend inutile cette mesure, dont l'exécution ne serait pas sans danger dans un gouvernement plus compliqué.

La principale richesse du territoire andorran consiste en bestiaux qu'on élève sur les vastes plateaux des montagnes et que l'on vend très-avantageusement en Espagne, surtout les mules et les mulets achetés tout jeunes aux foires de Tarascon, de Toulouse, de Castelnau-de-Magnoac, etc.

MŒURS ET COUTUMES DES ANDORRANS.

—

A cause des habitudes pastorales de ce peuple, la chasse est une des passions dominantes des plus aisés. Ils s'y livrent avec entrainement, surtout si, pendant leurs excursions, ils ont la chance de rencontrer un ours. Ils organisent alors une battue et combinent l'attaque de telle sorte, qu'il devient bientôt la victime de leur expédition. La bête, portée en triomphe, est placée sur un trophée au milieu du village et devient l'objet d'une ovation pour l'habile tireur qui l'a arrêtée dans son attaque ou dans sa fuite.

Dans la simplicité de leurs mœurs, les habitants voient venir avec joie la date de certaines fêtes locales, qui réunissent, sous l'invocation d'un Saint, de nombreuses populations auprès d'une chapelle isolée dans un site pittoresque de la vallée. Les amusements commencent après la cérémonie religieuse. La joie bruyante éclate alors au milieu des décharges de mousqueterie et prélude aux danses excitées par les sons du hautbois et du tambourin. Les repas sur l'herbe autour de viandes épicées, escortées de vin d'Espagne, rassemblent dans l'intervalle des groupes nombreux et bruyants. Pendant que les jeunes gens des deux sexes et même quelquefois les vieillards de bonne humeur s'amusent innocemment sur l'herbe fleurie, les parents plus graves, assis sur un point plus élevé d'où ils président aux jeux, parlent de leurs affaires et trouvent l'occasion,

en observant les sympathies entre certains couples, de préparer leur sort à venir, en méditant des projets d'union où peuvent se trouver de mutuelles convenances.

Les danses sont encore celles qui ont fait la joie des générations passées. Cependant la jeunesse actuelle tend à adopter, sous ce rapport, les modes des pays voisins, malgré la vigilance des consuls, qui ont mission de s'opposer à l'introduction de toute nouveauté. Pendant le carnaval, on se livre à une joie bruyante et à toute sorte de scènes buresques; les jeune s gens se présentent à la porte des jeunes filles en chantant des refrains d'amour, et celles-ci descendent, au moyen d'un panier, avec l'assentiment de leurs parents, des gâteaux, des viandes froides et du vin.

Aux environs de Pâques, les jeunes gens des deux sexes font des gageures d'œufs par douzaines. Ils se guettent les uns les autres afin de pouvoir se saluer les premiers, le grand jour de cette fête, et celui qui se laisse surprendre perd sa gageure au profit du plus alerte, si celui-ci a pu lui dire le premier: *La Pâque est arrivée, les œufs sont à moi.*

Les Andorrans, comme les peuples primitifs, sont très indifférents aux bienfaits de l'instruction; ils ne désirent pas des connaissances qui ne paraissent pas faire le bonheur de leurs voisins. Il y a peu de personnes qui sachent lire et écrire et presque pas de femmes, non pas qu'on y soit moins aptes qu'ailleurs, mais à cause de leur indifférence et du peu de moyen qu'ils ont de s'instruire. Dans chaque paroisse se trouve une école gratuite pour les garçons, tenue par le vicaire; il en existe aussi deux ou trois où l'on enseigne les premiers éléments du latin, mais elles sont réservées aux jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique et à ceux que leur position peut appeler à remplir les premières fonctions du pays. Parmi ces derniers se comptent des hommes instruits qui connaissent le droit espagnol et le droit français et ont même pris le grade d'avocat.

Les femmes d'Andorre sont en général douces de caractère, modestes et laborieuses ; elles possèdent la fraîcheur que donne un air pur et cette grâce de physionomie qui fait déjà pressentir l'Espagne. Elles vivent entre elles dans le même ménage, au point qu'on ne saurait distinguer la maîtresse de la domestique, car cette dernière est considérée comme une égale, quelle que soit la fortune de la maison. Les Andorrannes sont habituées à regarder leur mari comme le chef et le maître ; soigneuses et attentives, elles s'imposent avec plaisir des privations pour augmenter ses jouissances, et elles sont réellement les premières d'entre ses servantes ; aussi sont-elles habituées à compter sur l'affection de leurs époux, en retour des soins qu'elles donnent au ménage, aux enfants et à la maison.

La longévité est commune en Andorre et y est fort respectée, parce qu'elle arrive rarement escortée des maux qui l'accablent et la rendent dégoûtante ou importune. Il n'est pas rare d'y voir des vieillards plus que centenaires que l'exercice physique, un climat sain et une nourriture primitive ont conduit jusque-là, tandis que dans nos villes, beaucoup d'existences sont brisées par les ravages des passions et des vices.

Le caractère des Andorrans est en général affectueux et charitable ; les pauvres sont reçus dans toutes les maisons aisées et on est dans l'usage de leur offrir une place au feu, un repas frugal et un gîte à couvert, sur la paille, pour passer la nuit. Les étrangers sont admis avec confiance et sans indiscrète curiosité. Si l'hôte de l'Andorre est, comme il arrive souvent, un réfugié qui vient chercher asile dans la vallée neutre, il passe la nuit sous le toit hospitalier, prend le lendemain son repas avec tous les membres de la famille, sans que la moindre question lui soit adressée. Mais si des malheurs particuliers obligent l'étranger à séjourner plus longtemps dans le pays, il s'en explique avec son hôte, qui lui offre sa maison comme un lieu d'asile

et une protection intelligente jusqu'à ce qu'il trouve quelque honorable issue à sa position.

Chaque famille reconnait un chef qui s'y succède par primogéniture, et les légitimaires ont peu de chose, ce qui fait que les mêmes biens existent depuis des siècles dans les principales maisons, sans avoir subi le moindre partage.

Les chefs de famille choisissent leurs femmes parmi celles qui jouissent à peu près de la même considération, aussi leur éducation est-elle en général plus soignée que celle de leurs frères. La force de l'habitude, qui rend naturelle cette inégalité choquante, fait qu'ils ne se plaignent pas d'un tel état de choses; tous aiment le chef de leur maison, lui obéissent comme au représentant des droits de leurs aïeux; ils travaillent le plus souvent pendant toute leur vie dans l'intérêt de l'héritier de la maison.

Cependant, si les légitimaires viennent à se marier, ce qu'ils ne font que dans le cas où ils trouvent une héritière, ils quittent le toit paternel pour joindre leur nom à celui de la maison à laquelle ils s'allient, et dans ce cas ils deviennent à leur tour chefs de famille et aptes à exercer les emplois publics.

A défaut d'enfants mâles, l'aînée des filles devient seule héritière, tandis que ses sœurs ne sont que légitimaires; mais afin que le nom de la famille ne périsse point, cette héritière épouse ordinairement un fils cadet qui vient s'établir chez elle et unir son nom au sien.

C'est le cas de dire que les procès de famille, relativement à la succession paternelle, sont inconnus en Andorre. Lorsque les successions ne sont pas réglées par la constitution de Catalogne, l'héritier ou l'héritière légalement désigné a le tiers des biens liquidés, et le reste se divise en parts égales entre les successibles, de sorte que les légitimaires ont très-peu de chose et ne quittent pas la maison paternelle, à moins qu'ils ne se marient.

Après les secousses qui nous ont ébranlés de fond en

comble et les prédications des apôtres de toutes nos révolutions, dont la parole novatrice a trouvé des échos dans le monde entier, lorsque tout le passé s'est écroulé pierre par pierre sur notre terre de France, un visiteur français se demande comment il y a là un pli de terrain dans lequel, sous le nom de république, subsistent encore toutes les institutions du passé :

Les registres de l'état civil y sont entre les mains du clergé.

Le droit d'aînesse y est si étendu et si bien observé, que telle famille possède le même bien depuis 7 à 800 ans, sans l'avoir sensiblement changé, ce qui constitue de grandes inégalités de condition.

Le système des fonctions gratuites y existe comme attribut évident d'aristocratie, et contre toutes ces traditions de l'ancien régime, il n'y a pas la moindre plainte ; tout au contraire, la vie y est tranquille, régulière et par moment solennelle.

L'Andorre doit cette patriarchale quiétude d'abord à ses barrières naturelles et ensuite au double patronage sous lequel elle n'a cessé de vivre, de telle façon qu'un pouvoir y fit toujours échec à l'autre ; elle la doit encore plus à l'exiguité et à la pauvreté de son territoire, que la politique du grand conseil n'a jamais cherché à améliorer, afin de ne faire naître ni jalousie ni convoitise chez de puissants voisins. Elle doit son modeste bonheur à l'esprit de famille et à la soumission religieuse, qui sont bien de quelque poids dans tout état social.

L'Andorran est plutôt observateur de ses devoirs que défenseur de ses droits ; il n'a pas été victime, comme nous, de cette altération des mœurs sociales qui entraîne le déclassement des positions ; il n'a donc pas cet esprit de lutte et de chicane qu'a créé l'anarchie politique, conséquence inévitable de l'anarchie intellectuelle et morale traîtreusement infiltrée dans les masses.

Les peuples comme les individus aspirent au bonheur

par des voies différentes ; les uns se renfermant dans un étroit égoïsme, le trouvent dans un travail incessant, obscur et modeste ; les autres ont besoin de répandre des idées généreuses au dehors d'eux-mêmes ; non contents du bonheur que, dans leur agitation, ils rêvent pour eux, ils veulent le bonheur universel, et s'indignent des douleurs physiques et morales dont ils voient souffrir leurs semblables ; d'autres, enfin, vrais philosophes, se laissent aller, comme Dieu les mène, à la dérive des temps et des événements. Nous laissons au moraliste la tache d'indiquer le meilleur chemin et à l'homme d'état le soin de choisir la politique qui peut faire le moins de malheureux possible. Quant à nous, nous n'avons eu qu'à présenter des tableaux, sans conclure.

Nous voici à la fin de la tache que nous avait imposée le titre inscrit en tête de ces pages, il appartient au lecteur de juger si nous avons suffisamment rempli notre programme. Le but que nous nous sommes proposé a été de mettre en lumière, pour ceux qui ne le connaissent pas, un de ces nombreux replis des Pyrénées qui offre de l'intérêt à tous les goûts, à toutes les aptitudes, et de fixer les souvenirs de ceux qui le connaissent.

Puisqu'on voyage pour recueillir des souvenirs, nous avons fait en sorte de mettre sous les yeux du lecteur une image, quoique imparfaite, des lieux où il aura passé quelques heureux jours. Nous serons assez récompensé, si l'on peut dire, en feuilletant ces croquis et ces pages : belles montagnes, prairies tranquilles, troupeaux bondissants, heureux qui vous a vus quelques fois et plus heureux qui peut vous revoir encore !

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

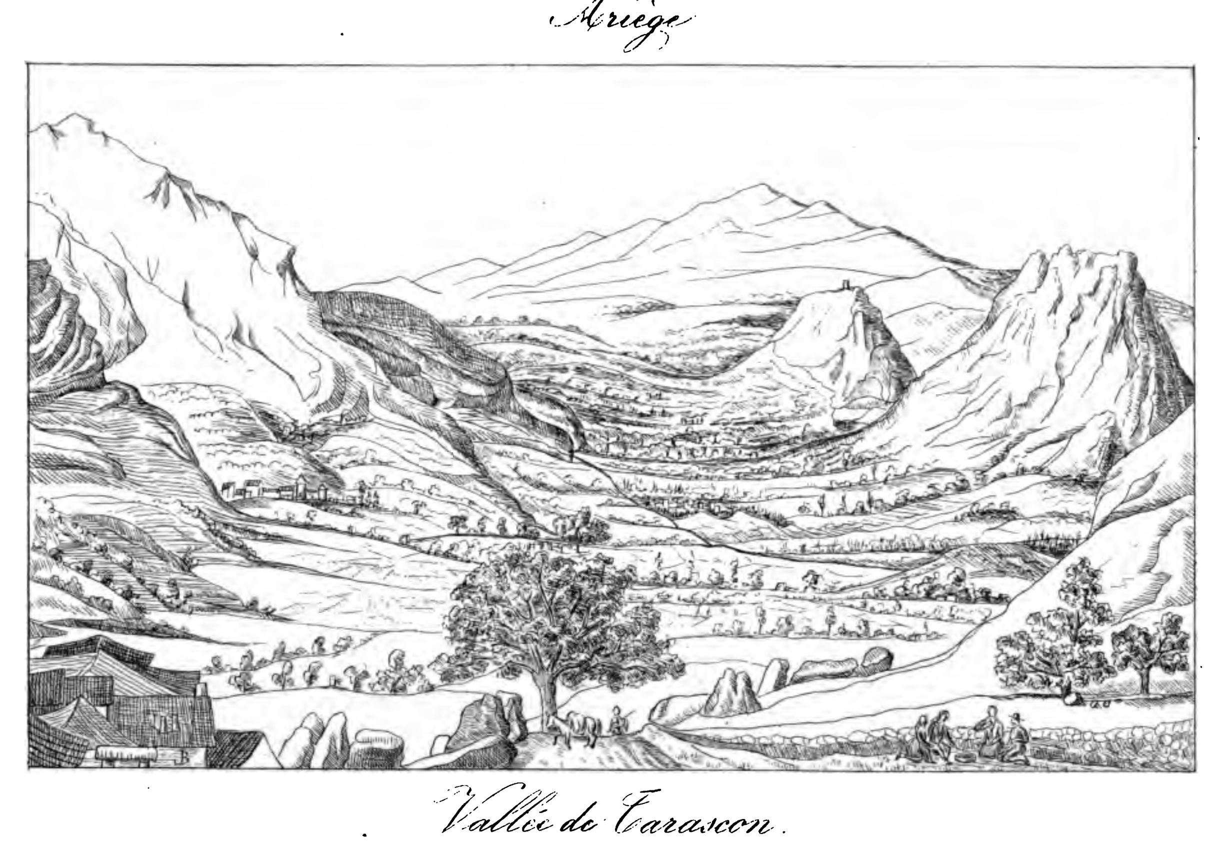


Nimes, Imprimerie Baldy et Roger,
vis-à-vis l'entrée des Arènes.



Le Chateau de Foix

Ariège



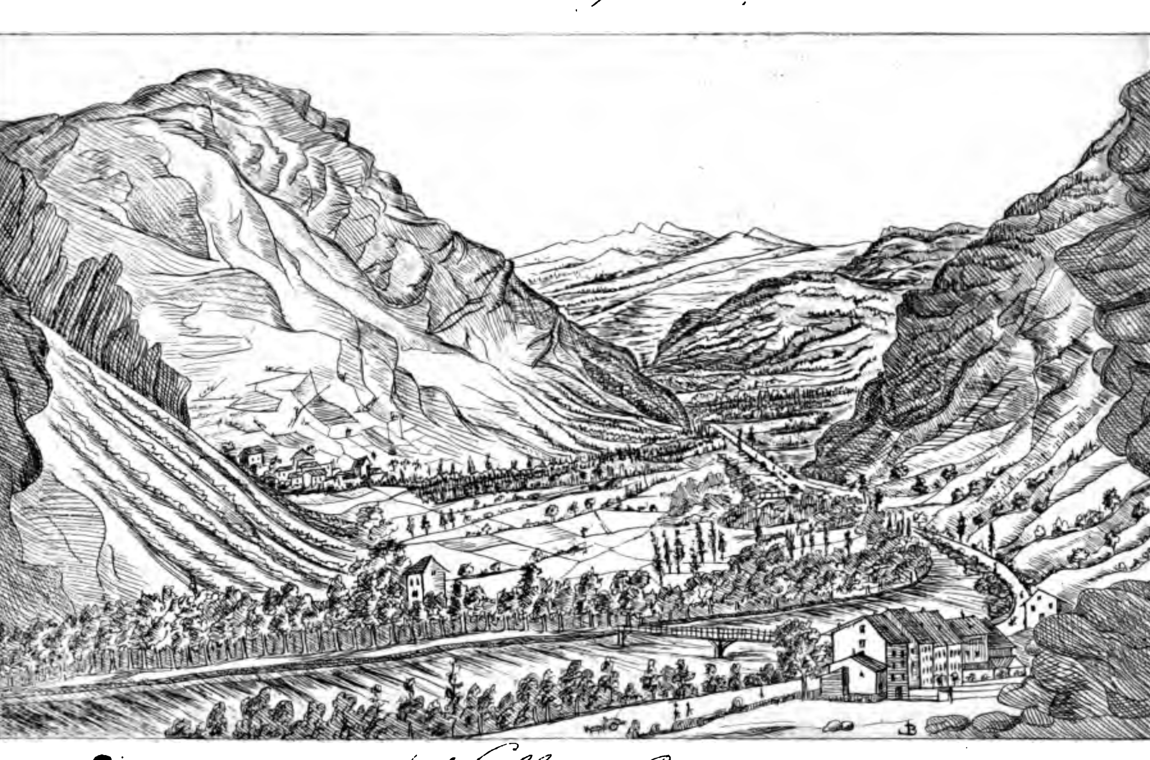
Vallée de Tarascon.

Ariège



Ornolac

Ariège



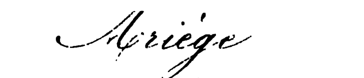
Vallon d'Ussat

Ariège



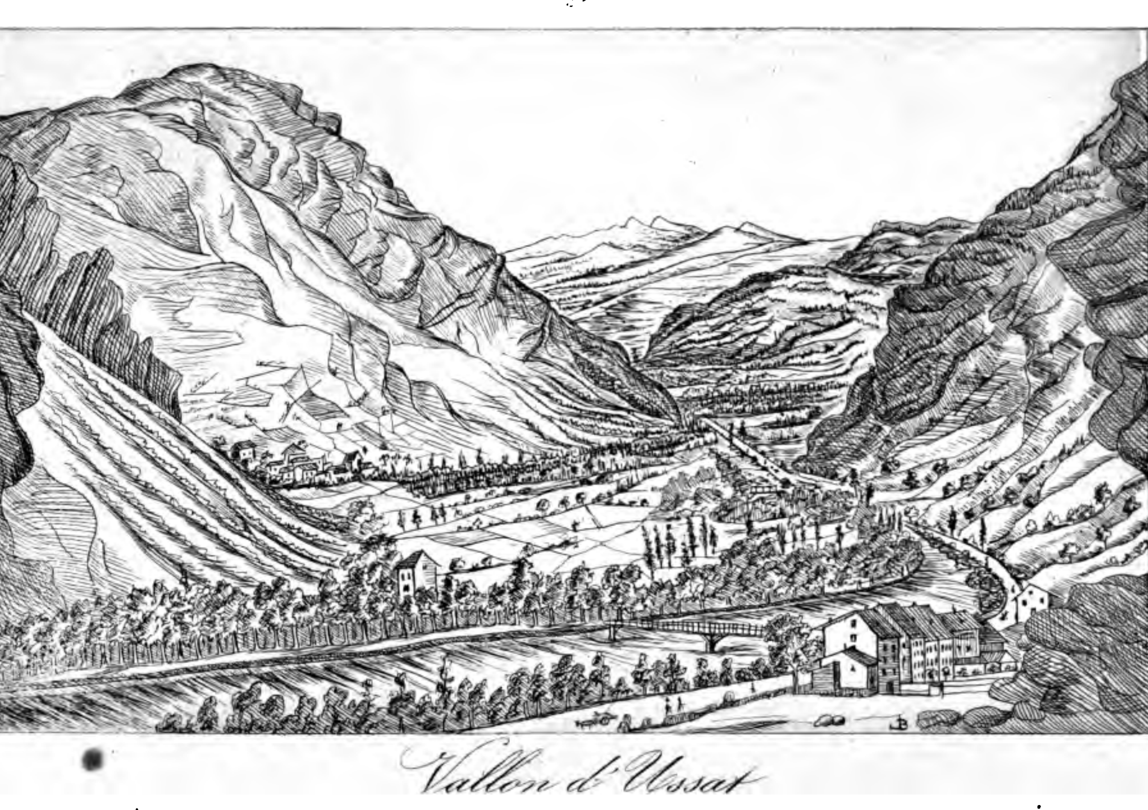
Ax

Ariège



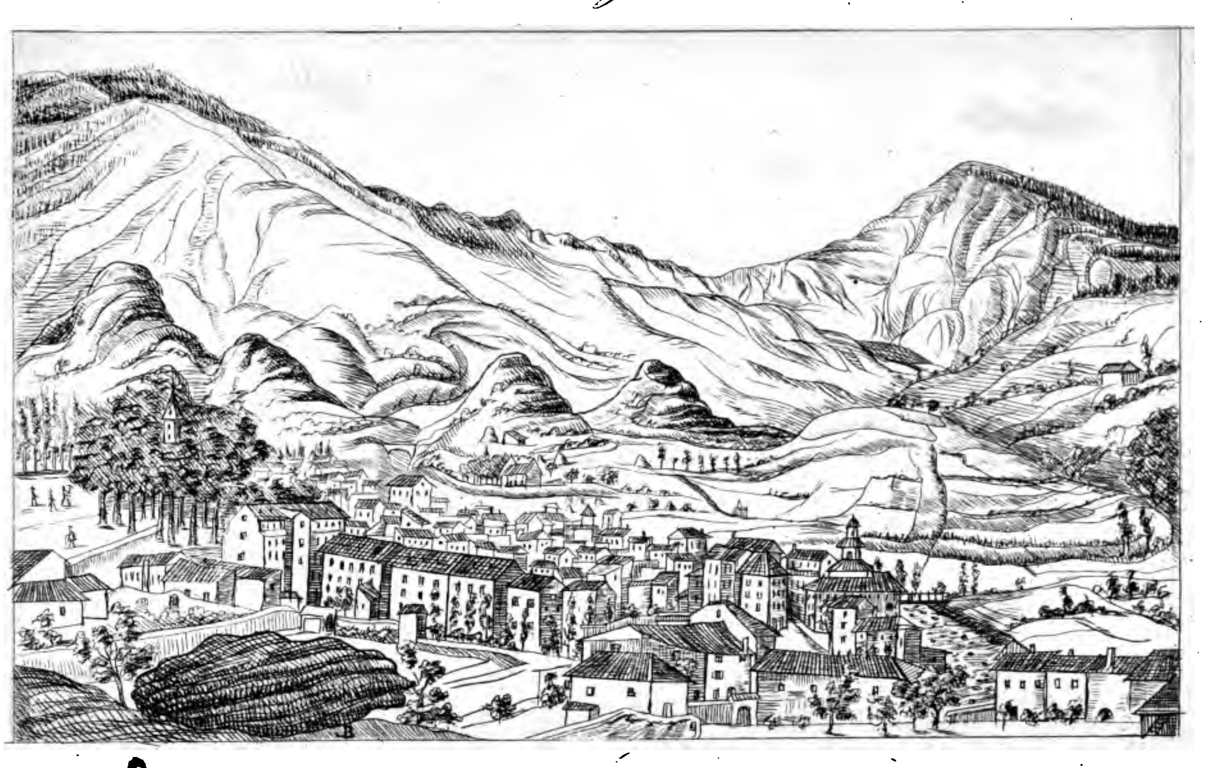
Ornolac

Ariège



Vallon d'Ussat

Ariège



Ariège

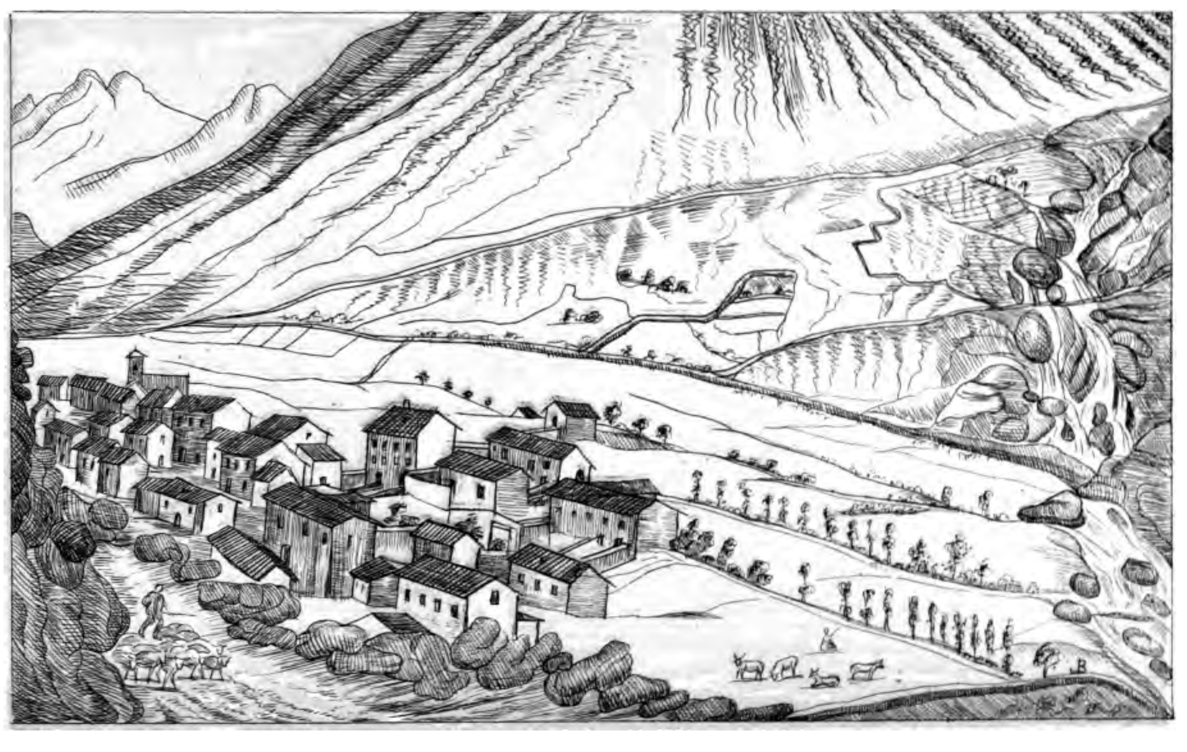
le Port de Puymorin

Ariège



Etang de Naguille

Ariège

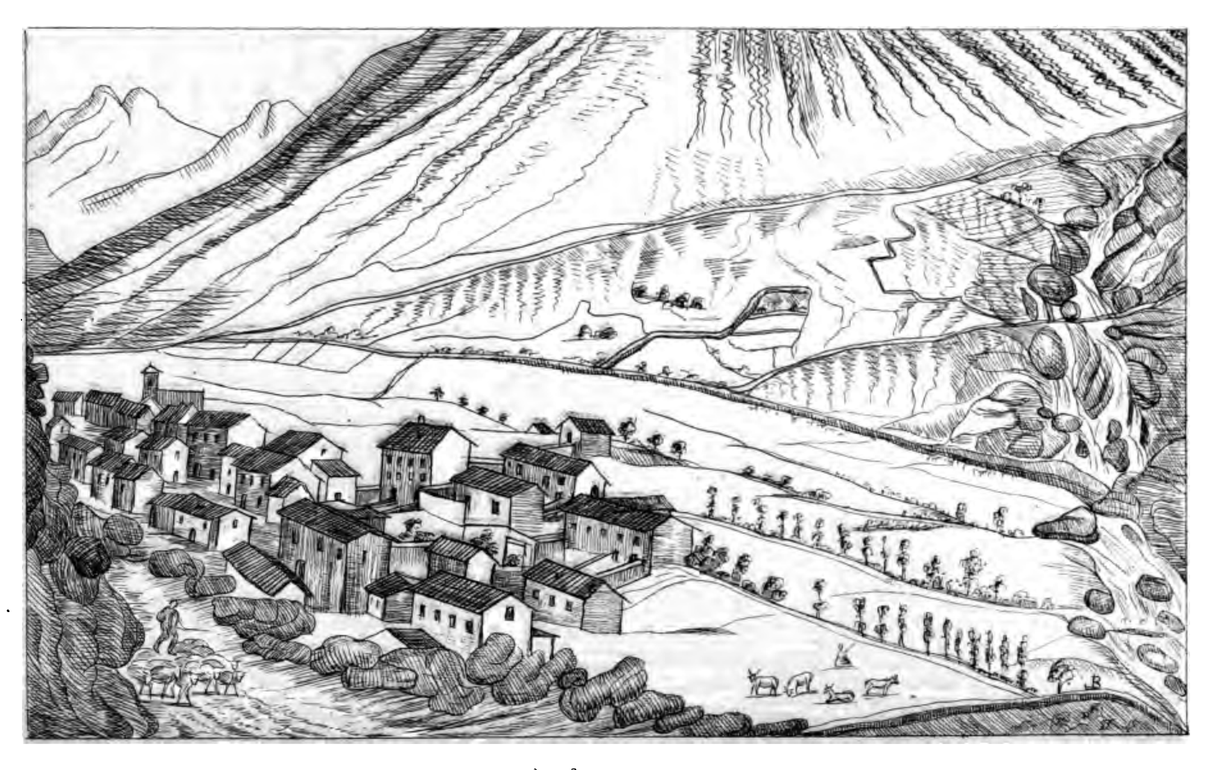


l'hospitalet



le Port de Puymorin

Ariège



l'hospitalet

Ariège

le Port de Puymorin

Andorra



La gran plaza de Andorra

Andorre



Cascade d'Auviña

Anserall

Andorre

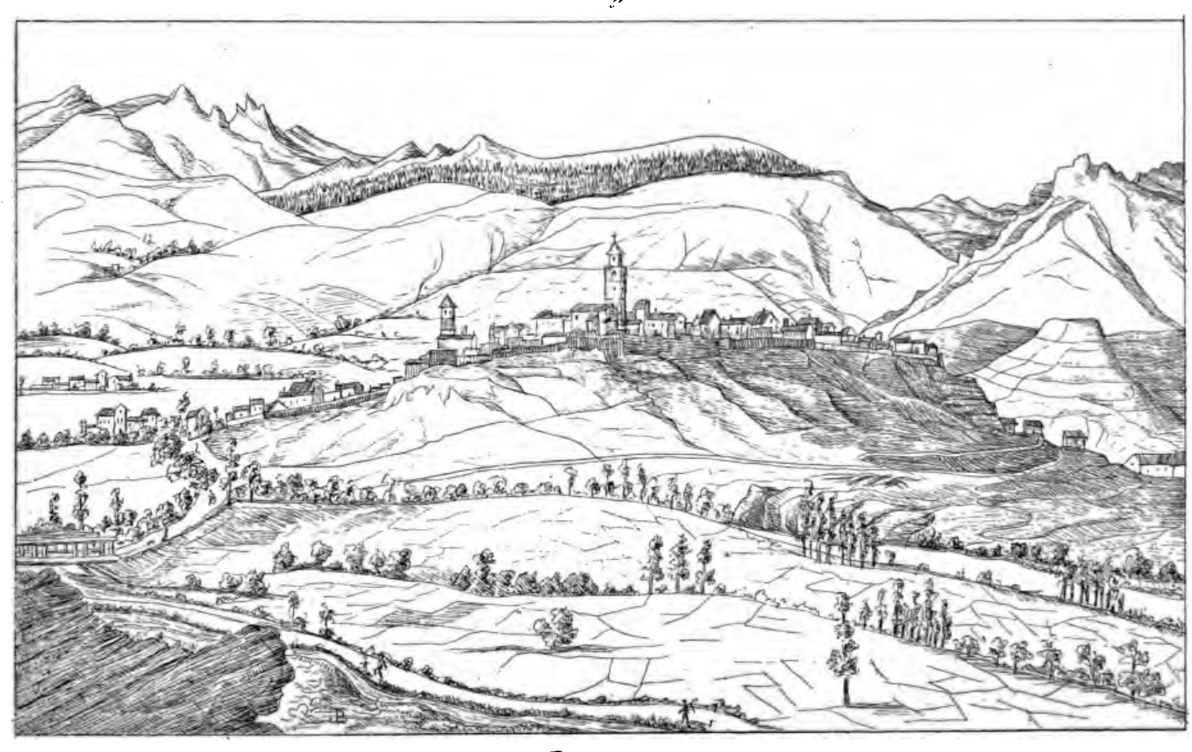


Cascade d'Auviña

Catalogne

Pont de Bar

Catalogne



Belver.

Catalogne



Puycerda

